

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

 SLO

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport de Présentation DIAGNOSTIC AGRICOLE

Approuvé par délibération le 03/07/2019

Vu pour être annexé à la nouvelle délibération
du Comité Syndical en date du 11/12/2019
en vertu de l'article L143-25 du code de l'urbanisme

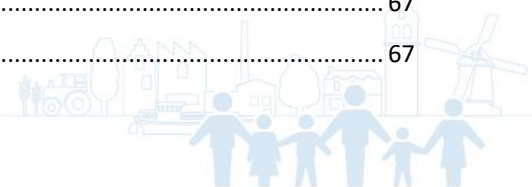


Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

SCOT
de Flandre
et Lys

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Méthode.....	6
Avertissement	8
LE TERRITOIRE DU SCOT de Flandre et Lys: ELEMENTS DE CONTEXTE	9
Géographie et morpho-pédologie du territoire	9
Localisation du territoire.....	10
Composition du territoire	10
Des territoires et des paysages diversifiés.....	10
Des conditions propices à l'activité agricole	12
La Flandre et Lys : un territoire très rural en mutation	14
Occupation de l'espace : une agriculture fortement présente... ..	14
...mais une accélération de la.....	14
consommation de foncier agricole	14
Des formes urbaines différentes.....	14
L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D'ESPACE AUX USAGES MULTIPLES	17
Identité agricole du territoire :.....	18
Une relative diminution du nombre d'exploitations.....	18
Une densité importante d'exploitations.....	18
Chefs d'exploitation et main d'œuvre agricole : dimension humaine	20
Des exploitations agricoles qui évoluent	20
Des exploitations pourvoyeuses d'emplois : chefs d'exploitation et salariés.....	21
Réseaux et organismes facilitant l'organisation du travail	26
L'organisation et la gestion de l'espace agricole	29
Un renforcement des dispositifs de préservation du foncier agricole dans les textes	29
Foncier et parcellaire agricole.....	30
Le foncier bâti : les bâtiments agricoles.....	37
Productions et filières emblématiques sur le territoire	40
Un territoire riche de la diversité de ses productions agricoles	40
Des exploitations performantes.....	49
Les bassins de production agricole et les filières (agroalimentaires et autres)	50
Vers une professionnalisation des activités de diversification.....	63
Un recours à la vente directe en développement.....	63
L'accueil à la ferme : une offre diversifiée	65
La production d'énergie sur la ferme : des activités peu pratiquées.....	67
La prestation de services.....	67



AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIETE : les interactions entre activite agricole, environnement et societe	69
Eau, paysage et environnement.....	70
L'eau, un enjeu important sur le territoire du SCoT	70
Un paysage façonné par l'activité agricole	70
Des enjeux environnementaux presents	71
Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement.....	72
Les difficultés rencontrées par les agriculteurs	73
Les difficultés de circulation : un problème général	73
Une pression foncière variable	74
Des dégradations et incivilités à atténuer.....	75
Des dégâts de gibier assez localisés	75
Des relations de voisinage assez peu conflictuelles	75
Une pression environnementale différemment ressentie.....	76
IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	77
ANALYSE AFOM	78
Besoins et enjeux de l'agriculture	95
Le foncier agricole : un bien non renouvelable, une ressource à préserver	95
Une activité en perpétuel mouvement	96
Conclusion	98
ANNEXES	99
GLOSSAIRE, SIGLES ET ABREVIATIONS.....	100



Le dossier du diagnostic agricole du SCOT de Flandre et Lys comprend :

- **Le Rapport ci-dessous page 5**
- **Des fiches par sous territoire page 104**
- **Un Atlas cartographique page 119**



Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a engagé des réflexions pour la révision de son SCOT, motivée par plusieurs facteurs :

- **Un périmètre modifié par rapport au premier SCOT** avec l'inclusion de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Cassel dans le périmètre du SCOT.
- **La prise en compte dans le nouveau document des évolutions législatives**, avec les lois Grenelle, ALUR et LAAF, qui définissent notamment des objectifs chiffrés de réduction de consommation foncière
- **L'actualisation du projet de territoire afin de prendre en compte l'évolution du contexte socio-économique et démographique.**

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte souhaite que l'agriculture soit au mieux prise en compte dans le projet du territoire. Il a ainsi confié à la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas de Calais la réalisation d'un diagnostic agricole sur ce périmètre, constitué de 58 communes regroupées en deux intercommunalités :

- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- La Communauté de Communes de Flandre Lys

Dans le même temps, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de son territoire. Les enquêtes agricoles ont été menées de concert dans un souci d'efficacité pour les deux dossiers. Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi fait l'objet d'un traitement et d'un rapport spécifique. Le présent rapport est le fruit du travail réalisé à l'échelle du SCOT.

Cette étude se compose d'un état des lieux complet de l'agriculture du territoire réalisé à partir d'un important travail d'enquêtes qui a permis dans un second temps de définir les besoins et des enjeux agricoles qui lui sont propres.

Ce travail servira de base pour proposer des orientations et des outils d'aide à la décision pour prendre en compte au mieux l'agriculture du territoire dans les documents d'urbanisme.



Le diagnostic agricole a été réalisé par le service Etudes de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais dans le cadre d'une convention passée avec le Syndicat Mixte Flandre et Lys datée du 3 novembre 2015.

Le travail s'est déroulé en plusieurs étapes :

PREMIERE ETAPE : REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX

Le diagnostic agricole s'appuie pour cette étude sur un important travail d'enquêtes de terrain. Près de **972 exploitations en activité ont été identifiées** sur le périmètre d'étude et invitées à participer à l'enquête. Le travail d'enquête a été réalisé de la façon suivante :

- La Chambre d'Agriculture, le Syndicat Mixte du SCOT et la CCFI (pour les communes concernées par le PLUI de la CCFI) ont envoyé en amont des réunions des courriers d'information cosignés aux **maires** et aux responsables agricoles locaux pour les associer à cette démarche.
- **Deux séries de réunions d'information** ont été organisées entre mars et début juillet 2016 pour un total de **15 réunions (13 sur la CCFI et 2 sur la CCFL)**. Certaines communes ont été regroupées en respectant les logiques de territoire afin de totaliser à chaque environs 70 agriculteurs invités. Les listes des agriculteurs ont fait l'objet d'échanges avec responsable agricole local de chaque commune et avec les mairies.
Les réunions étaient animées par la **Chambre d'Agriculture** et par des représentants du **Syndicat Mixte** du SCOT de Flandre et Lys ou de la CCFI. **Les maires** étaient également invités ; en définitive, la quasi-totalité des communes a été représentée par un élu. Un **Comité de Pilotage** composé d'élus et de responsables agricoles a également été mis en place conjointement afin d'assurer la continuité et le suivi du travail.

Suite aux réunions, des permanences ont été organisées sur l'ensemble du territoire afin de procéder au travail d'enquêtes. Les entretiens duraient 30 minutes et se basaient sur un questionnaire par exploitation et sur un travail cartographique à partir des îlots PAC (RPG 2013).

Les **agriculteurs ciblés** par l'enquête sont les agriculteurs **en activité** (incluant celles conduites en double activité, pratiquant l'élevage hors sol et celles faisant des cultures spécialisées), qui ont leur **siège dans le périmètre du SCOT**. Quelques sites secondaires d'exploitations extérieures au territoire du SCOT ont pu être repérés dans la plupart des cas à dire d'exploitants et notifiés en tant que non enquêtés. Nous avons veillé à une **bonne répartition** de ces enquêtes sur l'ensemble du territoire.

Pour notre étude, il faut distinguer deux cas de figure :

- **Les agriculteurs enquêtés** : enquêtes réalisées lors de **permanences**. Un important travail de relance été réalisé afin d'enquêter un maximum d'agriculteurs.
Un certain nombre d'éléments ont été recueillies pour ces exploitations via :
 - Le **questionnaire**
 - Le **repérage cartographique** : foncier bâti et non bâti
- **Les agriculteurs non-enquêtés** : ont été repérés :
 - A minima le siège d'exploitation
 - Certains sites secondaires
 - L'orientation des exploitations, a minima la présence ou non d'élevage



Ces informations ont été collectées à dire de responsables agricoles, d'agriculteurs titre indicatif.

	CCFI	CCFL	SCOT
Agriculteurs invités (données CA NPDC. Listes validées par les responsables professionnels, voire les mairies)	834	138	972
Taux de participation aux réunions	38 %	21 %	36 %
Agriculteurs enquêtés	647	74	721
Taux d'enquêtés	78 %	54 %	75 %

D'autres sources de données ont été utilisées, comme le Recensement Général Agricole (RGA), des données internes à la Chambre d'Agriculture, des fichiers de la CCI ou de la MSA afin de caractériser le plus précisément l'agriculture sur le territoire du SCOT.

Un travail sur trois filières emblématiques du territoire (lait, légumes et pommes de terre) a également été réalisé.

DEUXIEME ETAPE : DEFINITION DES ENJEUX ET DES BESOINS DE L'AGRICULTURE

Elle se décompose en trois parties :

- **Synthèse des enjeux agricoles à partir de la méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

Cette étape correspond à l'approfondissement des spécificités agricoles identifiées lors de l'état des lieux. Cette synthèse a été enrichie lors de deux réunions composées de responsables bien répartis sur l'ensemble du territoire et représentant les différentes composantes de l'agriculture.

Cette synthèse est présentée sous la forme d'un tableau présentant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'agriculture dans toutes ses dimensions afin de déterminer les principaux enjeux agricoles du territoire.

- **Définition des enjeux et des besoins de l'agriculture**

Il s'agit de déterminer à partir du travail de synthèse les besoins de l'agriculture par rapport au PLUI, mais également des enjeux complémentaires afin d'approfondir d'autres problématiques agricoles



- **Définition de l'exploitation agricole**

Le présent rapport comporte des sources d'informations et de données multiples : Enquêtes agricoles (Chambre d'agriculture), Recensement Général Agricole (DRAAF), fichiers divers (Mutualité Sociale Agricole, données internes), etc. Une certaine prudence est donc nécessaire dans la comparaison des résultats entre eux car la définition de l'exploitation agricole est légèrement différente.

Le **RGA** par exemple, qui permet notamment de comparer les territoires entre eux et de connaître l'évolution de l'agriculture dans le temps (entre 1979 et 2010), considère comme étant une exploitation « *une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...)* et de gestion courante indépendante ». Par conséquent, le RGA inclut un certain nombre de petites structures conduites par des retraités qui gardent une surface dite de subsistance. C'est pour cette raison que les données Chambre d'Agriculture dénombrent toujours moins d'exploitations que le RGA.

De plus, le RGA 2010 est basé sur des enquêtes qui ont été recueillies en 2009 tandis que nos enquêtes ont été réalisées en 2015, pour un rendu prévu en 2016.

En définitive, suite aux enquêtes, on compte 972 exploitations en 2016 qui ont leur siège sur le territoire du SCOT alors que le RGA de 2010 en dénombre 1 249.

- **Précautions d'utilisation des données RGA**

Certaines données du RGA, et particulièrement du RGA 2010 sont soumises au **secret statistique**. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit. Cela empêche dans certains cas de faire une analyse complète des données du RGA : dans ces cas là, la présence du secret statistique est précisée.

- **Cible des enquêtes :**

Les enquêtes ont couvert pour cette étude 74 % des exploitations du territoire (78 % sur la CCFI, 54 % sur la CCFL).

- **Validité des données**

Ces données sont valables à un temps T et n'ont **pas de valeur juridique**. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.

- **Cartographie**

La cartographie de l'espace agricole des exploitations est principalement basée sur le Registre Parcellaire Général de 2013, issu des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune des éléments repérés au cours des entretiens avec les agriculteurs.



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

LE TERRITOIRE DU SCOT DE FLANDRE ET LYS : ELEMENTS DE CONTEXTE



GEOGRAPHIE ET MORPHO-PEDOLOGIE DU TERRITOIRE

LOCALISATION DU TERRITOIRE

Situé au carrefour entre Dunkerque au Nord, Saint Omer et Aire sur la Lys à l'Ouest, Béthune au Sud et Lille à l'Est, le territoire du SCOT de Flandre et Lys apparaît comme un territoire de passage, de transition et de rencontre.

Il est également limitrophe avec la Belgique sur sa façade Est sur une quarantaine de kilomètres.

COMPOSITION DU TERRITOIRE

Le périmètre du SCOT de Flandre et Lys est constitué de 58 communes réparties en deux intercommunalités très contrastées :

La **Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCFI)** regroupe 50 communes. C'est un territoire très rural, ponctué de villages ruraux et organisé par deux pôles urbains : Hazebrouck et Bailleul.

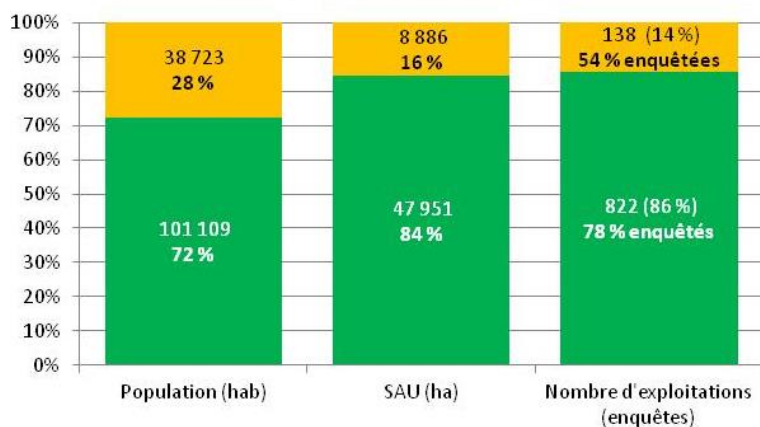
Cette intercommunalité se caractérise par une densité de population peu importante, avec 160 hab./km², soit deux fois moins que la densité de population de la région Nord Pas de Calais (325,6 hab/km²)¹. L'agriculture est encore bien présente sur ce territoire, avec 76 % de sa surface dédiée à cette activité et 1 051 exploitations dénombrées lors du Recensement Général de l'Agriculture de 2010 (RGA).

La **Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL)** se compose de 8 communes situées le long de la Lys. Ce secteur revêt un caractère un peu plus urbain, avec un développement industriel et résidentiel sur les bords de la Lys et le long des axes de communication. La densité de population est équivalente à la moyenne régionale sur ce secteur et s'élève à 308 hab/km². L'agriculture est toujours très présente sur ce territoire, avec 198 exploitations dénombrées au RGA 2010 et 70 % du secteur mis en valeur par cette activité.

Sources : INSEE 2012 (1), RPG 2013 (2), Chambre d'Agriculture (3)

	CCFI	CCFL	SCOT
Nombre de Communes	50	8	58
Population 2012 (1)	101 109	38 723	139 832
Densité de population (1)	160 hab/km ²	308 hab/km ²	185 hab/km ²
Superficie (en km²) (1)	630 km ²	126 km ²	756 km ²
Surface Agricole Utile (SAU) (2)	47 951 ha	8 886 ha	56 837 ha
Part de la SAU dans le territoire (3)	76 %	70 %	75 %
Nombre d'exploitations (3)	834	138	972
Nombre moyen d'exploitation par commune (3)	17	17	17
SAU moyenne par exploitation (3)	45 ha	43 ha	45 ha

Contexte du territoire d'étude



¹ Données INSEE 2011

- Le **secteur Flandre Intérieure**, ou autrement dit « Houtland » constitue la partie nord de la zone d'étude. C'est un territoire marqué par un paysage vallonné, surplombé par une ligne de reliefs plus prononcés : les Monts de Flandre, dont le point culminant est à Cassel (176 m).

Le nom toponymique « Houtland » signifie littéralement « pays du bois », en opposition avec le « Blutland », soit

² Atlas des paysages du Nord Pas de Calais

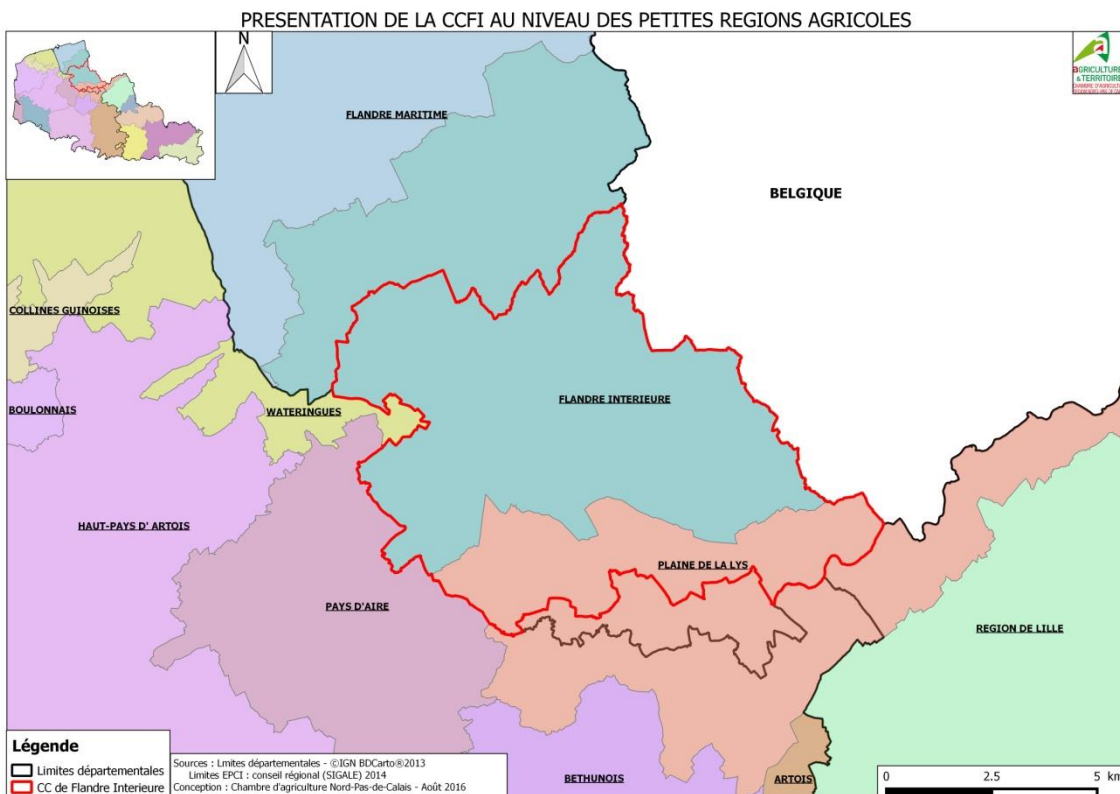


le « pays nu » qui correspond au secteur plat et labouré de la Flandre maritime. En effet, des éléments bocagers subsistent par endroits, en lien avec l'élevage bovin : des haies et des prairies disposant de mares... A noter également la présence de quelques bois : Forêt de Nieppe, bois de Saint Acaire...

Les espaces artificialisés sont peu nombreux sur ce

secteur rural comparé au reste de la région et l'urbanisation se concentre à proximité des villes/villages et dans les hameaux. Les exploitations agricoles sont implantées sur l'ensemble du territoire et constituent des sites diffus assez isolés.

- Le secteur de la **Plaine de la Lys** se caractérise quant à lui par une quasi absence de relief et de pente (l'altitude est comprise ici entre 10 et 20 m), une nette domination des terres labourées et par une présence accrue de secteurs urbanisés et industrialisés, surtout le long de la Lys. L'habitat et les activités économiques se sont développées de façon linéaire le long des principaux axes de communication qui sont un peu plus nombreux sur ce secteur, ce qui engendre une pression plus importante sur les terres agricoles et les exploitations. Ce secteur est également marqué par un réseau hydrographique plus dense, en raison de sa position basse par rapport aux territoires voisins, ce qui a contraint l'homme à creuser de nombreux fossés pour assainir la zone.



DES CONDITIONS PROPICES A L'ACTIVITE AGRICOLE

TYPES DE SOLS RENCONTRES

En ce qui concerne la zone d'étude, on rencontre des sols limoneux ou limoneux argileux, assez épais et de bonne qualité agronomique.

EROSION

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : des particules et de petits agrégats se détachent par l'impact des gouttes de pluie. Ensuite, ce sol est entraîné vers l'aval par le ruissellement. Les facteurs d'érosion sont la pluie, les sols de type limoneux et sablo-limoneux, le relief, l'occupation du sol et les pratiques culturales. Le secteur d'étude est globalement peu concerné par le phénomène d'érosion, hormis sur la partie centrale de la zone d'étude. Cette sensibilité plus forte s'explique par des sols plus limoneux et un relief légèrement plus vallonné.

UN CLIMAT PROPICE AUX ACTIVITES AGRICOLES

En ce qui concerne le climat de la zone d'étude, il est de type tempéré océanique. La pluviométrie est moyenne sur le secteur, avec près de 700 mm de pluie par an, mais étalés sur 118 jours. La variation des températures entre l'été et l'hiver est plutôt faible, avec un écart moyen de

10° et un ensoleillement plus faible que la moyenne nationale³.

Les conditions topographiques et climatiques sur la Flandre et Lys présentent peu de contraintes pour l'activité agricole, bien que l'on recense des crues lors de fortes pluies de façon localisée sur le territoire.

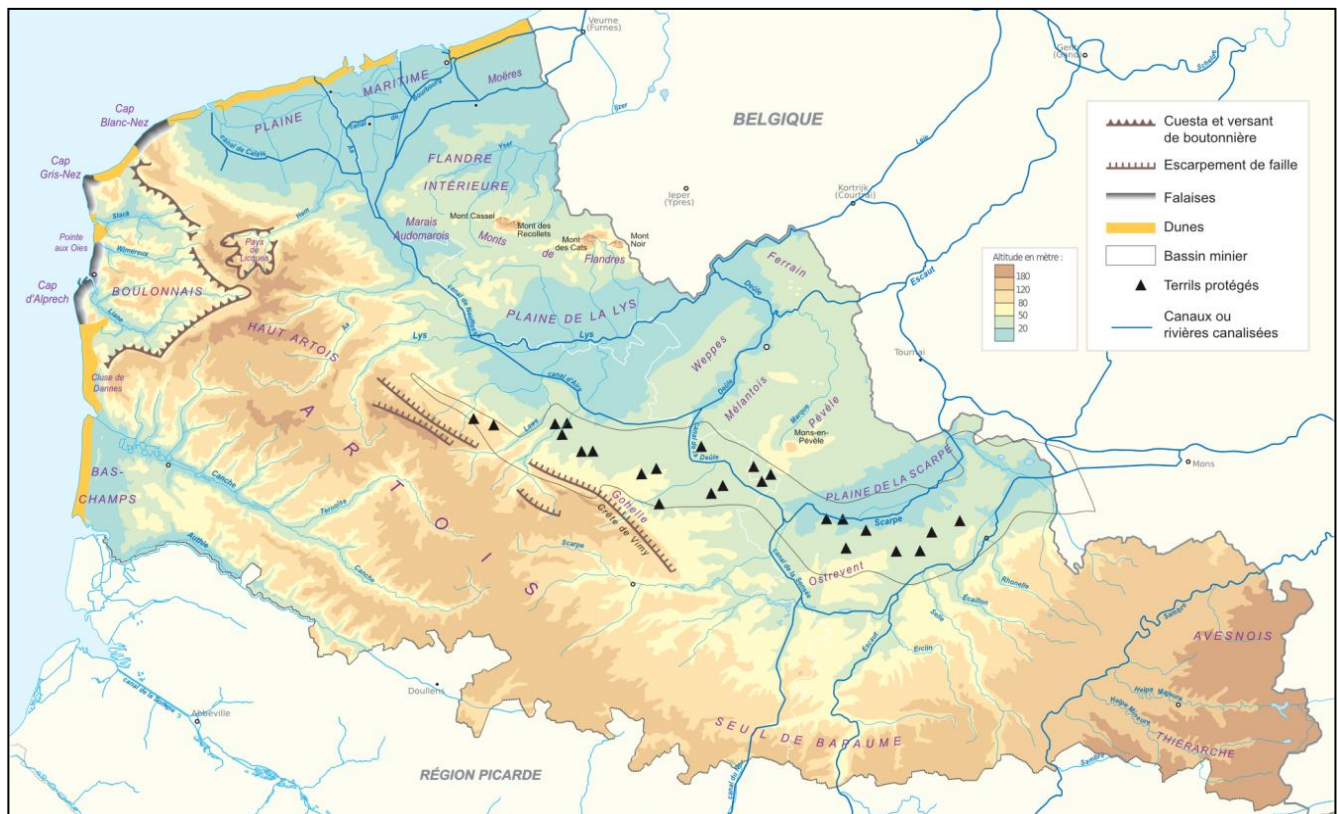
UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE

Le territoire du SCOT ne dispose pas de ressources souterraines en eau potable conséquentes (seulement deux forages d'eau potable présents sur la commune de Laventie). Il dépend presque entièrement des territoires voisins pour assurer son approvisionnement en eau, et notamment de la région de Saint Omer.

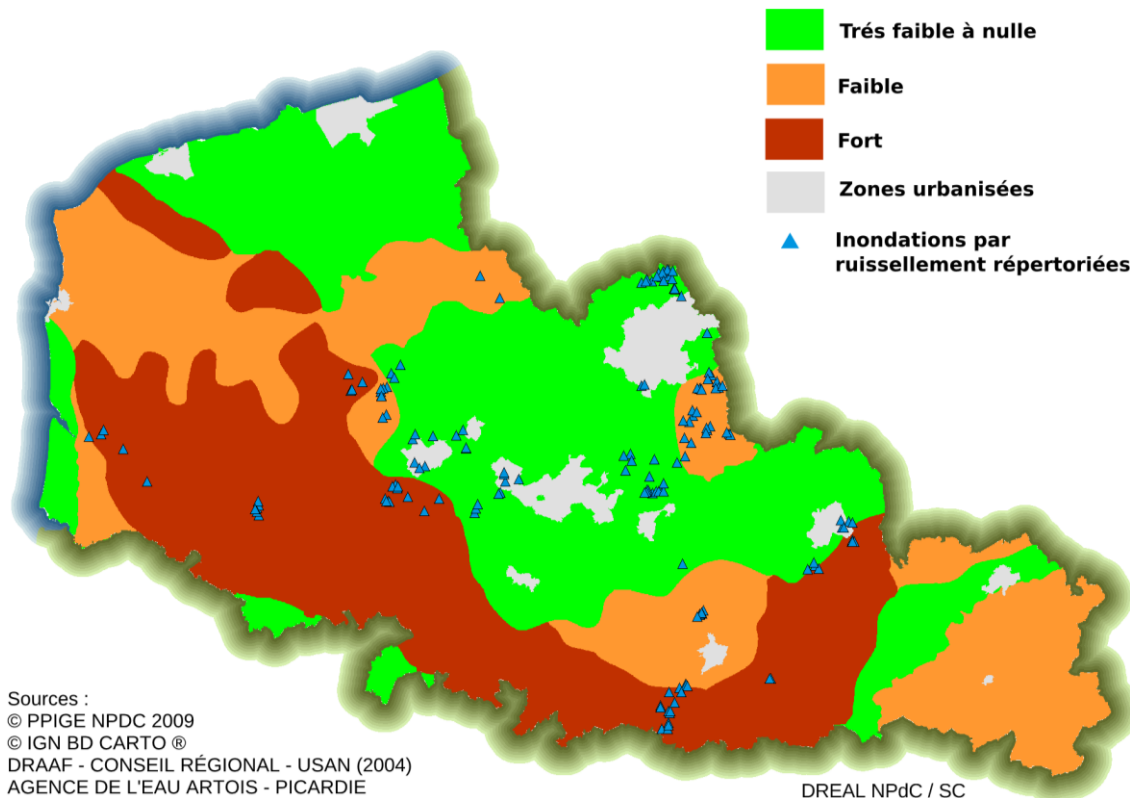
En ce qui concerne les eaux superficielles, le territoire est concerné par deux bassins versants : celui de l'Yser et celui de la Lys. Ces deux rivières disposent de nombreux affluents qui quadrillent l'ensemble du territoire. De nombreux canaux ont également été réalisés par l'homme, principalement au niveau de la plaine de la Lys afin de drainer au mieux et d'assainir le territoire.

Toutefois, en raison de la densité de cours d'eau et de la quasi absence de pente à certains endroits, les crues occasionnent des dégâts aux cultures importants sur certains secteurs.

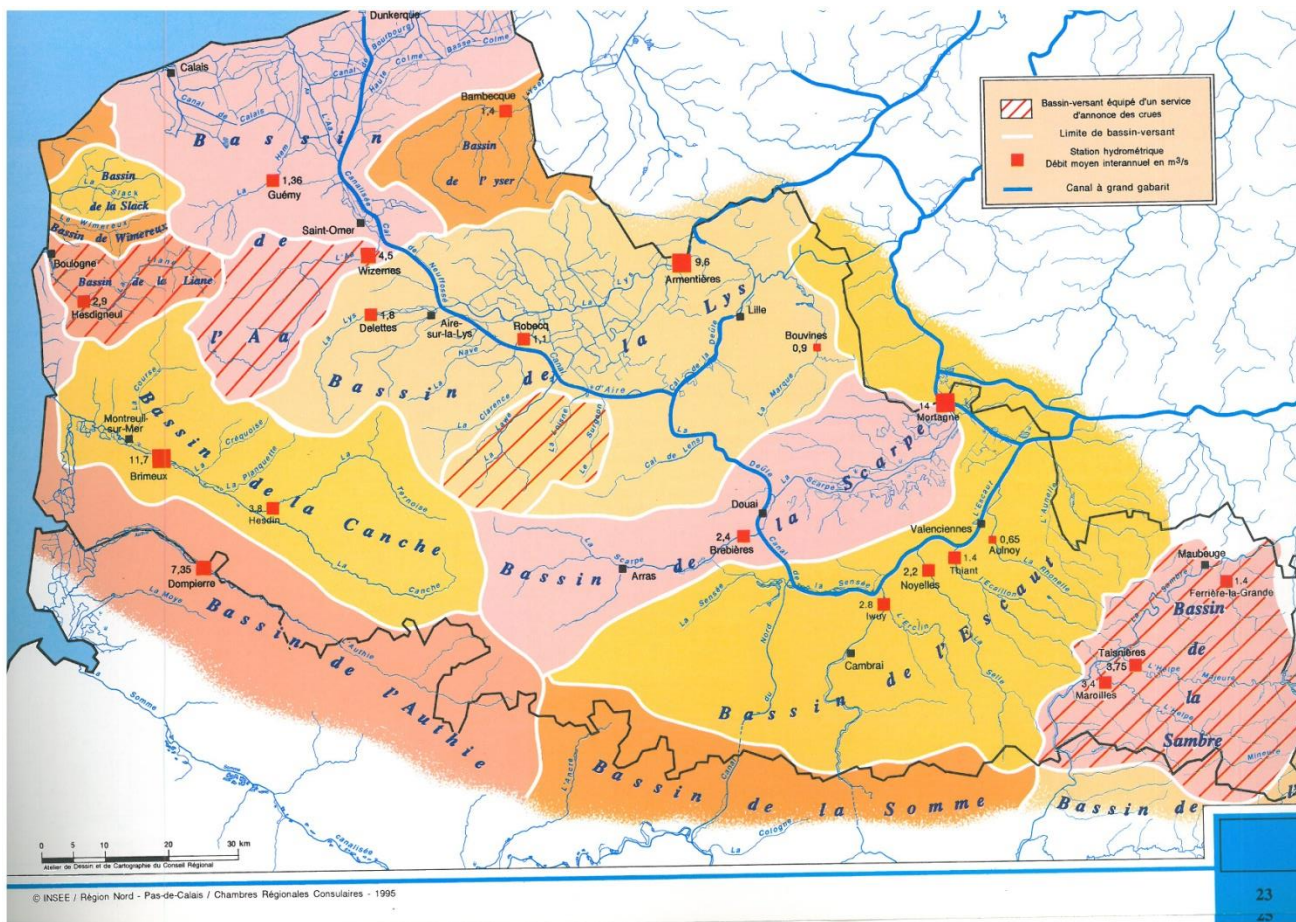
Relief en Nord Pas de Calais



Un territoire peu sensible à l'aléa érosion



Un territoire à cheval sur trois bassins hydrographiques



LA FLANDRE ET LYS : UN TERRITOIRE TRES RURAL EN MUTATION

OCCUPATION DE L'ESPACE : UNE AGRICULTURE FORTEMENT PRESENTE...

Le territoire du SCOT de Flandre et Lys est très agricole : près de ¾ des surfaces disponibles sont utilisées par l'agriculture (57 % à l'échelle du Nord Pas de Calais). Les surfaces artificialisées sont en proportion moins présentes : 13 % sur le SCOT contre 17 % à l'échelle du Nord Pas de Calais. Les surfaces boisées sont également en proportion moins importantes sur le SCOT⁴.

...MAIS UNE ACCELERATION DE LA CONSOMMATION DE FONCIER AGRICOLE

Entre 1999 et 2008, environ 500 ha ont été urbanisés sur le SCOT de Flandre et Lys, essentiellement sur des terres agricoles, soit 50 ha par an (surfaces bâties).

La pression urbaine et démographique est plus importante sur le secteur Flandre Lys du fait de sa proximité avec l'agglomération Lilloise. A l'inverse, elle est beaucoup plus faible sur les secteurs des anciennes communautés de communes du Houtland et de la Voie Romaine.

Ces données correspondent à l'ancien périmètre du SCOT, c'est-à-dire en excluant le canton de Cassel.

Surfaces artificialisées entre 1999 et 2008 sur le territoire du SCOT

	Surfaces consommées	Vocation d'habitat	Vocation mixte	Vocation d'activités
CCFL	-151,6 ha	71,6 %	9,8 %	17,7 %
SCOT	-500,8	73,4 %	8,7 %	17,9 %

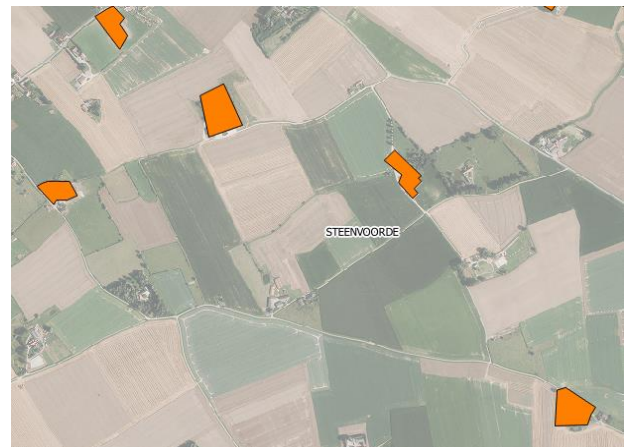
DGFIP, fichiers fonciers 2009, retraitement CETE Nord-Picardie ; Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, SIGALE 1998

DES FORMES URBAINES DIFFERENTES

Le secteur nord-ouest étant le moins peuplé, il se démarque par la présence de villages et d'un habitat très groupé dans les bourgs et les hameaux. Les sites agricoles sont en général isolés par rapport aux secteurs urbanisés.

Les communes situées dans le secteur des Monts de Flandre sont un peu plus peuplées mais on constate que les surfaces artificialisées sont également bien regroupées. Les sites agricoles sont assez isolés sur le secteur.

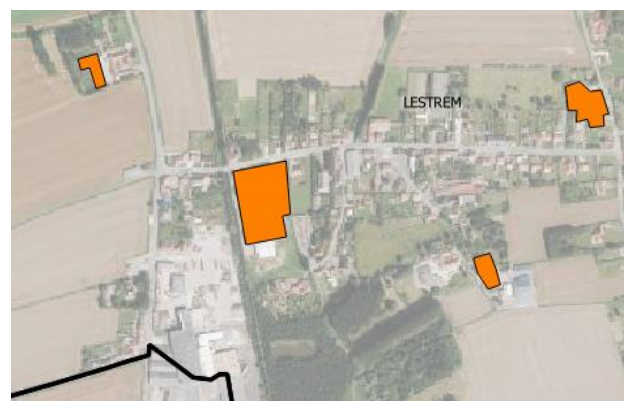
Sites agricoles sur la commune de Steenvoorde



Enquêtes 2016

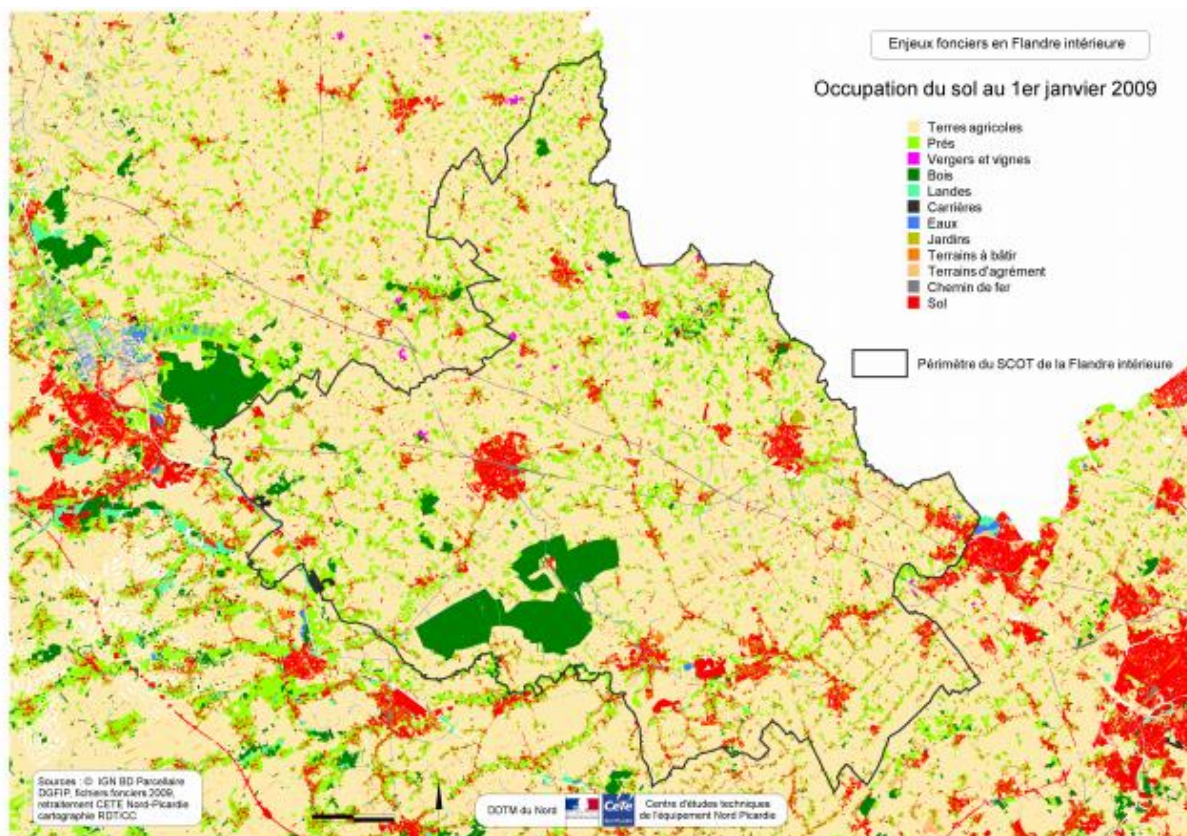
Beaucoup plus peuplé, le secteur de la Plaine de la Lys se caractérise également par des surfaces artificialisées relativement concentrées, mais avec par endroits un développement de l'urbanisation le long des principaux axes routiers. Ce phénomène est beaucoup plus marqué sur la CCFL qui connaît un développement périurbain important. On compte davantage d'exploitations à proximité ou même enserrées dans le tissu urbain.

Sites agricoles sur la commune de Lestrem



Enquêtes 2016

⁴ Région Nord-Pas-de-Calais - Occupation du sol 2009



Carte 5 : Occupation du sol sur le territoire du SCOT de Flandre Intérieure au 1er janvier 2009 (fichiers fonciers)

Source : DGFIP, fichiers fonciers 2009, retraitement CETE Nord-Picardie



POINTS DE REPÈRE

L'essentiel

Un territoire essentiellement rural, une part importante dédiée à l'agriculture
Une pression foncière plus importante sur la CCFL

Un habitat essentiellement concentré dans les bourgs, des sites agricoles dispersés
Un habitat linéaire sur la CCFL

Un **contexte géomorphologique favorable aux activités agricoles**

La gestion de l'eau : un enjeu primordial pour l'agriculture sur le secteur



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D'ESPACE AUX USAGES MULTIPLES

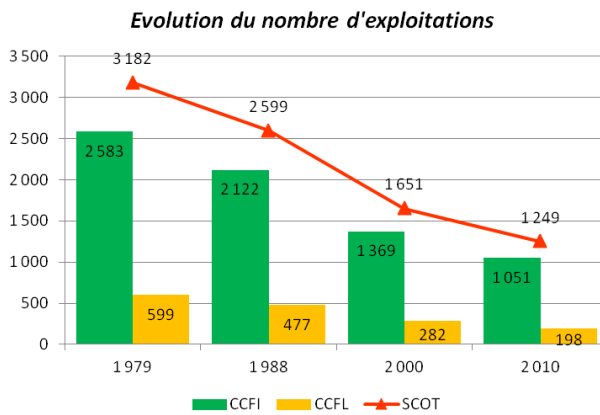


IDENTITE AGRICOLE DU TERRITOIRE :

Les éléments présentés ci-après se basent sur des données générales (RGA, RPG) et sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire. Ces enquêtes ont concerné 721 exploitations sur les 972 recensées sur, soit **74 % des exploitations du SCOT**. Elles ont porté sur 78 % des exploitations de la CCFI et 54 % des exploitations de la CCFL.

UNE RELATIVE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La tendance générale dans les pays industrialisés est à la diminution du nombre d'exploitations. Toutefois, bien qu'importante, cette diminution est inférieure à celle enregistrée à l'échelle du Nord Pas de Calais : en 1979, l'ensemble des exploitations sur le SCOT représentaient 8 % des exploitations du Nord Pas de Calais. En 2010, le SCOT regroupe 9 % des exploitations de ce territoire.



Source : RGA 1979-2010

En trente ans, le territoire du SCOT a perdu 61 % de ses exploitations à un rythme moyen de 58 exploitations par an (64 % à l'échelle de la région sur la même période).

Cette baisse s'est accélérée entre 1988 et 2000 et se poursuit depuis de façon plus modérée : - 18 %, tandis qu'à l'échelle de la région, la baisse enregistrée est de 24 % sur cette période.

La réduction a été en proportion un peu plus importante sur la CCFL, avec 67 % d'exploitations en moins depuis

1979, en lien avec un territoire agricole important.

Le tableau suivant présente cette donnée sur d'autres territoires d'étude :

Taux de diminution des exploitations sur d'autres territoires en région entre 1979 et 2010 (Source RGA)	
Métropole Européenne Lilloise	-63%
Communauté Urbaine d'Arras	-63%
SCOT de Flandre et Lys	-61 %
SCOT Flandre Dunkerque	-58 %
Communauté d'Agglomération de Saint Omer	-72%
CC FAUQUEMBERGUES	-70%
CC FRUGES	-67%

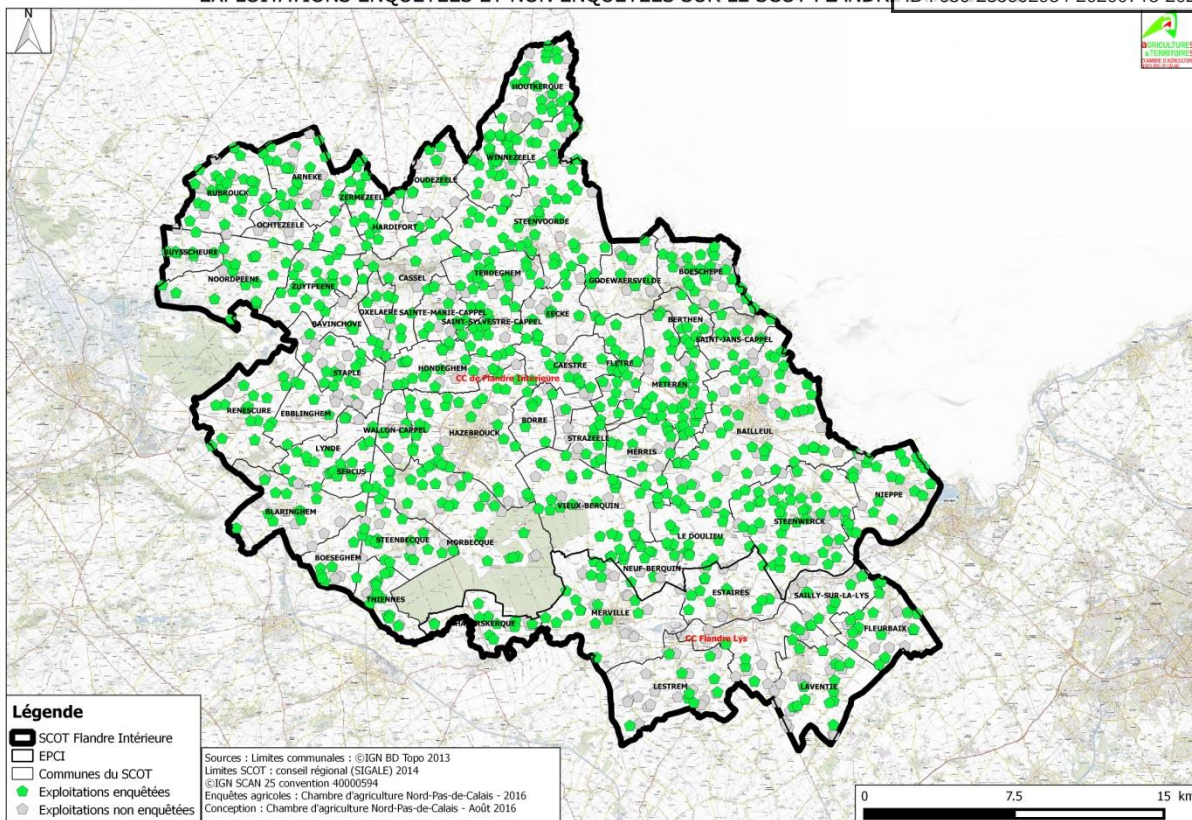
Sources : RGA 1979 - 2010

La baisse générale du nombre d'exploitations s'explique par plusieurs facteurs :

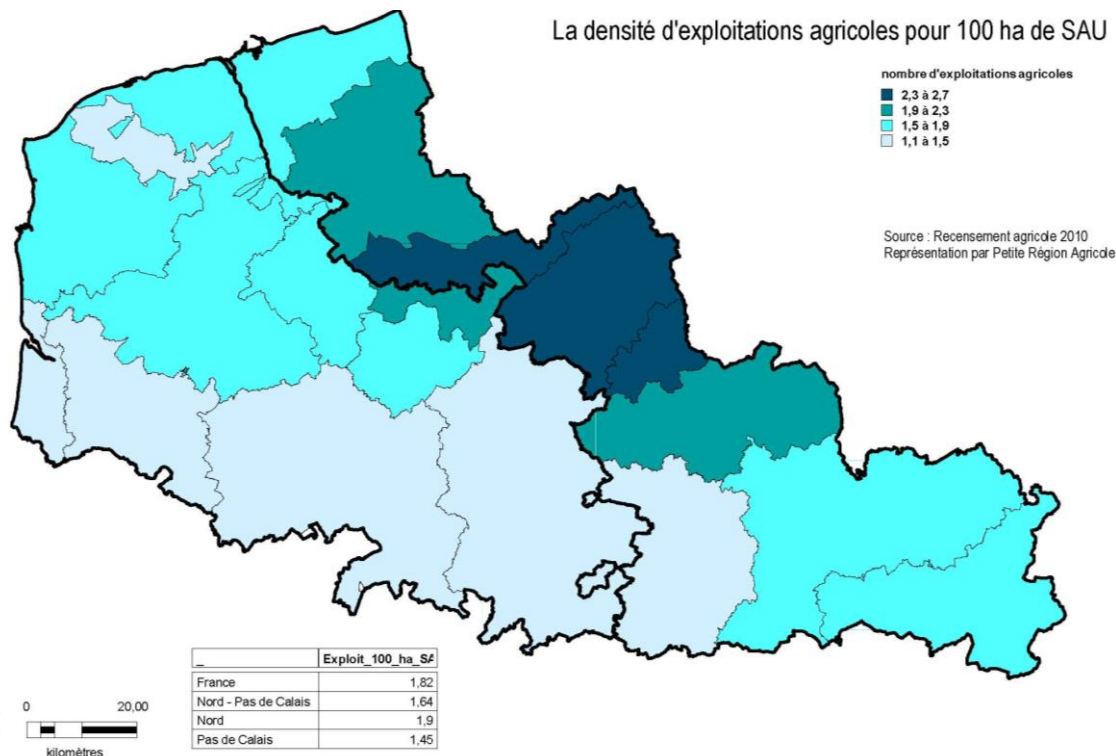
- Une tendance à la diminution des surfaces agricoles et liée à l'augmentation de la pression foncière, ce qui rend difficile l'installation des jeunes,
- A partir de la moitié du 20^e siècle, l'agriculture française s'est modernisée et professionnalisée, ce qui a entraîné une disparition progressive de certaines structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitations et l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire (cela participe aussi à la diminution comptable du nombre d'exploitations agricoles).

UNE DENSITE IMPORTANTE D'EXPLOITATIONS

En définitive, le territoire de Flandre et Lys dispose d'une densité d'exploitations importante avec **2,2 exploitations pour 100 ha de SAU (RGA 2010)**, soit un peu plus que la moyenne régionale (un peu plus sur la CCFL).



La densité d'exploitations agricoles pour 100 ha de SAU



DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 19.12.2011

CHEFS D'EXPLOITATION ET MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE : DIMENSION HUMAINE

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI EVOLUENT

LE NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION DIMINUE

La diminution du nombre d'exploitations s'est naturellement accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitants et coexploitants agricoles.

On note toutefois au fil du temps une augmentation du nombre de chefs d'exploitation et associés par structure : de 1 actif pour 1 exploitation en 1979 on passe à 1,3 personne pour 1 exploitation en 2010 (identique au niveau des enquêtes), ce qui s'explique par un léger recul des exploitations individuelles sur le secteur.

UNE CERTAINE PROGRESSION DES FORMES SOCIÉTAIRES

Lors de leur installation, les exploitants doivent définir le statut de leur exploitation : entreprise individuelle ou formes sociétares. Le statut « **d'entreprise individuelle** » offre l'avantage d'une plus grande liberté d'action et d'une absence de formalisme (MSA, 2011). Dans ce type d'exploitations, les membres de la famille qui participent aux travaux de l'exploitation peuvent avoir accès à un statut social (aide familial, associé d'exploitation, conjoint collaborateur).

Les **formes sociétares**, quant à elles, présentent l'avantage de permettre une dissociation entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise. Ainsi, en cas de difficulté financière, les créanciers de l'entreprise n'ont pas d'emprise sur les biens personnels. L'organisation en société offre aussi l'avantage de regrouper les moyens humains, matériels et financiers, et facilite la transmission de l'exploitation (MSA, 2011). Le GAEC et l'EARL sont les sociétés de forme civile les plus courantes :

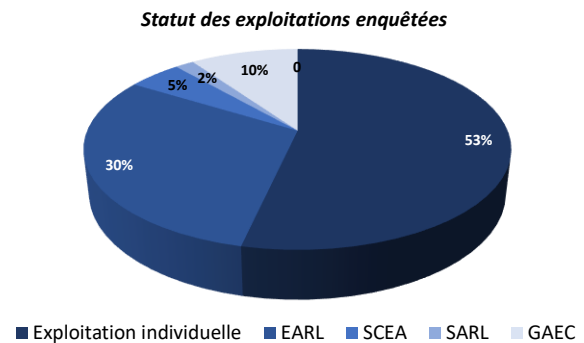
- **l'EARL** offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne, en dissociant biens professionnels et biens privés,
- **le GAEC** offre, quant à lui, une transparence juridique, sociale et fiscale : il permet d'avoir plusieurs chefs d'exploitation sur une même structure

Via une société, les agriculteurs peuvent faire le choix de s'associer (ou non), avec un autre agriculteur qui aura aussi le statut de chef d'exploitation ou avec des associés qui apportent des capitaux.

On constate également la progression des formes sociétares sur la Flandre et Lys : la quasi-totalité des

exploitations du secteur relevaient en 1979 du statut individuel (96 % via le RGA) ; en 2010, seulement 65 % des exploitations étaient de type individuel.

Le diagramme suivant présente la tendance actuelle sur les exploitations enquêtées du SCOT : les exploitations individuelles représentent un peu plus de la moitié des exploitations enquêtées sur le territoire.



Sources : Enquêtes 2015-2016

Toutefois, une exploitation sociétaire n'a pas forcément plusieurs chefs d'exploitation. C'est le cas de certaines EARL ou SCEA. Sur notre échantillon, 29 % des exploitations sociétares sont dirigées par une seule personne.

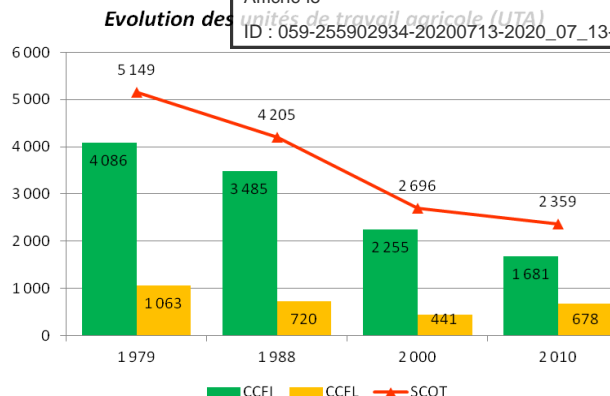
En définitive, au niveau des exploitations enquêtées, 75 % des exploitations sont gérées par une seule personne.

DES EXPLOITATIONS POURVOYEUSES D'EMPLOIS : CHEFS D'EXPLOITATION ET SALARIES

L'emploi agricole se mesure par le biais des **Unités de Travail Agricole (UTA)**. Elles permettent de mesurer la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Une unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année, qu'elle soit salariée ou non, en saison ou à temps complet.

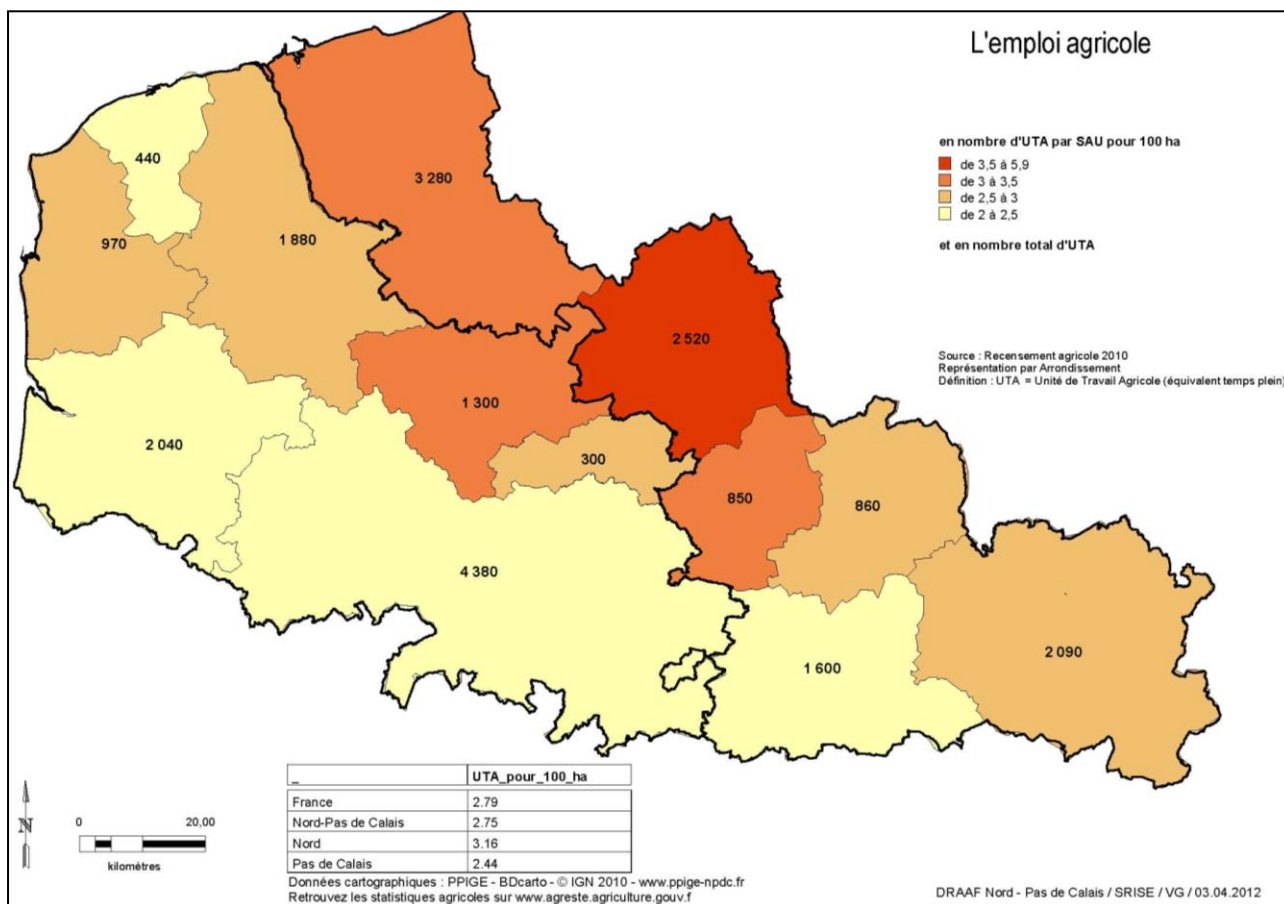
La carte ci-dessous montre que l'arrondissement de Dunkerque conserve de nombreux emplois agricoles, avec entre 3 et 3,5 emplois agricoles pour 100 ha de SAU, soit plus que la moyenne régionale (Nb : cette carte inclut la Flandre et Lys).

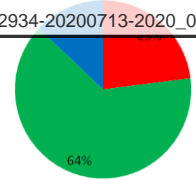


Sources : RGA 1979-2010

Ramené au nombre d'exploitations, on compte en moyenne 1,9 UTA par exploitation en 2010 avec le RGA (plus de 3 UTA par exploitation sur la CCFL), soit un peu plus qu'à l'échelle régionale (1,7 UTA).

Nous allons dans un premier temps considérer **les chefs d'exploitation** qui représentent une partie importante de la population agricole. Dans un second temps nous analyserons **l'emploi salarié**.





■ Moins de 40 ans ■ Entre 40 et 60 ans ■ 60 ans et plus

Source : RGA 2010

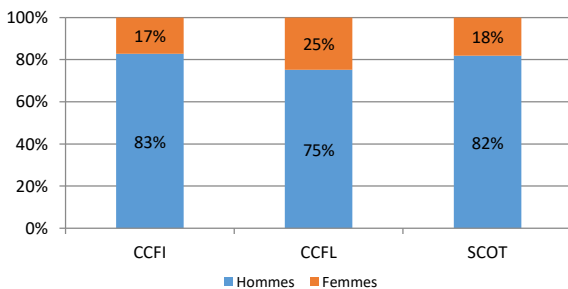
LES CHEFS D'EXPLOITATION

Les **721 exploitations enquêtées** dans le cadre de l'étude correspondent à **930 chefs d'exploitation**, soit environ 1,3 par structure.

Les femmes sur les exploitations

Les femmes représentent **18 % des chefs d'exploitations enquêtés**. C'est moins qu'au niveau régional puisqu'elles représentent une part de 29% au Recensement Général Agricole 2010, contre 22% en 2000⁵.

Répartition homme/femme des chefs d'exploitation



Source : Enquêtes 2016

Elles sont toutefois un peu plus nombreuses sur les exploitations de la CCFL, en lien peut être avec un développement plus important des activités de diversification.

Une moyenne d'âge similaire à la moyenne régionale

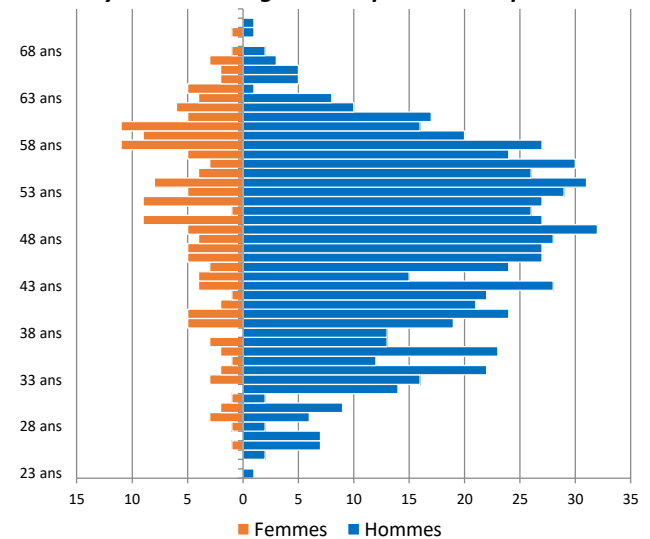
D'après le RGA 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de **48 ans sur le SCOT**, équivalent à la moyenne du Nord Pas de Calais au RGA 2010⁶.

On note également que l'on compte davantage de chefs d'exploitation de moins de 40 ans et moins de plus de 60 ans sur le territoire du SCOT qu'à l'échelle du Nord Pas de Calais.

Au niveau des exploitations enquêtées, l'âge moyen des chefs d'exploitations est sensiblement le même, avec **48 ans en moyenne** (48 sur la CCFI et 47 ans sur la CCFL). A noter toutefois une tendance régionale au vieillissement de la population agricole. Néanmoins, les structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation ont pratiquement toutes un jeune de moins de 40 ans

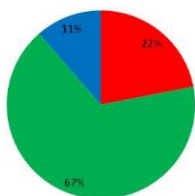
Etant donné que l'âge légal de départ en retraite est dorénavant fixé à 62 ans, c'est une population globalement « jeune » qui a de nombreuses années d'activité devant elle. On note toutefois qu'un certain nombre de chefs d'exploitation poursuivent leur activité après même cette date, souvent pour conserver un patrimoine et un complément à la retraite. Ces personnes ont généralement une activité réduite avec un changement d'organisation (recours aux ETA par exemple).

Pyramide des âges des exploitants enquêtés



Source : Enquêtes 2016

Age des chefs d'exploitation sur le périmètre du SCOT



Age des chefs d'exploitation sur la région Nord Pas de Calais

⁵ Agreste 2012

⁶ Agreste, DRAAF NPDC, SRISE, RGA

On note en revanche un certain écart d'âge selon le sexe du chef d'exploitation : les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes. Cela s'explique par un nombre important de femmes qui reprennent l'exploitation en relais de leur mari lorsque celui-ci fait valoir ses droits à la retraite.

Source : Enquêtes CA NPDC

Les structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation ont pratiquement toutes un jeune de moins de 40 ans.

Un niveau de formation qui progresse

Les chefs d'exploitation enquêtés du territoire sont **60 % à détenir un diplôme d'un niveau bac ou supérieur**, soit la même proportion qu'à l'échelle de l'ensemble de la population de la région.

On constate par ailleurs avec les enquêtes que le niveau d'étude de la jeune génération s'est systématiquement élevé par rapport à l'ancienne : 94 % des moins de 40 ans ont au moins le BAC.

Cette évolution du niveau de formation des chefs d'exploitation est générale à l'échelle de la France constitue un indicateur de la professionnalisation du métier.

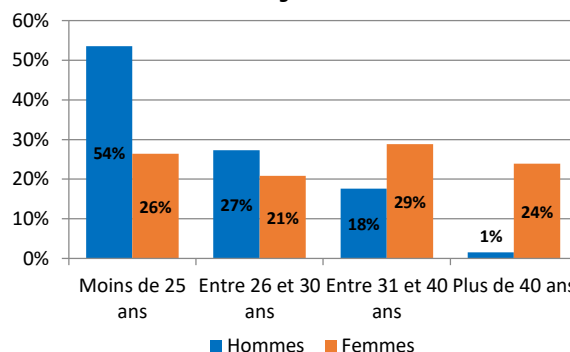
Des installations de jeunes agriculteurs plus tardives

L'âge moyen à l'installation des chefs d'exploitation enquêtés est de 28 ans sur le territoire du SCOT. Il est d'un peu plus de 26 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes.

La moitié des chefs d'exploitation se sont installés avant l'âge de 25 ans et les ¾ avant leurs 30 ans. Toutefois, ¼ des femmes chefs d'exploitations se sont installées après 40 ans, ce qui correspond aux installations relai.

	Age moyen des hommes chef d'exploitation	Age moyen des femmes chef d'exploitation
CCFI	47,5 ans	52 ans
CCFL	47 ans	47,5 ans
SCOT	47,5 ans	51,6 ans

Age à l'installation des chefs d'exploitation selon leur genre



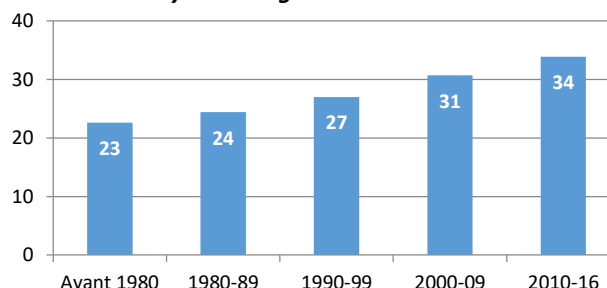
Source : Enquête 2016

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent varie : certains s'installent très rapidement à la sortie de leur formation agricole alors que d'autres ont un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle avant l'installation.

Le niveau d'investissement nécessaire pour s'installer étant en augmentation, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Enfin, il y a certaines installations tardives : le conjoint (féminin ou masculin) s'installe sur l'exploitation en relais de son époux(se), pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite.

Moyenne d'âge à l'installation



On constate que les installations se font de plus en plus tardivement, avec une augmentation de l'âge moyen à l'installation de 10 ans en une génération, en lien avec une augmentation des difficultés pour s'installer (manque de foncier, recul de l'âge de départ en retraite...). Toutefois, cela engendre pour les jeunes une certaine ouverture d'esprit et une plus grande maturité.

A partir de 2012, on recense une moyenne de 12 installations par an sur l'ensemble du territoire.

La double activité

Un chef d'exploitation double actif gère une exploitation agricole en même temps qu'une activité professionnelle extérieure à l'agriculture. Au niveau de nos enquêtes, on a relevé **15 % de chefs d'exploitation double actifs**, avec une part beaucoup plus importante sur la CCFL. Un peu plus de la moitié déclare que l'agriculture est une activité principale pour eux. Les double actifs sont aussi bien présents sur des exploitations individuelles que sur des exploitations sociétaires.

Pourcentage de chefs d'exploitation pluriactifs sur d'autres territoires	
CCFI	14 %
CCFL	22 %
SCOT Flandre et Lys	15 %

Source : Enquêtes 2016

Il existe plusieurs catégories de pluriactifs que nous avons relevé au cours de l'enquête :

- Des **jeunes** qui travaillent principalement à l'extérieur (assez souvent dans le milieu para agricole) et qui se sont installés au moment du départ en retraite de l'exploitant actuel. Cela permet de marquer la transition tout en palliant un manque de revenus sur l'exploitation pour faire vivre plusieurs familles.
- Dans le cas d'exploitations sociétaires, des **épouses chefs d'exploitation** qui peuvent également travailler à l'extérieur.
- Des **agriculteurs qui développent en parallèle une autre activité**, notamment en entreprises de travaux agricoles.
- Des **exploitants qui ont un autre métier** mais qui souhaitent conserver un patrimoine familial.

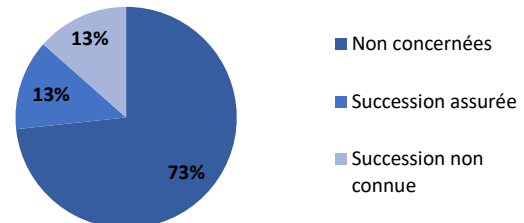
La double activité peut être permanente ou temporaire, par exemple dans la perspective d'un départ en retraite.

Source : Enquêtes 2016

La transmission des exploitations

La question de la transmission se pose pour **les exploitations dont le ou les chefs ont plus de 55 ans**. A partir de ce seuil, on peut commencer à mesurer la pérennité des exploitations agricoles du secteur. 190 exploitations (soit 27 % des exploitations enquêtées) ont leur(s) chef(s) d'exploitation âgé(s) de plus de 55 ans (26 % sur la CCFI et 27 % sur la CCFL).

Etat de la transmission des structures dont les chefs d'exploitation ont plus de 55 ans



Parmi les exploitations concernées par l'enjeu transmission, **50 % ont un successeur potentiel** (57 % sur la CCFL). Il s'agit en grande majorité de transmissions prévues dans le cadre familial à échéance plus ou moins longue (+ ou - 5 ans).

Si l'on considère la totalité des exploitations enquêtées, **13 % n'ont pas de successeur connu**. Ces exploitations risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et de voir leurs terres réparties entre plusieurs exploitations : ce phénomène participe à l'agrandissement et à la répartition des terres sur d'autres exploitations afin de les conforter.

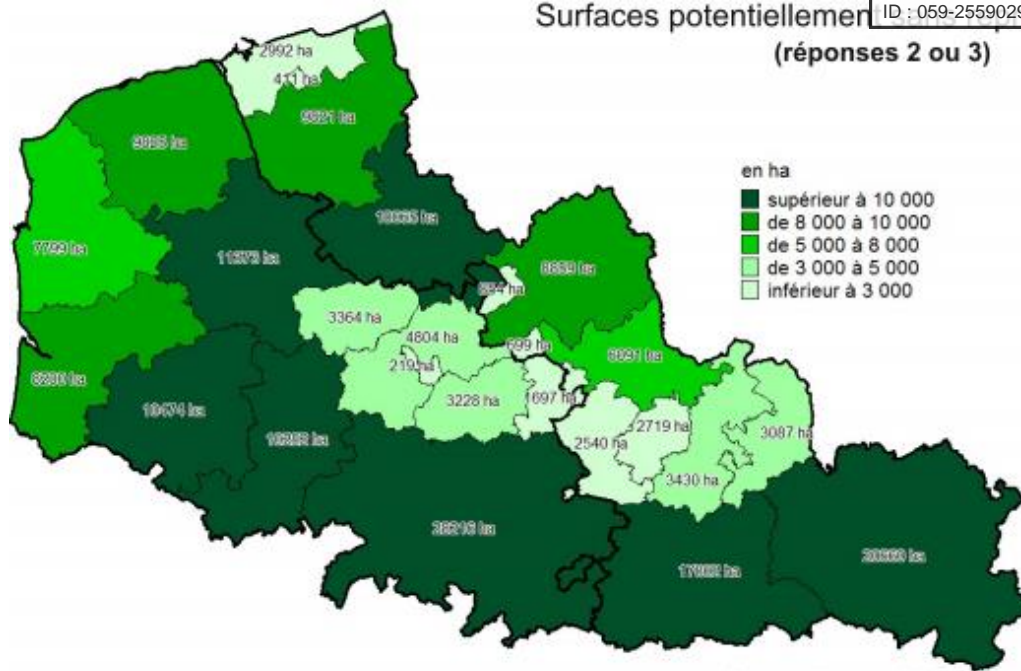
Cette tendance actuelle met en concurrence les jeunes agriculteurs qui recherchent un lieu d'implantation (surtout si plusieurs jeunes cherchent à reprendre des terres) avec des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir et ayant un potentiel financier plus important.

A noter que certaines exploitations sont reprises en double activité afin de conserver un patrimoine familial.

Malgré la pression foncière ressentie, principalement sur la CCFL, la pérennité des exploitations enquêtées semble globalement bien assurée.



Surfaces potentiellement (réponses 2 ou 3)



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

UNE ACTIVITE GENERATRICE DE NOMBREUX EMPLOIS

L'emploi agricole revêt plusieurs formes :

- Les **chefs d'exploitation** assurent la gestion courante de l'exploitation. Ils peuvent ponctuellement avoir recours à de la **main d'œuvre familiale** (parents, conjoint collaborateur, enfants...) qui donnent un « coup de main » sur l'exploitation.
- Les **salariés permanents** sont le plus souvent des personnes non membres de la famille des chefs d'exploitation et qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée.
- Les **saisonniers** sont recrutés à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement pour des travaux de préparation de sols, plantations, semis ou récoltes, principalement de légumes de saison.
- La catégorie « **autres** » correspond aux jeunes en **apprentissage** présents sur les exploitations pour se former.

A l'échelle du territoire, **1/3 des exploitations ont recours à de la main d'œuvre salariée.**

Le tableau suivant présente la part d'exploitations enquêtées ayant recours à de la main d'œuvre salariée sur le territoire du SCOT :

Part des exploitations enquêtées ayant recours à de la main d'œuvre			
	Permanents	Saisonniers	Apprentis
CCF I	27 %	14 %	7 %
CCF L	29 %	19 %	3 %
SCOT	28 %	15 %	6 %

Sources : Enquêtes 20165

Le recours aux **salariés permanents** est le plus fréquent sur le territoire puisque près de **30 % des exploitations** enquêtées ont déclaré en avoir.

Les **saisonniers** sont également présents sur **15 %** des exploitations enquêtées. Le recours aux saisonniers permet une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail.

De façon plus ponctuelle, la formation des jeunes en accueillant des apprentis : un peu moins de 4 % des exploitations enquêtées sont concernées.

En termes d'effectifs, on compte 1 035 personnes qui travaillent sur les exploitations enquêtées, soit 1,5 personnes par exploitation.

On recense 837 salariés et 930 chefs d'exploitation, soit en définitive un effectif de 1 700 emplois directs.

Les exploitations de Flandre ont de plus en plus recours à la main d'œuvre agricole à mesure que l'on se rapproche de l'agglomération lilloise en raison de la présence de cultures légumières puis maraichères sur Lille. En revanche, les exploitations de l'Audomarois ont un peu moins recours au salariat.

RESEAUX ET ORGANISMES FACILITANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL

DIFFERENTS ORGANISMES ET DEMARCHES

Le service de remplacement

En cas d'absence des salariés et des exploitants agricoles, des services de remplacement ont été mis en place en 1972, sur la base d'initiatives locales et d'une expérimentation en régions. Ils se sont ensuite implantés progressivement dans les départements.

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés aux agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement. Cette adhésion leur permet de se faire remplacer pour un des motifs suivants : maladie ou accident, congés, formation, responsabilité professionnelle, congé paternité ou maternité.

L'entraide

Les exploitants pratiquent régulièrement l'entraide et s'échangent des journées de travail, des services, des outils ou des machines dans des chantiers communs. Elle



est notamment pratiquée au moment du transport de la récolte et de l'ensilage afin d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

Un certain nombre d'agriculteurs achètent du matériel spécifique en commun.

DES GROUPES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Plusieurs groupes de développement agricole ont cours sur le secteur du SCOT :

- Les GEDA
- Le Pôle légumes
- Le GABNOR (groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas de Calais)

Ce sont des associations d'agriculteurs placés sous la responsabilité d'un conseil d'administration et d'un Président qui fixent des objectifs de développement technique, économique et humain des exploitations. Ces groupes sont souvent animés par un conseiller de la Chambre d'Agriculture et abordent des thématiques multiples et mènent des expérimentations, comme celle des bas volumes conduits par le GEDA.

Un certain nombre d'organismes privés prodiguent des conseils, notamment pour les techniques alternatives, et un suivi pour les agriculteurs : CER, Agrovision...

Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)

Il s'agit de sociétés coopératives agricoles qui permettent la mise en commun et l'utilisation par les agriculteurs de moyens et de matériels propres à développer leur activité économique. Elle permet de réduire les coûts en augmentant la quantité de travail réalisé par un même matériel. Le recours à une CUMA concerne principalement les cultures céréalières, les betteraves et les pommes de terre pour réaliser les semis et les travaux de préparation du sol.

On recense 16 CUMA sur le territoire du SCOT.

Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les ETA quant à elles sont des prestataires de services agricoles également sollicités pour les cultures céréalières, les betteraves et les pommes de terre afin de

réaliser les récoltes, les pommes de terre/betteraves.

On recense 11 ETA sur le territoire du SCOT, avec notamment quelques agriculteurs en double activité qui proposent leurs services.

Ce sont deux possibilités pour les exploitants de développer leur activité.

Pourcentage d'exploitations enquêtées		
	Travaillant avec une CUMA	Travaillant avec une ETA
SCOT Flandre et Lys	42%	77%

Sources : Enquêtes 2016

DES DEMARCHES COMMERCIALES AVEC UNE FORTE PARTICIPATION DE LA PROFESSION

Les coopératives

Ce sont des organisations de producteurs constituées à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil.

C'est le cas par exemple de la coopérative de fruits et légumes SIPENORD, basée à Caestre et qui regroupe environ 35 producteurs adhérents. Elle constitue un centre de collecte et de vente des productions de fruits et légumes de ses adhérents.

Les organisations de producteurs (OP)

Ce sont des groupements constitués à l'initiative des agriculteurs afin de mutualiser leurs moyens dans le but de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. On peut citer par exemple le Groupement des Producteurs de Porcs des monts de Flandre (GPPMF) à Hondeghem, une centaine de producteurs, CEVINOR, Groupement des Producteurs de lait livrant à la Laiterie Danone de Bailleul...

**POINTS DE REPÈRE****Exploitations et exploitants**

972 exploitations recensées, 721 exploitations enquêtées, Soit un taux de réponse de 74%

53 % individuelles, en définitive 75 % sont gérées par une seule personne

721 exploitations enquêtées = **930 chefs d'exploitation** avec les caractéristiques suivantes :

18 % de femmes, 15 % de chefs pluriactifs, 48 ans en moyenne

60 % des chefs d'exploitation ont au moins le Baccalauréat

Organisation du travail

De nombreux emplois directs

930 chefs d'exploitation

1/3 des exploitations ont recours à de la main d'œuvre salariée

837 salariés agricoles sur les exploitations enquêtées (salariés permanents et saisonniers)

Un recours fréquent aux réseaux et services agricoles

Recours aux CUMA : 42 % des exploitations

Recours aux ETA : 77 % des exploitations

Installation/transmission

Une dizaine d'installations par an au niveau des exploitations enquêtées

Un âge moyen à l'installation en augmentation : 34 ans ces dernières années

Parmi les exploitations soumises à l'enjeu de transmission (1 sur 4), **la moitié connaît déjà sa succession**

Les transmissions se font en majeure partie dans le **cadre familial**

L'essentiel

Un tissu dense d'exploitations (17 exploitations/commune), 1,7 exploitations recensées pour 100 ha de SAU

Une diminution du nombre d'exploitation qui se poursuit malgré un certain ralentissement

Des agriculteurs qui choisissent ce métier avant tout par vocation : des exploitations dynamiques avec des jeunes de plus en plus formés

Une bonne dynamique au niveau de la transmission des exploitations

Des statuts sociétaires (EARL, GAEC, SARL, ..) de plus en plus privilégiés bien que ¾ des exploitations restent gérés par une seule personne

Une organisation du travail rendue nécessaire par la diversité des productions : une activité qui génère de nombreux emplois

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ESPACE AGRICOLE

UN RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE DANS LES TEXTES⁷

A partir des années 2000, un constat a été fait sur la surconsommation en espaces agricoles et naturels : en France, 600 km² sont artificialisés par an, soit l'équivalent d'un département entier disparaît tous les dix ans⁸. Des modifications ont ainsi été apportées aux documents d'urbanisme afin de limiter ce phénomène.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la **Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU)** a renforcé le contenu des documents d'urbanisme réglementaires afin qu'ils deviennent des outils de planification stratégiques. Elle est portée par trois grands principes :

- Assurer un équilibre entre le renouvellement et le développement urbain,
- Promouvoir la mixité urbaine et sociale,
- Gérer le sol de façon économe

Chaque PLU doit être compatible avec le SCOT, qui peut affirmer la vocation agricole d'une zone déterminée.

Ce nouveau contexte a depuis été complété, notamment par **la loi Urbanisme et Habitat (UH)** du 2 juillet 2003 ainsi que par divers décrets d'application et d'ordonnances.

En **2005, la loi sur le développement des territoires ruraux** a, elle aussi, apporté des compléments. Les derniers grands changements législatifs datent de 2010 avec :

- **la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)** avec notamment l'objectif de réduire de 50 % la consommation des espaces agricoles depuis 2020
- **la loi du 27 juillet 2010 de Modernisation de l'agriculture et de la pêche** qui crée notamment les Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles. Composée d'élus, de représentants de l'Etat (Préfet, Directeur de la DDT),

de représentants d'associations de protection de l'environnement, elle émet un avis en cas de réduction des surfaces agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme dans un objectif de préservation des espaces agricoles.

Ces deux lois conduisent à la généralisation des SCOT d'ici 2017, à la mise en place de la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) dans chaque département et de ce fait, au renforcement du rôle de l'Etat dans la maîtrise de la consommation de foncier agricole.

Plus récemment, la **Loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 et la **loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAF)** du 13 octobre 2014 ont eu une incidence sur les documents d'urbanisme :

- Nouvelles **incitations à la généralisation des SCoT**
- Amélioration du contenu des SCoT : dorénavant, le rapport de présentation des SCoT doit intégrer, conformément au nouvel article L.141-3 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi LAAF, « **les besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique** ». le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) doit également être plus précis quant à la **limitation de la consommation foncière** par secteurs géographiques et « décrire pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-5)
- Avec la LAAF, la **Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles (CDPENAF)** se substitue à la CDCEA. Cette nouvelle commission inclut désormais les représentants des chasseurs et des professions forestières et ses compétences sont élargies.

⁷ Les données exposées ci-après sont issues de la réédition 2012 du document « L'agriculture dans le Scot - Le guide » de Terres en ville

⁸ IFEN



FONCIER ET PARCELLAIRE AGRICOLE

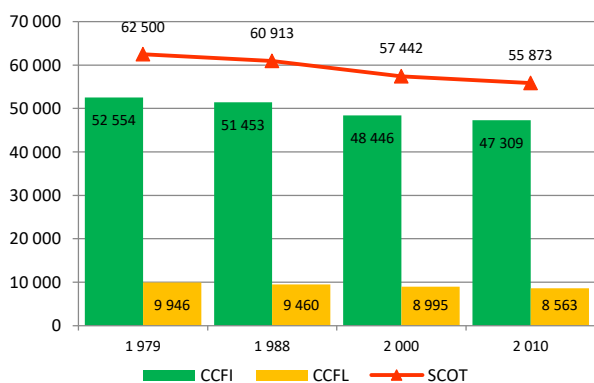
Support de la production agricole, le foncier est un élément central de l'activité agricole et mérite une analyse approfondie.

UN OUTIL DE TRAVAIL TRES CONVOITE

Les surfaces mises en valeur par les exploitations situées sur le territoire du SCOT ont diminué de 10 % en 37 ans, soit 6 627 ha. Cela représente une perte de 179 ha agricoles par an. Ce recul enregistré sur le territoire du SCOT est identique à celui relevé à l'échelle régionale sur la même période.

C'est sur la Communauté de Communes de Flandre Lys que le recul a été le plus fort (- 14 %, soit 1 383 ha), en lien avec le développement industriel et périurbain du secteur. La SAU des exploitations de la CCFI a tout de même diminué de 10 % en 30 ans.

Evolution de la SAU des exploitations
(en hectares)

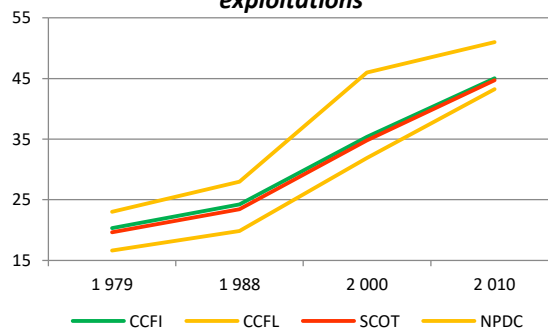


Source : RGA 1979-2010

UN TISSU DENSE D'EXPLOITATIONS QUI S'AGRANDISSENT

Malgré la consommation de foncier agricole et la diminution du nombre d'exploitations, le territoire du SCOT de Flandre et Lys dispose d'une densité d'exploitations élevée par rapport à sa superficie en terres agricoles. Le graphique suivant présente sur 30 ans l'évolution de la SAU par exploitation sur le SCOT :

Evolution de la SAU moyenne des exploitations



	1979	1988	2000	2010
CCFI	20 ha	24 ha	35 ha	45 ha
CCFL	17 ha	20 ha	32 ha	43 ha
Total SCOT	20 ha	23 ha	35 ha	45 ha
Total NPDC	23 ha	28 ha	46 ha	61 ha

Source : RGA 1979-2010

La SAU moyenne par exploitation a plus que doublé entre 1979 et 2010 à l'échelle du SCOT, pour atteindre en 2010 **45 ha par exploitation** (45 ha sur la CCFI et 43 ha sur la CCFL).

C'est assez nettement en deçà de la moyenne régionale (61 ha en moyenne par exploitation) en raison de la présence de nombreuses exploitations en polyculture-élevage ou pratiquant l'élevage hors-sol.

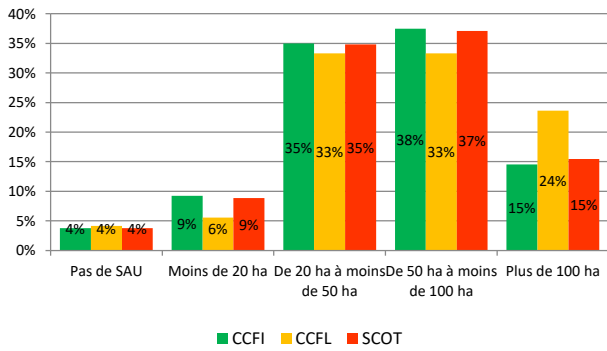
Territoire	SAU moyenne des exploitations enquêtées
CCFI	59 ha
CCFL	76 ha
SCOT	61 ha

Source :RGA 2010

La SAU moyenne des exploitations enquêtées est de **61 ha** sur le SCOT. Elle est supérieure à celle enregistrée au RGA 2010 en raison des 6 ans de décalage entre les deux enquêtes et de nos critères pour déterminer l'échantillon en lien avec les différentes définitions d'une exploitation agricole (voir « Avertissement » P 8).



Répartition des exploitations selon leur taille



Sources : Enquêtes 2016

On constate que :

- 1 exploitation sur 2 dispose de plus de 50 ha de SAU
- Celles disposant d'une SAU de moins de 20 ha sont relativement peu nombreuses.
- ¼ des exploitations de la CCFL exploite plus de 100 ha, beaucoup plus que sur la CCFI. Cela explique notamment l'écart important entre les SAU moyenne des exploitations sur ces deux territoires. (A titre indicatif, 20 % des exploitations agricoles dépassent 100 ha à l'échelle de la région).
- On trouve en proportion autant de structures sans SAU sur les deux intercommunalités : 4 % (élevages hors sol)

STRUCTURE DES ILOTS DE CULTURE : UN PARCELLAIRE HETEROGENE

Les exploitations enquêtées ont leurs îlots de cultures répartis en moyenne sur trois communes, et principalement entre une et quatre communes.

On constate toutefois qu'une part importante de la surface d'exploitation se trouve sur la commune du siège.

Territoire	SAU de l'exploitation sur la commune du siège	
CCFI	36 ha	61 %
CCFL	46 ha	
SCOT	37 ha	

Source : Enquêtes 2016

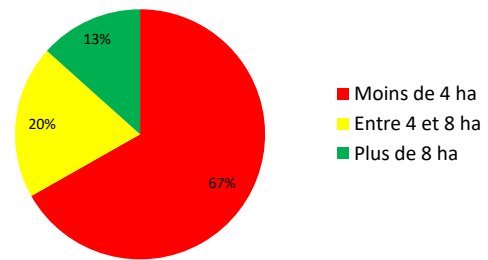
En moyenne, les agriculteurs enquêtés cultivent sur **un peu plus de trois communes** et disposent d'environ **37 ha sur la commune du siège (46 ha sur la CCFL)**. Toutefois, les communes du SCOT étant très étendues, le fait qu'une exploitation ait tous ses îlots sur la commune

de son siège n'est pas la garantie d'un bon regroupement parcellaire. Ils ont leurs terres réparties en moyenne sur **14 îlots (13 sur la CCFI et 18 sur la CCFL)**, avec en moyenne **4 ha par îlot** contre 4,3 au niveau régional.

A l'échelle de l'ensemble des territoires du SCOT, on obtient les résultats suivants :

- **Sur la CCFI**, l'îlot moyen fait **4 ha**. Toutefois, les disparités sont grandes entre des secteurs disposant d'un parcellaire de bonne taille et bien organisé (secteur de Renescure/Ebblinghem/Staple, Vieux Berquin) et des secteurs un peu plus morcelés : secteurs de Boeschepe et de Boeseghem. La structuration du parcellaire semble être liée à des contraintes de relief (fossés, cours d'eau, pente) et à la qualité agronomique des sols.
- **Sur la CCFL**, l'îlot moyen fait **3,8 ha**. Le parcellaire est par endroits très morcelé en raison de la présence de nombreux cours d'eau et canaux.

Répartition des îlots d'exploitation selon leur taille



Source : Enquêtes 2016

On constate avec le diagramme ci-dessus que les îlots de plus de 8 ha ne représentent que 13 % des îlots du territoire, bien qu'ils regroupent près de la moitié de sa SAU. La majeure partie des îlots de culture sont de petite taille. Ce morcellement plus accentué dans certaines communes occasionne des contraintes pour les agriculteurs : augmentation des charges liées au temps passé, à l'usure du matériel,... et des conditions de travail rendues plus difficiles.

Un parcellaire de taille importante présente un intérêt lors d'opérations de drainage ou d'irrigation, mais aussi pour négocier des contrats de cultures avec les industries agroalimentaires ou non alimentaires. Le regroupement parcellaire et la constitution d'îlots de grande taille représente donc un enjeu important pour les exploitations faisant des cultures de vente.



AMENAGEMENTS FONCIERS ET EFFETS SUR LA STRUCTURE DU PARCELLAIRE AGRICOLE

L'aménagement foncier (ex- remembrement) est une opération régie par le code rural qui vise à :

- **Améliorer les conditions d'exploitation** des propriétés rurales, agricoles ou forestières ;
- Assurer la **mise en valeur des espaces** naturels ruraux ;
- **Contribuer à l'aménagement du territoire** communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver et aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé. Ces opérations permettent de restructurer le parcellaire et de le rendre plus favorable aux grandes cultures qui sont fortement mécanisées.

Des opérations d'aménagement foncier sont également lancées pour **remédier aux dommages causés par la**

réalisation de grands ouvrages linéaires afin de réorganiser et compenser les pertes de foncier agricole.

La carte ci-contre présente les secteurs cadastraux ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier. En définitive, **80 % de la SAU est concernée** (ratio identique sur les deux EPCI). Toutefois, ces remembrements sont souvent anciens.

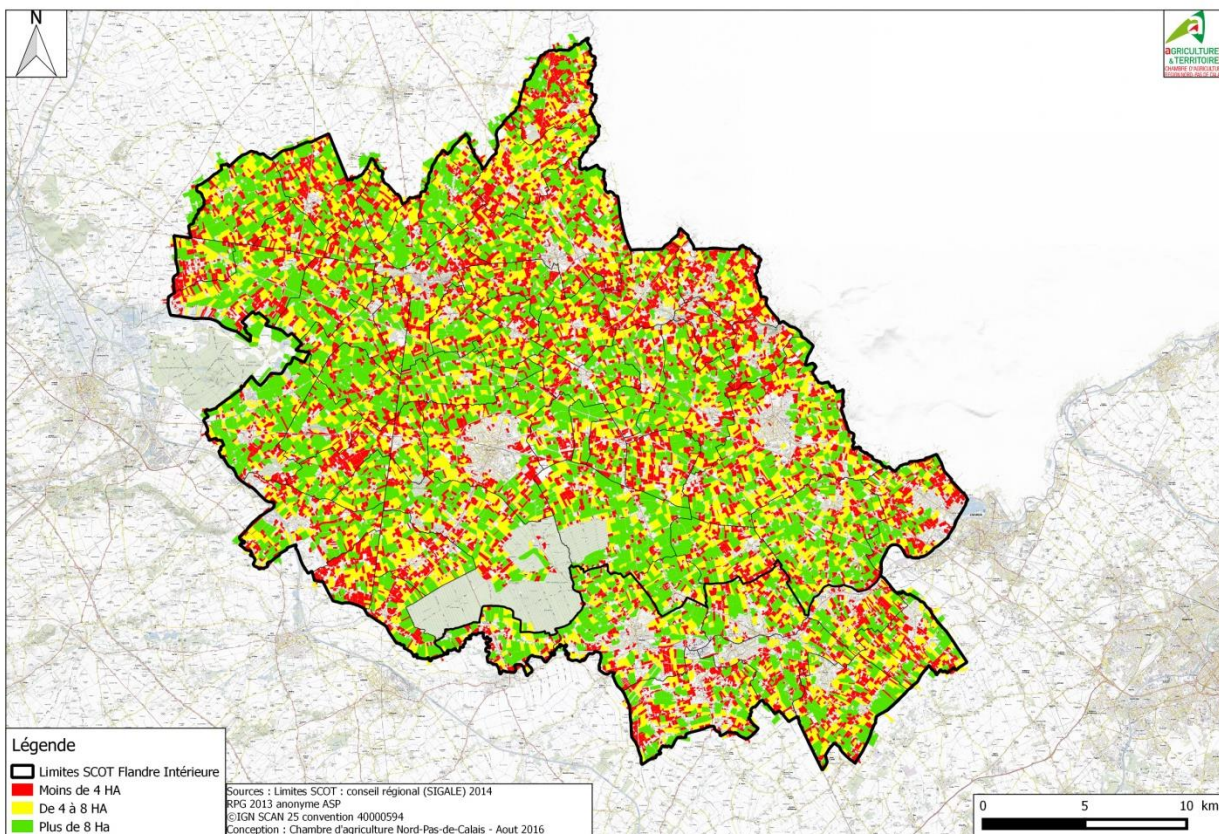
	Surfaces ayant fait l'objet d'un aménagement foncier	
CCFI	44 260 ha	92 % de la SAU
CCHF	3 640 ha	41 % de la SAU
SCOT	47 900 ha	84 % de la SAU

Source : BD Parcellaire 2013

Des opérations d'aménagement foncier sont en cours sur le secteur de Rubrouck.

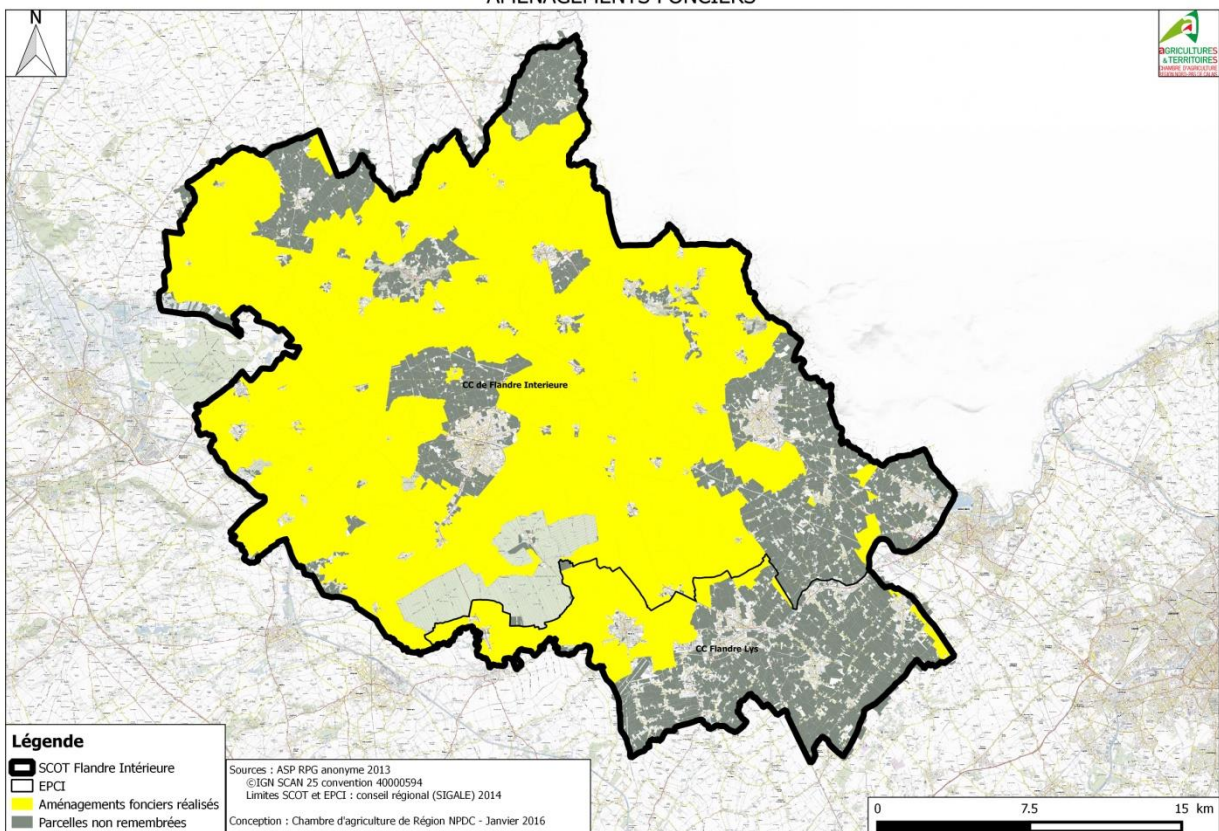
Taille des îlots de culture : un parcellaire plutôt hétérogène

STRUCTURE DU PARCELLAIRE SUR LE TERRITOIRE



Malgré de nombreuses opérations d'aménagement foncier

AMENAGEMENTS FONCIERS



Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

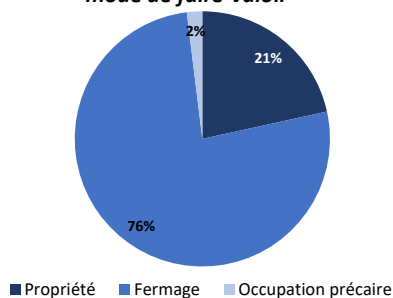
Le mode de faire valoir des terres d'une exploitation définit son degré de maîtrise foncière, élément clé de son développement. Il y a plusieurs modes de faire valoir :

- Le **faire valoir direct** : l'agriculteur est **propriétaire** exploitant, ce qui signifie qu'il maîtrise son outil de production et peut envisager des investissements et le développement de son activité sur le long terme, et notamment lors de la construction de bâtiments.
- Le **faire valoir indirect** : l'exploitant loue ses terres sous le statut du **fermage**. Ce statut règle les droits et obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur) dans le cadre du bail rural.

Sur le territoire du SCOT, la majeure partie des terres des exploitations enquêtées est sous le **statut du fermage (76 %)**. Les agriculteurs enquêtés sont en moyenne propriétaires de 21 % de leur SAU et 2 % sont en occupation précaire.

La part du faire valoir direct est un peu plus importante auprès des exploitations de la CCFL : 22 % contre 17 % de la SAU des exploitants de la CCFL exploités en faire-valoir direct.

Répartition des surfaces enquêtées selon le mode de faire-valoir



Source : Enquêtes 2016

Les exploitations enquêtées ont **une moyenne de 9 propriétaires** sur leurs terres, avec une variation de 1 à 68 (pour une exploitation de plus de 300 ha sur la CCFL). Le nombre de propriétaires est particulièrement important sur la CCFL.

	Nombre moyen de propriétaires par exploitation	SAU moyenne par propriétaire
CCFL	8	7 ha

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

CCFL		
SCOT	9	7 ha

Source : Enquêtes 2016

Chaque propriétaire possède un foncier de taille variable. Cette situation constitue un handicap ou un atout pour l'exploitation en fonction de son stade d'évolution :

- Lors de la transmission de l'exploitation : le repreneur, en lien avec l'exploitant en bail, doit obtenir l'accord de chacun des propriétaires, sauf s'il s'agit d'un descendant ou d'un conjoint.
- Lors de la vente d'une parcelle louée : l'exploitant en titre bénéficie d'un droit de préemption, étant donné qu'il s'agit souvent de surfaces peu importantes, l'investissement à réaliser est moins conséquent ; il peut aussi demander l'intervention de la SAFER.

- Les **occupations précaires** : lors des enquêtes, on a recensé **au moins 840 ha de terres agricoles en occupation précaire** réparties sur les deux intercommunalités. Les agriculteurs peuvent exploiter à titre précaire des biens publics ou privés suite à des reprises de terre par les propriétaires ou des emprises (projets de lotissements...). Ils peuvent continuer à exploiter les parcelles mais devront libérer le terrain au moment de la mise en place du projet prévu. On compte également quelques cas d'occupations à l'année de terrains qui appartiennent à des particuliers.

DES INVESTISSEMENTS LIÉS AU FONCIER : IRRIGATION ET DRAINAGE

Le contexte pédo-climatique du secteur limite les besoins en irrigation mais rend nécessaire de mettre en place un réseau de drainage complet pour pouvoir cultiver les terres et obtenir des productions de qualité. En effet, pour certaines productions, la plante doit disposer d'une quantité suffisante d'eau à certaines périodes de son cycle végétatif. Toutefois, tout excès d'eau dans le sol est aussi néfaste à son développement.

L'irrigation consiste à apporter de l'eau à des plantes cultivées pour en améliorer le rendement et la qualité. Elle peut être rendue obligatoire pour obtenir certains contrats de culture et permettent dans tout les cas d'améliorer et/ou de stabiliser les rendements pour les cultures de pommes de terres et de légumes.



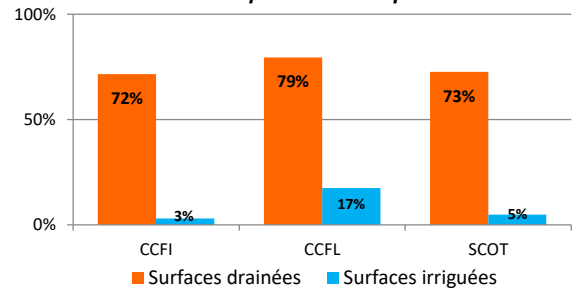
On a relevé que **seulement 9 % des exploitations enquêtées irriguaient** au moins une parcelle. Au total, **5 % de la SAU est irriguée**. Il faut tout de même préciser que si l'irrigation est très peu pratiquée sur la CCFI, ça n'est pas le cas sur la CCFL, où 22 % des exploitations irriguent et 17 % de la SAU reçoit des apports réguliers en eau, en lien avec une présence accrue des cultures de vente.

Le drainage consiste à évacuer l'eau en surplus afin d'avoir des sols mieux structurés. Le secteur d'étude est presque intégralement drainé afin d'assurer une meilleure exploitation des terres, de sécuriser la production et d'améliorer les conditions de travail et d'accès aux champs. Le drainage sur le secteur est assuré en partie par des tuyaux enterrés qui quadrillent les champs et qui ont pour exutoires les cours d'eau.

La zone a toujours été drainée et les investissements ont été étalés dans le temps ; ils restent lourds lorsqu'un exploitant décide de moderniser son drainage en remplaçant les anciennes installations (drains en poterie) par des drains en PVC. Le drainage présente toutefois un investissement important pour les agriculteurs.

Ainsi, **86 % des exploitations enquêtées ont déclaré drainer** au moins une parcelle et **73 % de leur SAU est drainée**. L'agriculture, via le drainage, contribue à la bonne circulation et à l'évacuation de l'eau.

Part des surfaces drainées et irriguées
SAU des exploitations enquêtées



	Pourcentage d'exploitations pratiquant l'irrigation	Pourcentage d'exploitations pratiquant le drainage
CCFI	8 %	85 %
CCFL	22 %	88 %
SCOT	9 %	86 %

Source : Enquêtes 2016

En définitive, la majeure partie du secteur est drainée, surtout sur les secteurs de plaine (Plaine et vallée de la Lys) qui ont été assainis via un réseau important de canaux.

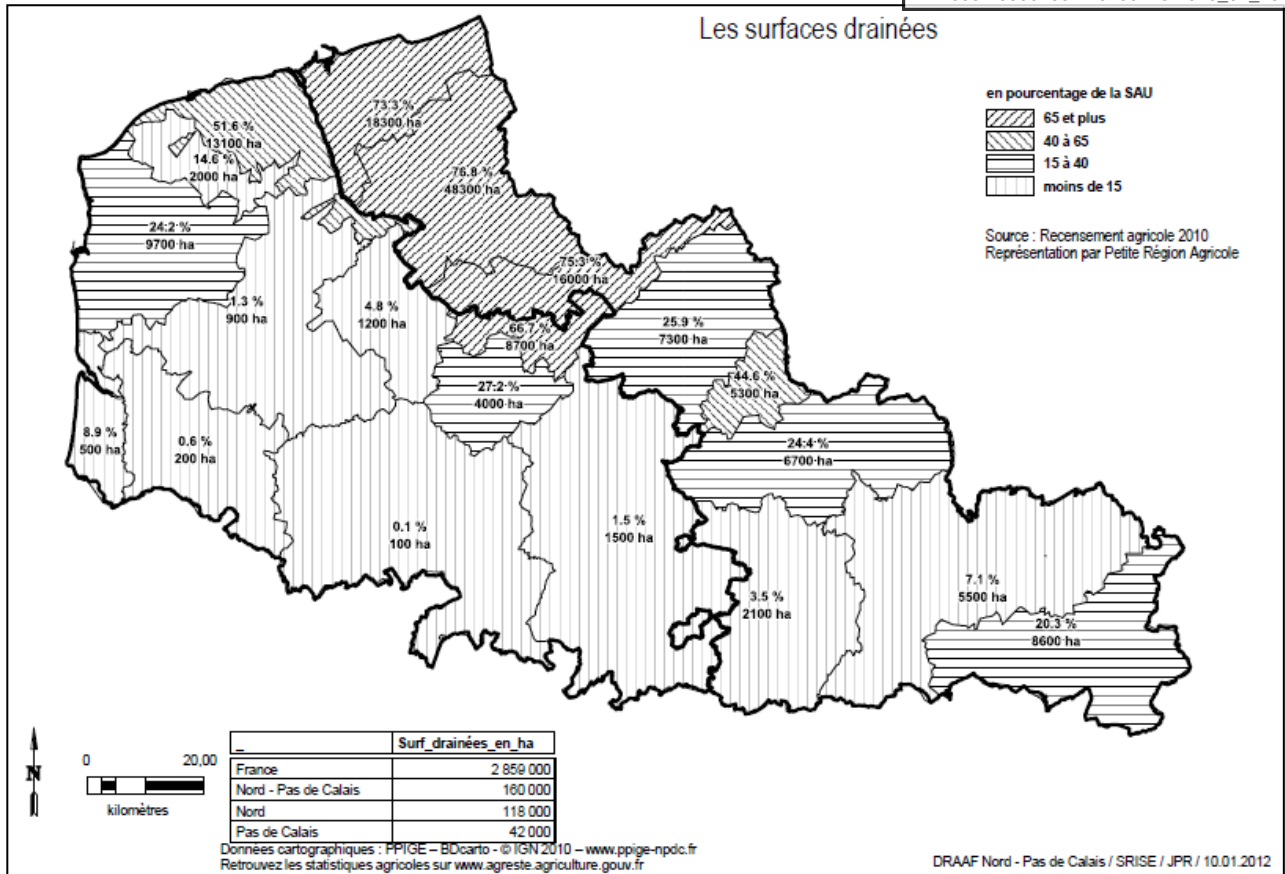
Un certain nombre d'exploitation dispose de **forages** qui sont utilisés pour l'abreuvement du cheptel, le nettoyage, l'alimentation de la réserve incendie... Ils doivent être déclarés au titre de la loi sur l'eau.

Le tableau suivant présente le pourcentage d'exploitations ayant un forage :

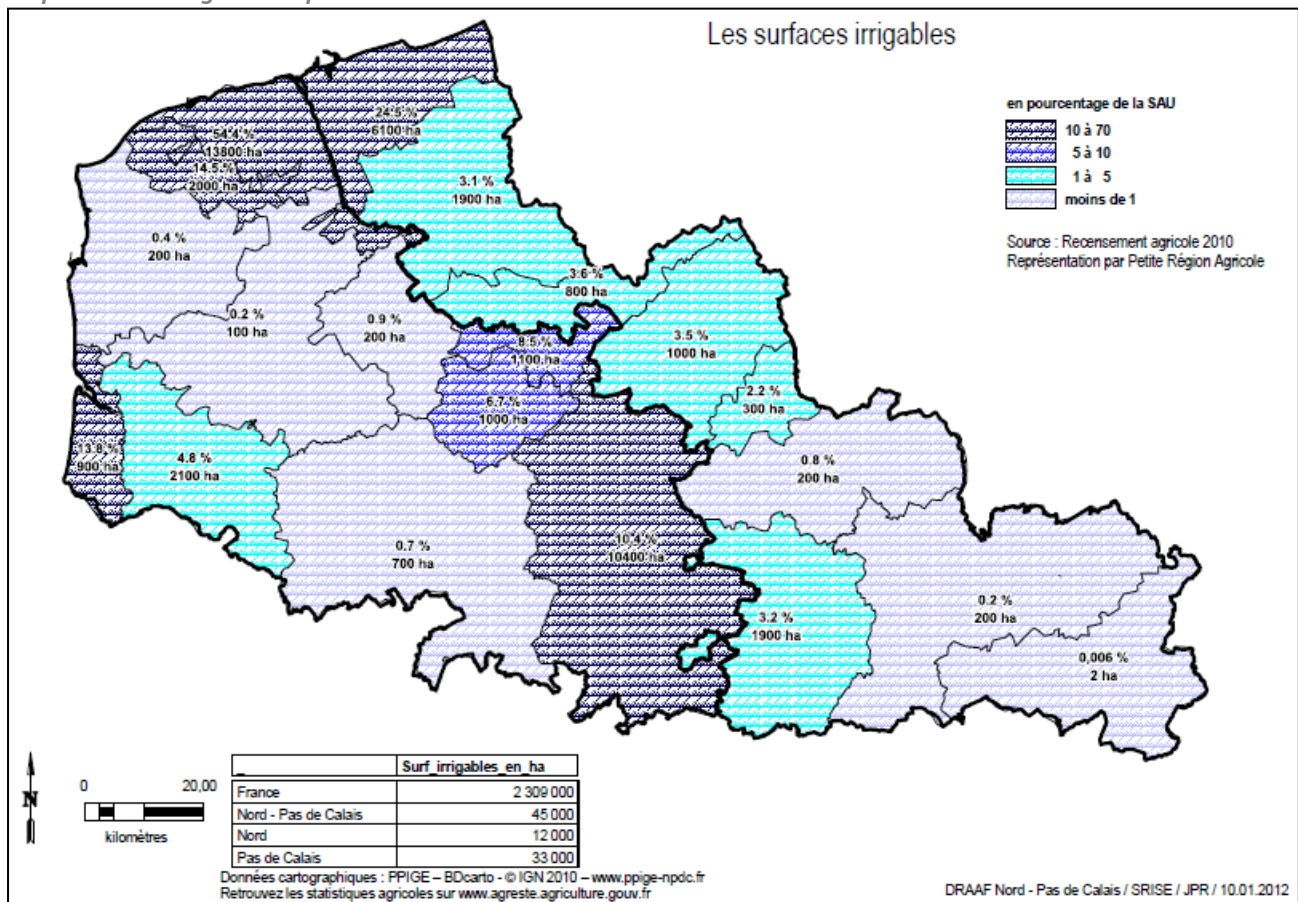
	Pourcentage d'exploitations ayant un forage
CCFI	32 %
CCFL	26 %
SCOT	32 %

Source : Enquêtes 2016

Un secteur très largement drainé



Un potentiel d'irrigation important



LE FONCIER BATI : LES BATIMENTS AGRICOLES

IMPLANTATION DES BATIMENTS

Le type d'habitat

On rencontre sur le territoire de la CCFI plusieurs types d'implantation des exploitations :

- Des exploitations isolées, réparties sur l'ensemble du territoire
- Des exploitations implantées le long de routes ou proche de hameaux et parfois gagnées par l'urbanisation
- Des exploitations insérées dans le tissu urbain de façon moins fréquente.

La composition du bâti agricole

On recense un grand nombre de bâtiments agricoles qui se répartissent en plusieurs catégories :

- L'habitation de l'exploitant
- Les bâtiments de stockage (matériel, récoltes)
- Les bâtiments d'élevage avec leurs annexes de type fumière, fosse, stockage de paille, ensilage...
- Les bâtiments liés aux activités de diversification :
 - o L'accueil, l'hébergement,)
 - o La vente directe et ateliers de transformation

Différents modes d'organisation du bâti

→ **l'ensemble des constructions est regroupé sur le siège**

C'est le cas le plus fréquent sur le territoire du SCOT : un peu plus de 75 % des exploitations. Disposer d'un seul site facilite grandement l'organisation du travail. Il est toutefois important dans cette configuration que l'agriculteur ait des possibilités d'évolution sur place en étant par exemple propriétaire des bâtiments et des terres attenantes.

→ **L'exploitation s'organise autour d'un siège et de plusieurs sites agricoles, avec une répartition des activités**

En général, un certain nombre d'exploitations organisent leur activité autour de deux sites agricoles. Toutefois, il existe sur le territoire du SCOT quelques exploitations qui s'articulent autour de quatre sites agricoles.

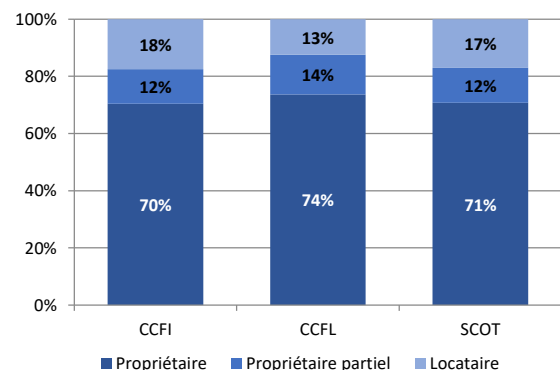
Une telle organisation peut avoir plusieurs origines : obligation de mise aux normes, être propriétaire de la

parcelle qui va sur les biens familiaux, exploitation sociétaire, nécessité d'extension...

De la même manière, la majeure partie des projets sont prévus sur le siège. Toutefois, les projets hors siège peuvent également revêtir un caractère stratégique pour le développement de l'exploitation dans la mesure où le site principal n'offre que peu de perspectives d'évolution (siège enclavé, contraintes réglementaires...)

FAIRE VALOIR DES BATIMENTS

Faire valoir du bâti agricole



Source : Enquêtes 2016

Les agriculteurs enquêtés sont **majoritairement propriétaires de l'ensemble de leurs bâtiments : 71 %** à l'échelle du SCOT. Cette proportion est de 77 % si l'on ne considère que les sièges.

12 % des exploitations sont partiellement propriétaires de leurs bâtiments : elles ne possèdent que quelques bâtiments ou en possèdent en indivision. Posséder ses bâtiments est un réel atout pour l'exploitant qui a une maîtrise plus grande de son outil de production. Il peut également se projeter à long terme sur ces bâtiments et réaliser des investissements : développer son activité, reconstruire, moderniser ses bâtiments, créer un nouvel atelier...

17 % des exploitations sont locataires de leurs bâtiments et paient un fermage (loyer) au propriétaire. Ce taux est un peu plus bas sur la CCFL. Le fait d'être locataire limite les perspectives d'évolution de l'exploitation dans la mesure où il est risqué d'investir sur bien d'autrui. En revanche, le locataire n'a pas la charge de l'acquisition d'un corps de ferme. Il est assez fréquent que les parents soient propriétaires des bâtiments du corps de ferme et que le jeune installé



soit propriétaire d'un ou des bâtiments nouvellement construits.

DES EXPLOITATIONS QUI SE DEVELOPPENT

34 % des exploitations enquêtées ont des projets de nouveaux bâtiments.

¾ des projets concernent l'activité d'élevage sur la CCFI contre seulement 1/3 sur la CCFL.

LES PARCELLES ATTENANTES SONT VITALES POUR LES EXPLOITATIONS

Les parcelles attenantes sont des parcelles stratégiques dans le fonctionnement et le développement des exploitations. Elles constituent généralement un ensemble de parcelles autour ou à proximité immédiate des bâtiments de l'exploitation. Le plus souvent, elles sont accessibles directement depuis les bâtiments agricoles ou en n'empruntant pas ou très peu de voies ouvertes à la circulation.

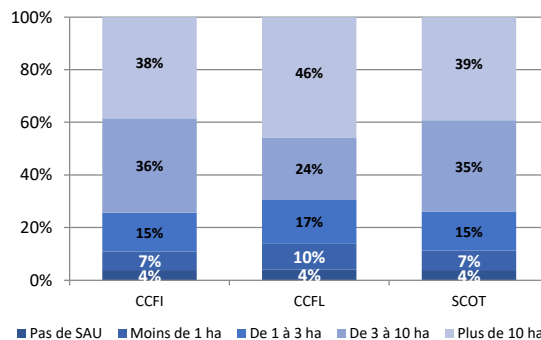
- Ce type de parcelles facilite le **fonctionnement de toute exploitation**, puisque d'accès direct, et de surveillance aisée. Elles jouent un rôle essentiel pour les travaux de manutention (lisier, fumiers, fourrage...)
- Elles sont très importantes pour les **exploitations d'élevage** afin de surveiller facilement le troupeau. Dans ce cas là, les parcelles de proximité en prairie sont particulièrement stratégiques.
- Elles sont enfin primordiales pour **prévoir la construction de nouveaux bâtiments** ou leur développement (modernisation, mise aux normes, agrandissement) si l'agriculteur est propriétaire du foncier.

Par conséquent, une emprise sur les parcelles de proximité d'une exploitation est beaucoup plus préjudiciable pour celle-ci que sur d'autres parcelles.

En moyenne, les exploitations disposent de 10 ha directement attenants depuis le siège d'exploitation.

Le graphique suivant représente plus précisément les surfaces attenantes directement disponibles pour les exploitations enquêtées du territoire :

Surfaces de exploitations enquêtées

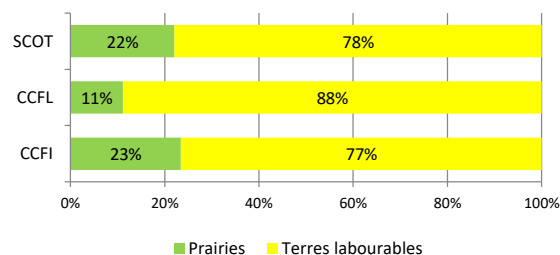


Source : Enquêtes 2016

Le premier constat est que **40 % des exploitations disposent de 10 ha directement attenants aux bâtiments** situés sur le siège de l'exploitation. Les exploitations de la CCFL disposent d'un peu plus de terres attenantes que celles de la CCFI.

En revanche, **7 % disposent de moins de 1 ha autour de leur siège**, ce qui complexifie le travail de l'agriculteur. Ce taux est même de 10 % sur les exploitations de la CCFL : même si la différence avec la CCFI n'est pas énorme, cela traduit une pression accrue sur ce secteur plus périurbain.

Type de surfaces attenantes aux exploitations



Source : Enquêtes 2016

Les surfaces attenantes sont principalement des terres labourables. Les prairies représentent toutefois près d'1/4 des surfaces attenantes aux exploitations de la CCFI.





POINTS DE REPÈRE

Le foncier. outil de travail des agriculteurs

Une SAU moyenne de 61 ha, en progression
Les 2/3 de la SAU sur la commune du siège
76 % de la SAU cultivée sous le statut du fermage
9 propriétaires en moyenne par exploitation, 7 ha par propriétaire

Des opérations d'aménagement foncier nombreuses mais souvent anciennes :
84 % de la SAU du territoire, des opérations en cours /à l'étude : secteur Rubrouck
En moyenne 14 îlots par exploitation, d'une surface moyenne de 4,5 ha

Des investissements sur le foncier agricole
Irrigation : 5 % de la SAU et 9 % des exploitations

Un lien fort entre bâtiments agricoles et parcellaire

Près de 1 200 sites agricoles recensés, plus de 900 enquêtés
Plus de 7 exploitations sur 10 ont leurs bâtiments regroupés sur le siège d'exploitation
De nombreux projets sur les exploitations, notamment en élevage

70 % des exploitations sont propriétaires de tous leurs bâtiments
En moyenne 10 ha directement attenants aux sites agricoles

L'essentiel

Des exploitations à taille humaine et disposant d'un parcellaire globalement homogène et fonctionnel

Un foncier très convoité (prix du foncier, densité d'exploitations, proximité de la Belgique, emprises) pouvant être accentuée par des phénomènes spéculatifs

Les pressions foncières peuvent engendrer des difficultés pour se développer, notamment en élevage avec les contraintes d'épandage, ou pour de nouvelles installations

Une insertion du bâti agricole qui diffère du nord au sud : passage de bâtiments agricoles dispersés dans les plaines agricoles à davantage de bâti agricole implanté le long des axes principaux

Un enjeu important par rapport à la prise en compte des circulations agricoles : des problèmes ponctuels (souvent liés à des aménagements de voirie) et des itinéraires problématiques



PRODUCTIONS ET FILIERES EMBLEMATIQUES SUR LE TERRITOIRE

UN TERRITOIRE RICHE DE LA DIVERSITE DE SES PRODUCTIONS AGRICOLES

DES EXPLOITATIONS PRINCIPALEMENT EN POLY-CULTURE-ELEVAGE

L'OTEX⁹ est une notion définie par la DRAAF pour classer les exploitations selon leur activité principale. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard, soit la valeur monétaire) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Elle est définie à l'échelle communale et traduit une orientation moyenne globale des exploitations de ce territoire.

On constate avec la carte ci-dessous¹⁰ que le secteur d'étude est plutôt tourné vers des activités de polyculture-élevage.

Plus précisément, on relève à l'échelle des exploitations les résultats suivants :

	Nombre d'exploitations		Pourcentage d'exploitations	
	PV	PA	% PV ¹¹	% PA ¹²
CCFI	419	632	40%	60%
CCFL	138	60	70%	30%
SCoT	557	692	45%	55%

Sources : RGA 2010

Le territoire du SCOT jouit d'une grande diversité de productions : on constate que les exploitations de la CCFI sont davantage orientées vers les productions animales tandis que celles de la CCFL sont plus nombreuses en productions végétales.

⁹ Orientation technico économique des exploitations

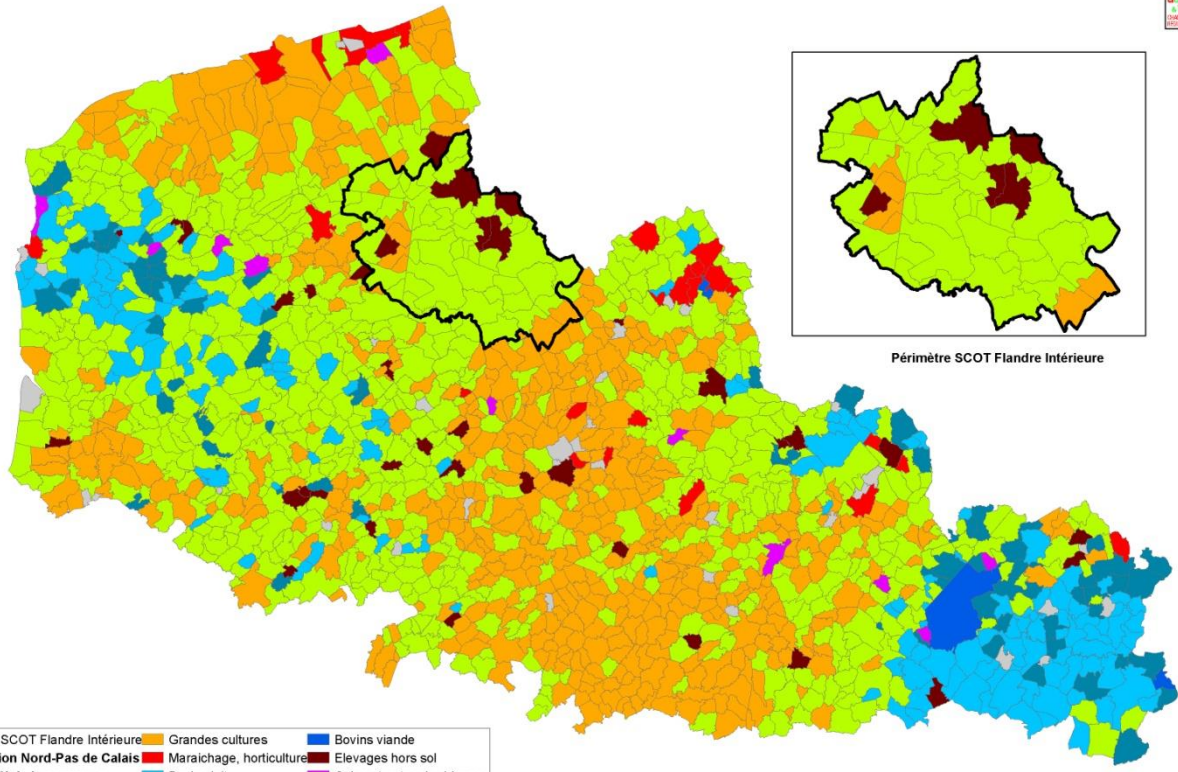
¹⁰ Représentation par commune et par Petite Région Agricole

¹¹ PV = productions végétales

¹² PA = productions animales



PRODUCTIONS : LES ORIENTATIONS DOMINANTES
SCOT Flandre Intérieure



Périmètre SCOT Flandre Intérieure

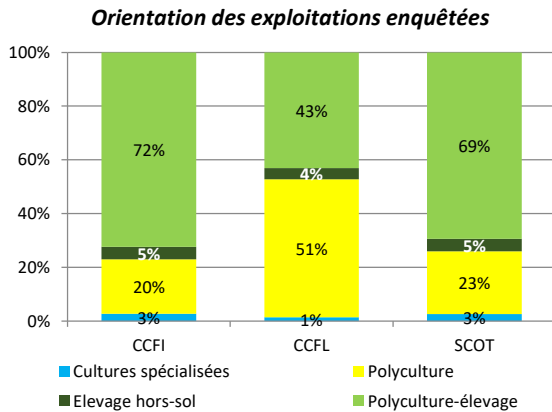
- | | | |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|
| SCOT Flandre Intérieure | Grandes cultures | Bovins viande |
| Région Nord-Pas de Calais | Maraichage, horticulture | Elevages hors sol |
| OTEX de la commune | Bovins lait | Ovins et autres herbivores |
| Polyculture, polyélevage | Bovins mixte | Aucun siège d'exploitation |

0 5 10 20 Kilomètres

Sources : DRAAF Npdc, SRSE, RA 2010
Réalisation : Chambre d'Agriculture de région du Nord - Pas de Calais Octobre 2015



A l'échelle des exploitations enquêtées sur le SCoT, près de ¾ des exploitations sont orientées en productions animales, c'est-à-dire qu'elles ont au moins un atelier d'élevage en plus de ses productions végétales (seuls 5 % des exploitations sont en hors sol et ne font que de l'élevage). Le quart des exploitations restant ne fait que des productions végétales.



Source : Enquêtes 2016

Cette notion n'est pas basée sur des données économiques mais uniquement sur la présence ou non d'un atelier d'élevage et/ou sur l'existence d'une spécialisation.

Comme sur le RGA, **les exploitations de la CCFI sont assez largement tournées vers les productions animales tandis que l'élevage est beaucoup moins présent sur la CCFL.**

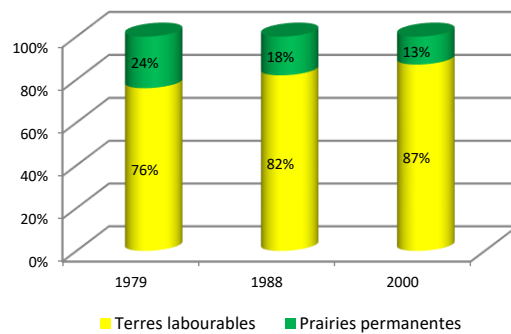
On recense assez peu d'exploitations en cultures spécialisées (maraichage, horticulture, arboriculture...). Toutefois, une trentaine d'exploitation a développé ces types de culture en plus de leur vocation première.

UTILISATION DU SOL : UNE GRANDE VARIETE DES PRODUCTIONS VEGETALES

Les **terres labourables** correspondent aux surfaces cultivées.

Les surfaces toujours en herbe semées depuis au moins 5 ans ou naturelle et servent principalement de pâtures au cheptel bovin.

Evolution de la surface agricole utile sur le SCOT



Source : RGA 1979-2000

Les terres labourables représentaient déjà ¾ de la SAU des exploitations du SCoT en 1979 et cette tendance s'est renforcée au fil des années. Les prairies concernent d'après le RGA 2000 13 % de la SAU des exploitations du territoire du SCOT. La donnée est plus difficilement exploitable avec le RGA 2010 en raison des changements de définition et de l'association des cultures fourragères aux STH.

Cette baisse peut s'expliquer par un certain recul de l'élevage, l'évolution des modes d'alimentation des bovins et par des emprises sur les prairies situées en proximité des villages.

En 2016, les **prairies permanentes** représentent **11 % de la SAU des exploitations enquêtées** (11 % de celles de la CCFI et 7 % de celles de la CCFL), assez proche de la moyenne régionale : **13%¹³**.

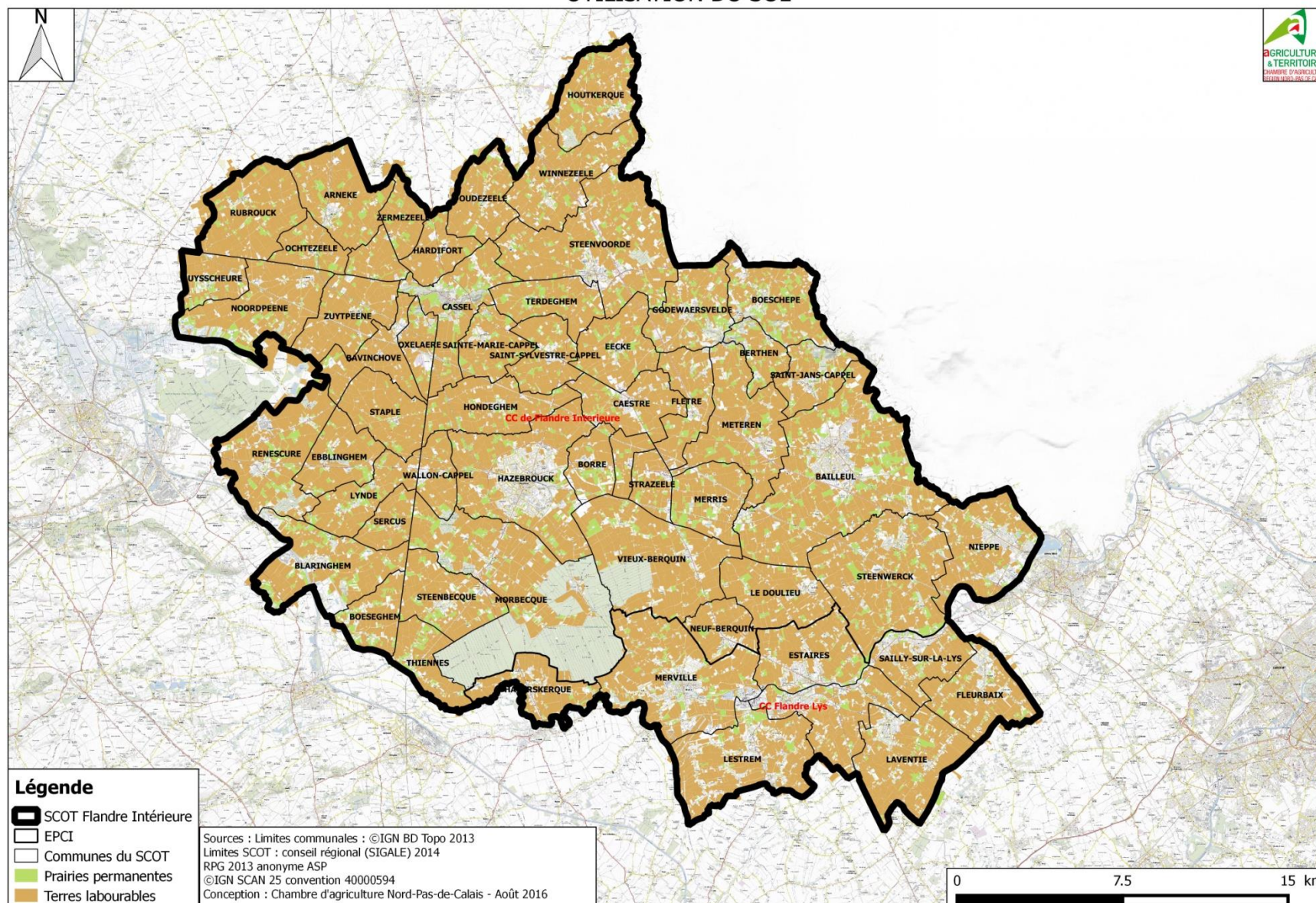
La carte suivante a été élaborée à partir du RPG 2013 et complété lors des enquêtes, notamment sur les secteurs non soumis à la PAC (maraichage et horticulture).

¹³ Agreste – statistique agricole annuelle semi-définitive 2013

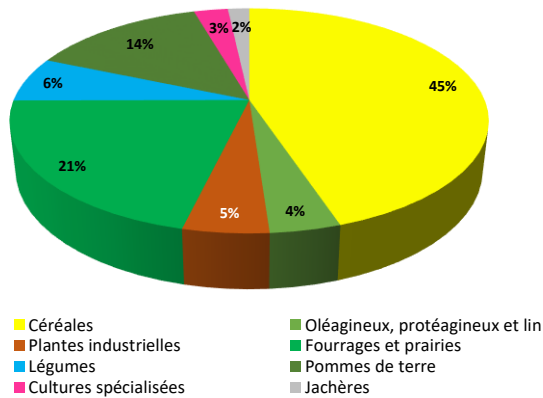


Les terres labourables recouvrent la quasi-totalité du territoire du SCOT

UTILISATION DU SOL



**Utilisation de la SAU selon les territoires
Sur le territoire du SCoT**

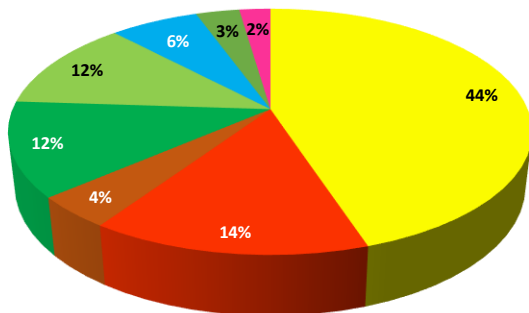


Source : RGA 2010

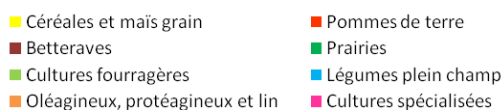
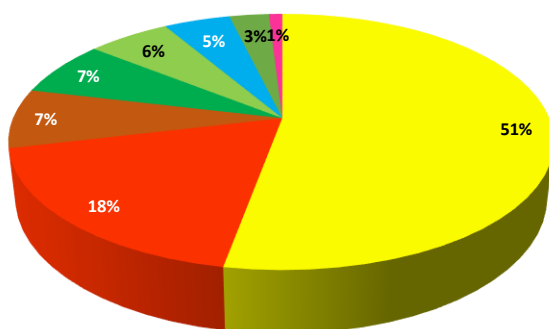
Le RGA 2010 nous informe qu'à l'échelle du territoire du SCoT :

- Les céréales occupent près de la moitié du territoire
- Les surfaces dédiées à l'élevage (prairies et fourrages) représentent 21 % de la SAU
- Le reste du territoire est utilisé pour des cultures destinées à l'industrie.

Sur le territoire de la CCFI



Sur le territoire de la CCFL



Source : Enquêtes 2016

On constate que les SAU sur les exploitations de la CCFL par rapport à celles de la CCFI. A l'échelle de la région, les céréales occupent 44 % de la SAU.

En revanche, les prairies et les surfaces fourragères sont beaucoup plus présentes dans la SAU des exploitations de la CCFI, en lien avec l'élevage bovin. Ces surfaces représentent près d'1/4 de la SAU des exploitations enquêtées sur ce territoire.

Autre différence importante, les surfaces dédiées aux cultures de vente ou de transformation (betteraves, pommes de terre...) sont plus importantes sur la CCFL.

Enfin, les cultures spécialisées sont un peu plus présentes sur la CCFI, avec notamment du maraichage, de l'arboriculture et des houblonnières.

En définitive, 56% des exploitations font des contrats de culture avec les industriels, en moyenne sur 14 ha (23 ha sur la CCFL).

Les exploitations ont des **assolements riches avec une grande diversité dans les productions conduites**. Les céréales sont présentes dans la SAU de pratiquement toutes les exploitations et sur des surfaces importantes. Les pommes de terre et les betteraves sont ensuite les deux cultures les plus présentes dans l'assolement des exploitations, mais sur des surfaces plus petites.

DES ACTIVITES D'ELEVAGE DIVERSIFIEES TRES ANCREES SUR LE TERRITOIRE

On recense **119 244 UGB¹⁴** au RGA 2010, soit **13 % du cheptel régional**. On constate que l'élevage bovin est par rapport au reste de la région en proportion d'UGB un peu moins représenté en Flandre et Lys. En revanche, l'élevage avicole et surtout porcin sont en proportion plus présents. Enfin, une grande partie des activités d'élevage se trouvent sur la CCFI.

Le nombre d'UGB augmente entre 2000 et 2010, ce qui atteste toutefois de la solidité du bassin d'élevage.

Au niveau des exploitations enquêtées, **75 % des exploitations ont au moins une activité d'élevage** (77 % des exploitations de la CCFI, 49 % de celles sur la CCFL).

Certaines exploitations cumulent plusieurs types d'élevages, que l'on appelle « **ateliers** », comme on le voit avec le tableau suivant :

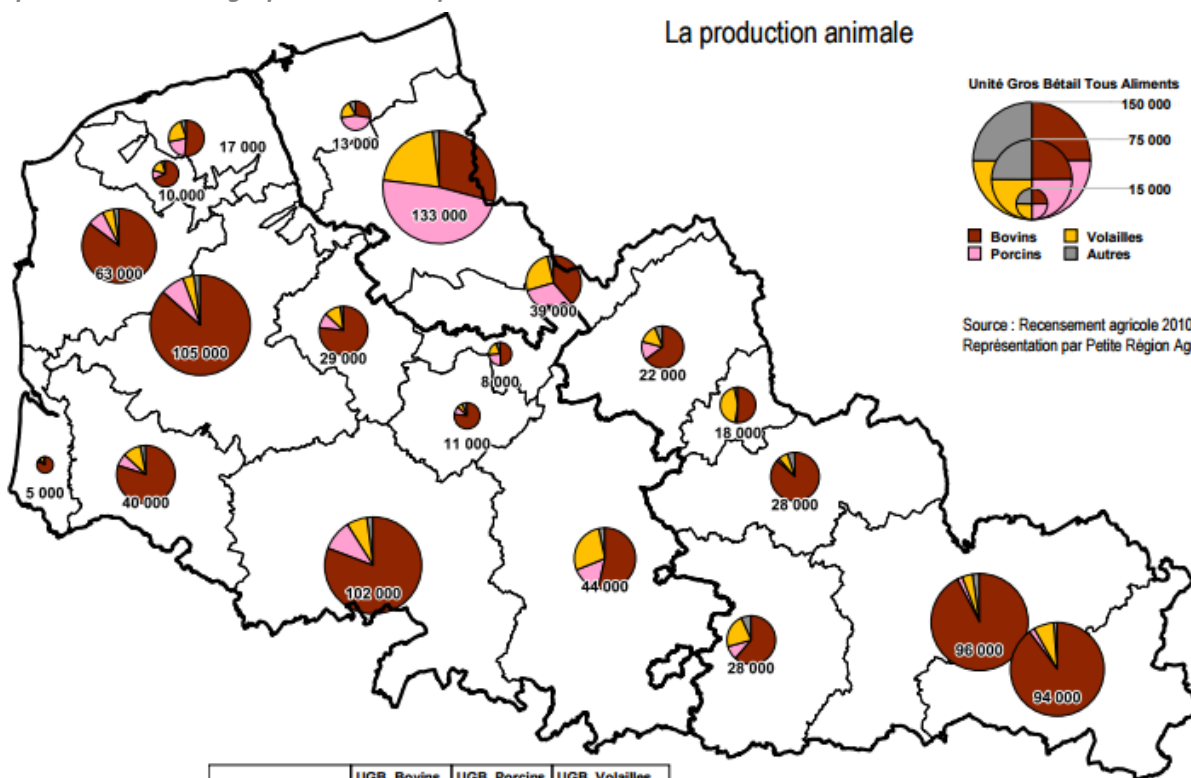
Les exploitations d'élevage peuvent avoir plusieurs

Les exploitations

présenter sous deux formes :

- les **exploitations hors-sol** pratiquent un élevage où les animaux sont maintenus à l'intérieur de bâtiments et nourris avec des aliments qu'on leur apporte sur place. Ils ne disposent pas de terres¹⁵. Un certain nombre d'exploitations en polyculture-élevage ont un atelier d'élevage hors-sol (de type porcin ou avicole principalement) et des terres. On rencontre de moins en moins d'exploitations exclusivement hors sol.
- les **exploitations en polyculture-élevage** associent plusieurs cultures et un ou plusieurs élevages sur une exploitation ou un terroir. Cela permet une complémentarité entre ces activités : autoconsommation de nourriture pour les animaux et utilisation des déjections comme engrais.

	PV ¹⁶	Un	Deux	Trois
CCFI	23%	54%	19%	4%
CCFL	51%	35%	14%	0%
SCOT	26%	52%	18%	4%



Unité Gros Bétail Tous Aliments
150 000
75 000
15 000

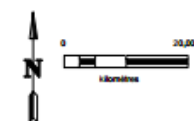
■ Bovins ■ Volailles
■ Porcins ■ Autres

Source : Recensement agricole 2010
Représentation par Petite Région Agricole

	UGB_Bovins	UGB_Porcins	UGB_Volailles
France	16 937 000	3 780 000	3 670 000
Nord - Pas de Calais	631 000	136 000	111 000
Nord	295 000	92 000	69 000
Pas de Calais	336 000	44 000	42 000

Données cartographiques : PPIGE - BDcarto - © IGN 2010 - www.p pige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 04.01.2012



ateliers

¹⁴ UGB : unité gros bétail. Il s'agit d'un coefficient calculé selon l'alimentation des animaux qui permet de pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. 1 vache laitière = 1 UGB, une truie repro = 0,15 UGB...

¹⁵ Source : dictionnaire des sciences animales

¹⁶ PV = productions végétales

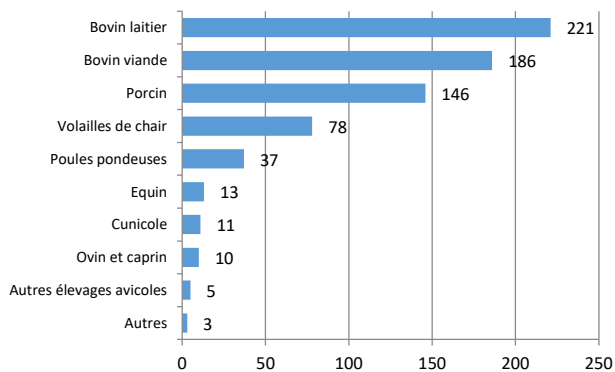


Source : Enquêtes 2016

En définitive, 30 % des exploitations d'élevage ont deux ateliers en productions animales.

Ces ateliers d'élevage sont principalement situés sur la CCFI et se répartissent de la façon suivante :

Nombre d'ateliers d'élevage sur les exploitations enquêtées du SCOT



Source : Enquêtes 2015

L'élevage bovin laitier est la première des exploitations enquêtées, suivi de l'élevage bovin viande. **L'élevage porcin** arrive en troisième position, puis **l'élevage avicole**, avec deux filières distinctes : poules pondeuses ou volailles de chair.

La taille moyenne d'un élevage bovin sur le territoire du SCoT est de 80 têtes au RGA 2010, soit une taille légèrement inférieure au cheptel bovin régional moyen. Il représente 6 % des exploitations bovines du Nord Pas de Calais.

En revanche, les élevages porcins et avicoles du SCoT sont de taille relativement importante avec un cheptel moyen supérieur à la moyenne du Nord Pas de Calais. De plus, le territoire du SCoT rassemble 37 % du cheptel porcin, 38 % des poules pondeuses (œufs à couver) et 31 % des poulets de chair. Le territoire du SCOT est un bassin de production important pour ces filières d'élevage.

Les élevages porcins et avicoles rencontrés sur le SCOT sont principalement de type hors-sol. Toutefois, quelques exploitations font de la volaille Label Rouge et disposent de parcours herbeux pour leurs bêtes. Les effectifs sont moindres sur ces structures.

Ces systèmes d'exploitation très diversifiés exigent un travail conséquent et une attention toute particulière : ils sont principalement mis en place par des structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation et/ou salariés.

Les bâtiments d'élevage sont soumis au principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementations s'appliquent : **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** ou **législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Ces réglementations définissent les règles de recul à respecter entre bâtiments agricoles et bâtiments occupés par des tiers. Ces reculs minimaux sont respectivement de **50 m** dans les communes du Pas de Calais) **et 100 m** et s'appliquent :

- aux bâtiments d'élevage dans le cas d'un RSD
- à tous les bâtiments liés à l'élevage et à leurs annexes dans le cas d'une ICPE

Le principe de réciprocité existe depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui stipule que l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole, ...) devra être conforme au principe de réciprocité édicté dans l'article L. 111-3 du Code Rural :

« Lorsque les dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute construction ultérieure à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire. Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut toutefois être autorisée après avis de la Chambre d'Agriculture pour tenir compte des spécificités locales. »

Sur le territoire du SCoT, on recense **au moins 235 exploitations concernées par le RSD** et **296 exploitations soumises à la réglementation des ICPE**. Le diagramme suivant présente la répartition par territoire des exploitations selon leur régime sanitaire :

	Nombre d'exploitations		d'exploitations		
	Pratique l'élevage	RSD	ICPE	RSD	ICPE
CCFI	495	219	276	44%	56%
CCFL	36	16	20	44%	56%
SCoT	531	235	296	44%	56%

Source : Enquêtes 2016

La proportion entre les élevages **classés ICPE et ceux en RSD est la même sur les deux territoires**. Il est important de noter que **l'on compte davantage d'élevages ICPE sur ce territoire que sur le reste de la région en raison de la nature et de la taille des cheptels**.

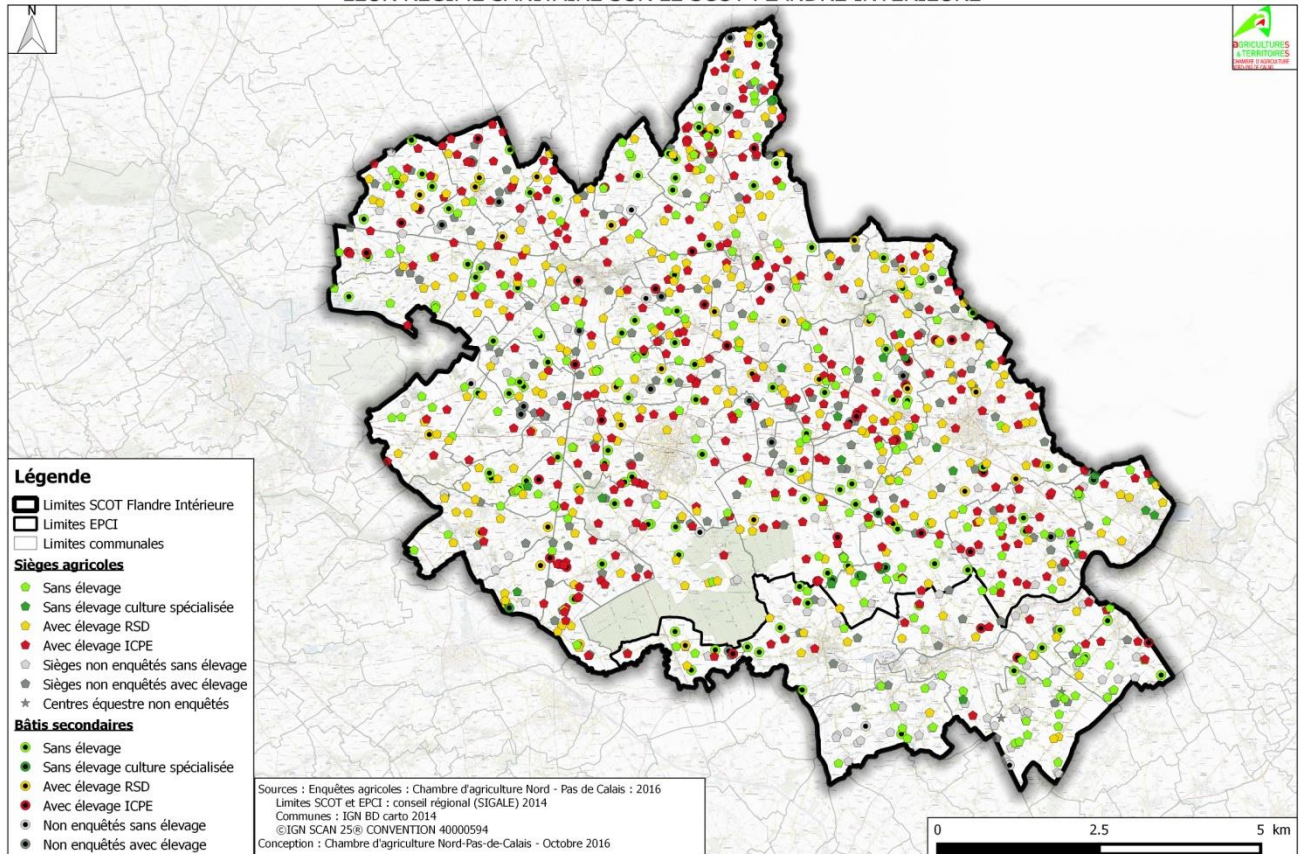
Toutefois, ces données ne reflètent pas tout à fait la réalité du terrain : une exploitation peut disposer de plusieurs sites, avec ou sans élevage et avec un régime sanitaire différent. La carte ci-contre présente l'orientation des exploitations enquêtées, les différents sites d'exploitation et le régime sanitaire des exploitations d'élevage.

Il faut toutefois traiter ces données avec précautions : le taux de réponse atteint étant de 75 %, toutes les exploitations soumises aux réglementations du RSD ou des ICPE n'ont pas été identifiées et comptabilisées.

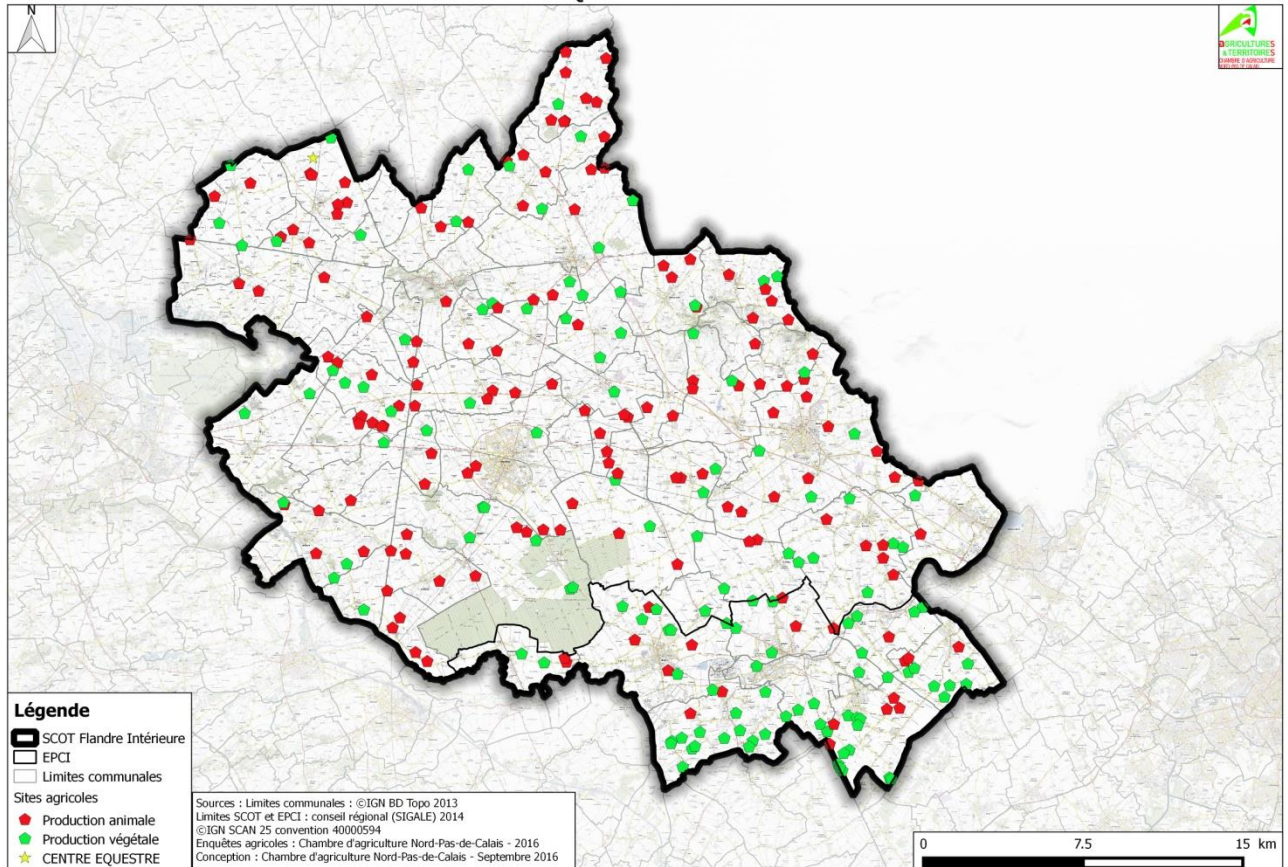
La seconde carte présente le repérage des **exploitations non enquêtées** avec leur orientation (exploitations faisant uniquement des productions végétales ou celles disposant d'au moins un atelier d'élevage) recueillie lors de la phase d'enquêtes auprès des agriculteurs voisins, des responsables agricoles locaux ou des représentants communaux. Pour ces exploitations, le régime sanitaire n'est pas indiqué et les sites secondaires n'ont pas été repérés de façon exhaustive.



LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS / ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR
LEUR REGIME SANITAIRE SUR LE SCOT FLANDRE INTERIEURE



LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NON ENQUETEES SELON LEUR ORIENTATION SUR LE SCOT FLANDRE INTERIEURE



DES EXPLOITATIONS PERFORMANTES

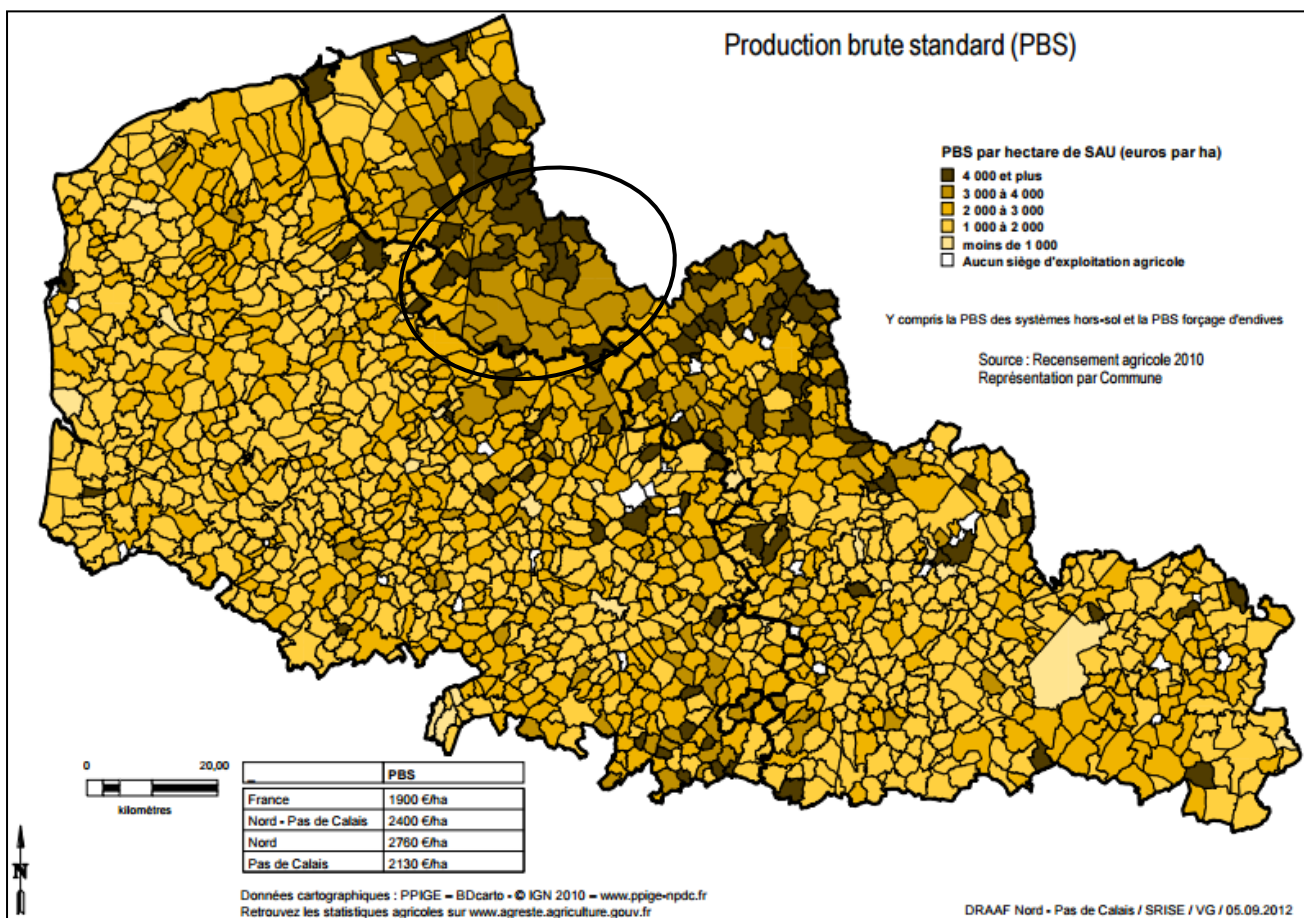
La **PBS (Production Brute Standard)** est un outil développé par la DRAAF qui décrit un potentiel de production des exploitations agricoles qui permet de comparer les tailles économiques des exploitations agricoles, quelles que soient leurs productions.

Dans une majorité de communes au nord et nord-ouest de Lille, la PBS dépasse les 3 000 €/ha alors que la moyenne régionale est de 2 400 €/ha. Le tableau suivant présente la PBS sur le secteur d'étude issu du RGA 2010 :

La **PBS moyenne par exploitation est plus élevée sur le territoire du SCoT** que sur le reste de la région (140 000 €), avec en moyenne 168 082 € par exploitation. Elle est cependant inférieure à cette moyenne sur la CCFL.

Source : RGA 2010

	PBS moyenne par exploitation	PBS moyenne par hectare de SAU
CCFI	175 982 €	3 910 €
CCFL	126 148 €	2 917 €
SCoT	168 082 €	3 757 €



LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE ET LES FILIERES (AGROALIMENTAIRES ET AUTRES)

LES PRODUCTIONS ET FILIERES

La production agricole n'est pas une fin en soi . Elle fait partie d'une chaîne d'acteurs et d'opérateurs qui interviennent autour de cette activité :

- en **amont** de la production agricole, avec deux principaux types d'intervenants :
 - o les **fabricants** et **fournisseurs** de machines agricoles, de tracteurs, de semences, de plants, d'engrais, d'aliments...
 - o les **services à l'activité agricole** : encadrement administratif et financier, services énergétiques, vétérinaire...
- en **aval** de la production agricole, avec trois types de débouchés :
 - o les **industries, agroalimentaires** ou non, qui **transforment** les produits agricoles et les commercialisent.
 - o le **négoce**
 - o l'**exportation**

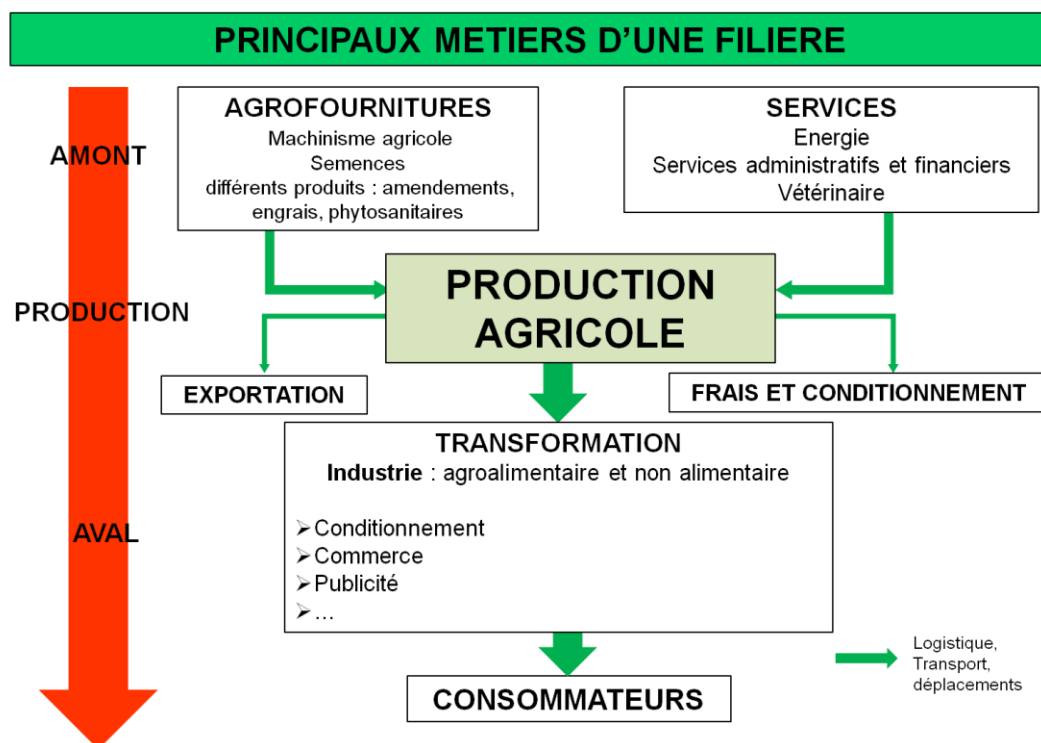
Ainsi, outre les **emplois directs** liés à l'agriculture vus précédemment, de **nombreux emplois sont liés à ce secteur d'activité en amont ou en aval**. On recense notamment une quarantaine d'établissements et environ 5 700 emplois permanents salariés sur le périmètre du SCoT dans les entreprises en amont et en aval de la production¹⁷ uniquement (l'usine Roquette emploie près de la moitié de ces effectifs).

Trois productions et leurs filières se détachent sur le territoire du SCoT, tant en termes de volumes, de surfaces que par le nombre d'exploitations et d'opérateurs différents qui les animent, que ce soit en amont ou en aval. Il s'agit des productions suivantes :

- les **pommes de terre**
- les **légumes**
- le **lait**

Ces trois productions représentent une majorité des exploitations du SCoT et font l'objet d'un zoom plus approfondi pour mieux cerner leurs atouts, leurs faiblesses et leurs perspectives d'évolution.

Les autres productions et filières agricoles seront abordées plus succinctement.



¹⁷ CCI 2015 – entreprises de plus de 10 salariés



PRODUCTIONS ET FILIERES VEGETALES EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE

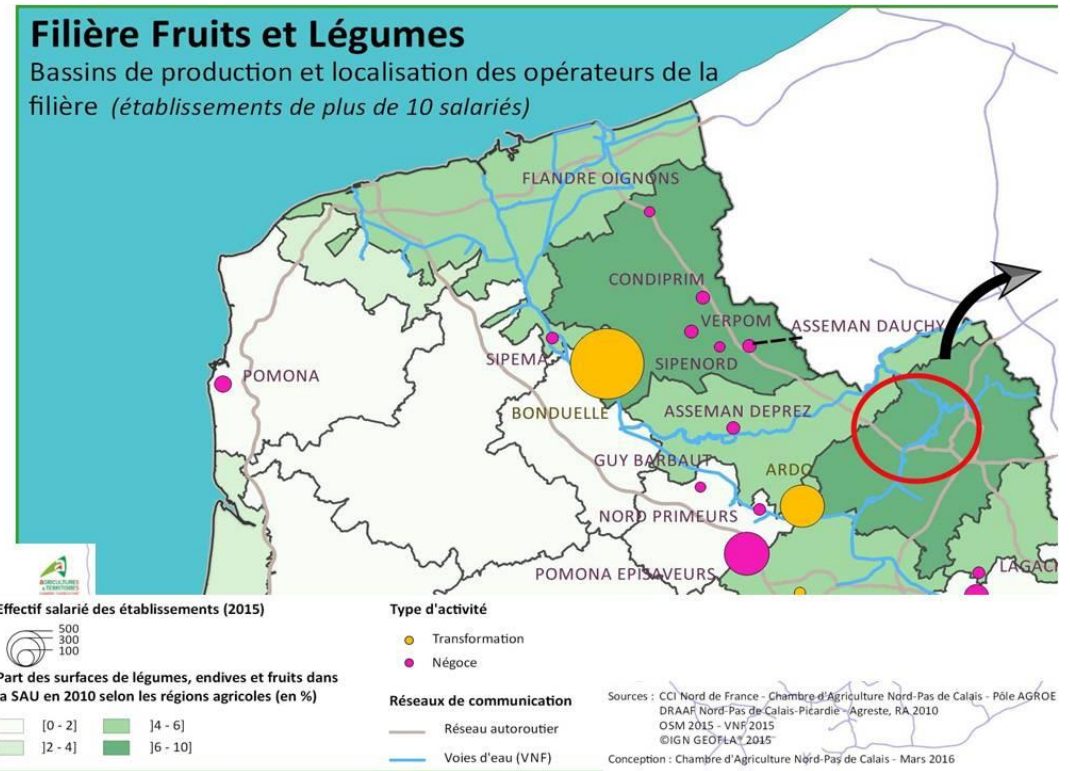
Les légumes : une filière historiquement implantée

Il faut tout d'abord distinguer **deux types d'exploitations productrices de légumes** :

- Celles qui cultivent des légumes de plein champ sur des grandes surfaces. Il s'agit d'exploitations en polyculture ou polyculture élevage qui associent à leur assolement ces productions de légumes mécanisables. Les débouchés sont en premier lieu le marché de la conserverie, puis celui du frais. Les principales cultures de légumes de plein champ sont les petits pois, carottes, oignons, haricots verts, poireaux, choux fleurs... C'est ce type d'exploitations que l'on rencontre le plus sur la région et sur le secteur d'étude.
- les exploitations spécialisées qui pratiquent le **maraichage** : elles disposent de petites surfaces, produisent principalement des légumes et ont une grande diversité de productions sur des cycles de temps courts pour pouvoir réaliser plusieurs cultures la même année et proposer un maximum de produits, parfois primeurs. Les moyens sont importants : serres chauffées, tunnels, irrigation et les besoins en main d'œuvre le sont également. Les débouchés sont le marché du frais et la vente en circuits courts. On retrouve principalement ces exploitations en secteur périurbain, en lien avec la proximité des marchés de consommation.

Le Nord Pas de Calais est un producteur important de légumes en France avec **4 % de sa SAU** (au 3° rang français en termes de surface), **22 % des exploitants** qui en font et 572 milliers de tonnes récoltées. Le chiffre d'affaire est très important : 202 millions d'euros. Il quintuple si l'on intègre la transformation (le Nord Pas de Calais compte **huit usines de transformation** du légume, dont celles des deux principaux conserveurs français : Bonduelle et Daucy).

Ainsi, la région est la première productrice d'endives (8 sur 10) et de petits pois en France (1 boîte sur 3). Un kilo de légumes surgelés sur 4 y est produit.



Les chiffres clé de la filière :

Légumes de plein champ

REGION NORD PAS DE CALAIS

- Région NPDC au 3° rang français en termes de surfaces
- 30 400 ha de SAU, soit 4 % du total NPDC
- 22 % des exploitations
- 8,6 ha en moyenne par exploitation

SCoT de FLANDRE ET LYS

RGA 2010 :

- 3 702 ha, soit 7 % de la SAU
- 37 % des exploitations (42 % sur la CCFL)
- 8 ha par exploitation

Enquêtes 2016 :

- 2 670 ha, 6 % de la SAU
- 40 % des exploitations
- 9,4 ha en moyenne par exploitation

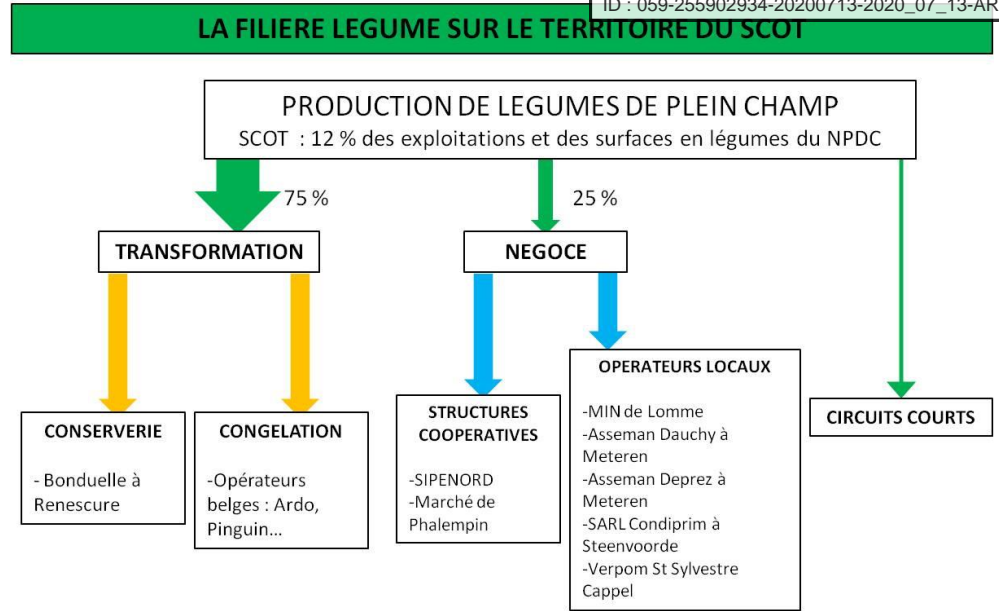
- Les 3/4 des légumes produits par les exploitations du SCOT sont destinés à la transformation : conserverie et congélation. Le quart restant alimente le marché du frais via les structures de négoce. Pour la plupart, il s'agit d'exploitations qui font des légumes de plein champ pour diversifier leurs productions et leurs assolements.

Maraichage

SCoT de FLANDRE ET LYS

Enquêtes 2016 (75 % des exploitations du SCoT) :

- 36 exploitations (5 %), qu'il s'agisse d'une spécialisation ou d'une activité de diversification du système d'exploitation
- En moyenne 5 ha, parfois sous serres ou tunnels
- Une production est écoulée via des grossistes, le marché de Phalempin, le MIN de Lomme ou en vente directe



Atouts	Difficultés
Qualité agronomique des sols et bonne disponibilité en eau	Concurrence directe avec d'autres bassins de production : en France, Belgique, Hollande
Apport de valeur ajoutée à l'hectare	Un besoin important en main d'œuvre : des difficultés pour trouver de la main d'œuvre adaptée et fiable, des démarches administratives lourdes
Des activités génératrices d'emplois	Des productions sensibles aux aléas climatiques (excès d'eau)
Des bassins de consommations à proximité (GMS, négoce, vente directe...)	

La pomme de terre : une production emblématique et sa filière

Le Nord Pas de Calais est un des premiers bassins de production de pommes de terre en France en termes de volume, de surfaces et de chiffre d'affaire. Elle est la 1^{ère} région productrice de pomme de terre de consommation (1 pomme de terre de consommation sur 3 est produite en région) de France et la seconde pour les plants. Elle est également au premier rang au niveau de la transformation. Plusieurs facteurs expliquent cette forte implantation : des sols favorables à cette culture, une bonne disponibilité en eau (pluviométrie et possibilité d'irriguer facilement), une forte densité de population et la présence de nombreux opérateurs de transformation et de négoce.

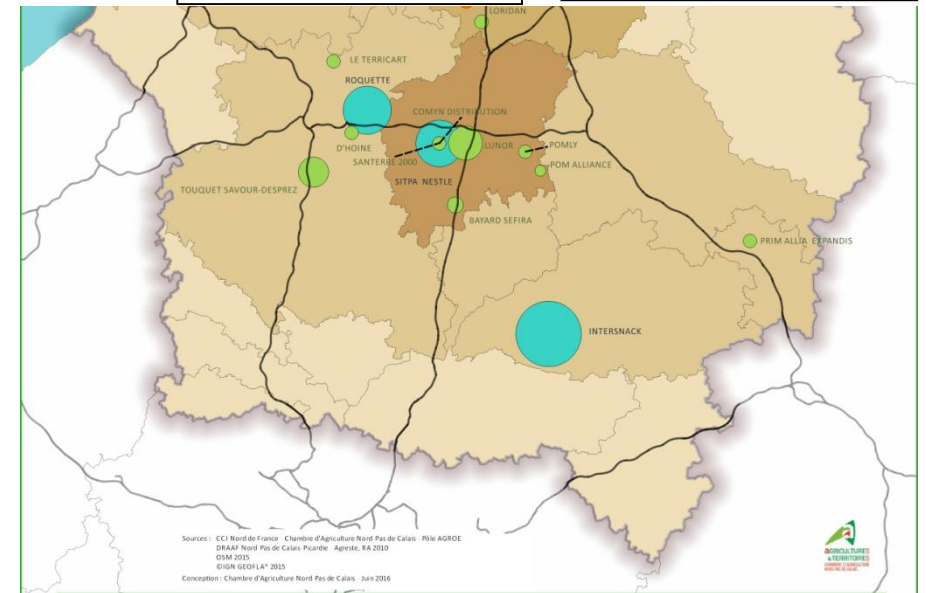
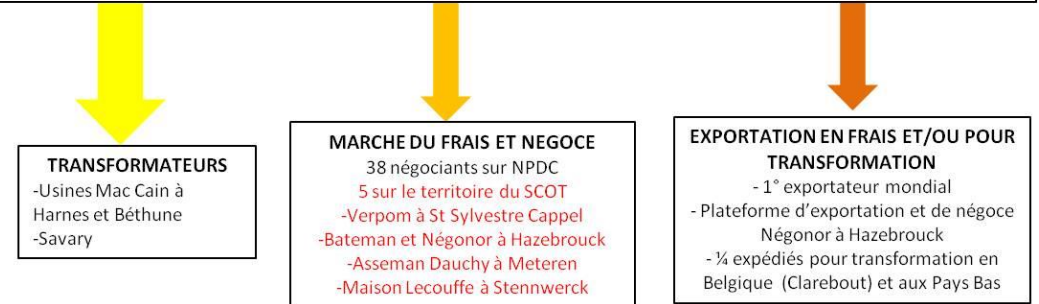
La région Nord Pas de Calais est dotée de nombreux intervenants en négoce et d'une plateforme d'exportation à Hazebrouk. L'industriel Mac Cain est bien implanté avec 2 usines de transformation. A noter également la présence d'usines de transformation Clarebout à Neuve Eglise et à Comines en Belgique qui absorbent une part croissante des volumes de pomme de terre en Nord Pas de Calais. 7 frites surgelées sur 10 sont produites en Nord Pas de Calais.

Les chiffres clé des filières pomme de terre



LA FILIERE POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION EN NORD PAS DE CALAIS

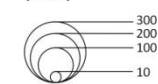
PRODUCTION DE POMME DE TERRE CONSOMMATION
 SCOT = 15 % des surfaces en pommes de terre du NPDC



Part des surfaces de Pommes de Terre dans la SAU en 2010 selon les petites régions agricoles
 (En %)



Effectif salarié des établissements (2015)



Réseaux de communication
 Réseau autoroutier

Type d'activité

- Transformation
- Négoce
- Plants Pommes de Terre

REGION NORD PAS DE CALAIS

- SAU : 53 150 ha, soit 6 % de la SAU régionale
- 28 % des exploitations
- 12,5 ha en moyenne par exploitation

SCoT de FLANDRE ET LYS

RGA 2010 :

- 8 089 ha, soit 14 % de la SAU
- 39 % des exploitations (42 % sur la CCFL)
- 8 ha par exploitation

Enquêtes 2016

- 6 341 ha, 14 % de la SAU (17 % sur la CCFL)
- 62 % des exploitations (71 % sur la CCFL)
- 14 ha en moyenne par exploitation

Le secteur Flandre et Lys est un bassin de production important de **pommes de terres de consommation** dédiées au marché du frais ou de la transformation, avec une part de **SAU dédiée plus importante que la moyenne régionale et une part plus importante de producteurs**. Environ 70 % de la production est destinée à la transformation, les 30 % restants sont destinés au marché du frais. Quelques exploitations produisent des plants de pommes de terre.

Au niveau des débouchés et de la transformation, on a pu constater au cours des enquêtes que de plus en plus d'exploitations passaient des contrats avec les Belges et l'usine Clarebout. Mac Cain est toujours présent mais semble être en recul, un certain nombre d'agriculteurs faisant des contrats avec les deux opérateurs compte tenu des exigences moins fortes de l'usine belge. Certains agriculteurs exportent leur production en frais en direction du bassin méditerranéen. Enfin, quelques uns font un peu de vente directe. On recense 5 entreprises de négoce ~~son~~ présentes sur le territoire, dont une plateforme dédiée à l'exportation sur Hazebruck.

Atouts	Difficultés
Des sols adaptés à cette production	Culture exigeante : intrants, rotations longues pour raisons sanitaires
Un savoir-faire historique	Exigences grandissantes (Globalgap...), concurrence des autres régions
Une production rémunératrice mais spéculative	Des prix fluctuants et une production soumise aux aléas climatiques
Des exploitations bien équipées	Investissements spécifiques et lourds difficilement évitables (matériel, stockage...)
Proximité des industriels (Français et Belges)	Dépendance aux marchés, négociations permanentes
Une production qui engage les producteurs	Activités qui peuvent engendrer certaines nuisances (circulations tracteurs, camions...)
Tissu économique et filière qui génèrent de l'activité	

LES AUTRES PRODUCTIONS ET FILIERES VEGETALES

Les céréales

Grâce à ses terres riches et profonde et à son climat frais et humide, les cultures céréalières bénéficient de conditions très favorables en région Nord Pas de Calais. Les céréales recouvrent ainsi 44 % de la SAU régionale (80 % en blé tendre) et représentent 3,2 millions de tonnes récoltées. Elles sont présentes dans la SAU de **82 % des exploitations régionales**. Le chiffre d'affaire de la filière végétale représente **38 % du chiffre d'affaire global** des productions agricoles et constitue ainsi la première filière agricole en région.

La filière céréale est particulièrement bien développée dans le Nord pas de Calais, avec **de nombreux organismes de collecte et de négoce** (La Flandre, UNEAL, Ternovéo, Vaesken, Ducroquet...) et des entreprises de première (meuneries...) ou deuxième transformation (biscuiterie...).

Enjeu principal : des rendements qui se stabilisent et des prix soumis aux aléas climatiques, aux fluctuations des prix mondiaux et aux pressions environnementales.



On a recensé via les enquêtes que 91 % des exploitations produisaient des céréales sur une surface de 19 459 ha (45 % de la SAU), soit en **moyenne 30 ha par exploitation**.

Les exploitations situées sur le SCOT travaillent avec les organismes de collecte mentionnés ci-dessus qui disposent de nombreuses implantations en régions. Certains agriculteurs travaillent avec des opérateurs belges.

A noter la présence de la transformation Roquette à Lestrem, qui avec un effectif de près de 3 000 salariés, est un des leaders mondiaux de l'amidonnerie et de ses dérivés.

Il faut toutefois signaler que dans le cas d'exploitations en polyculture-élevage, une partie ou la totalité de la production céréalière peut être autoconsommée pour répondre aux besoins alimentaires du cheptel.

La betterave¹⁸

Le Nord Pas de Calais est la **troisième région productrice** de betteraves après la Picardie et la Champagne Ardennes avec **7 % des terres arables**, soit 57200 ha, et 15 % des volumes nationaux. Quatre exploitations sur dix pratiquent cette culture. Elle représente un chiffre d'affaire de 145 millions d'euros avant transformation. Il est multiplié par cinq si l'on considère également les produits transformés.



Un des atouts majeurs de la région réside dans la présence de **4 sucreries coopératives** Téréos, de grands **confiseurs** européens et d'une **industrie chocolatière** dynamique grâce aux structures d'import/export de sucre et de transformation du cacao à Dunkerque.

Ainsi, la région est le leader français dans la production de confiseries, avec ¼ des volumes nationaux. Elle produit également à l'échelle de la France 1 kilo de sucre sur 5, 1 bonbon sur 4 et 1 chocolat sur 10.

Enjeu principal : une concurrence croissante de la canne à sucre et un certain manque de compétitivité.

Sur les exploitations enquêtées sur le territoire du SCOT, **285 exploitations** (soit **40 %** des exploitations enquêtées) font des betteraves, sur une surface de 1 956 ha (5 % de la SAU), soit en **moyenne 7 ha par exploitation**.

On recense plusieurs sites agro-alimentaires qui utilisent le sucre comme matière première :

¹⁸ Source : Agreste SAA 2014, Comptes 2013, ESANE 2012

- L'usine de gâteaux Delacre à Nieppe
- Le glacier Vandencasteel à St Sylvestre Cappel
- Nougat des Lys à Steenwerck

A noter que deux terroirs de lin sont présents sur le territoire du SCOT : Ets Vandembulcke à Hardifort et Ets Dewinter à Rubrouck.

Le lin

Dans le monde, le lin est principalement cultivé pour sa fibre utilisée à 95 % dans l'industrie textile. Certaines variétés ont également été sélectionnées pour leur forte teneur en huile et constituent une filière de faible importance mais en croissance¹⁹. Les présents chiffres ne concernent que le lin textile compte tenu de son importance pour la région.

La France est pour des raisons historiques et climatiques le 1^{er} producteur mondial de lin. Avec 11 900 ha cultivés, le Nord Pas de Calais est la 2^e région productrice de France. Le lin textile ne représente que 1,5 % de la SAU de la région mais ces cultures permettent de nombreuses valorisations en dehors du textile, y compris pour ses sous-produits. C'est une production rentable (marge brute possible de 2 500 euros pour un hectare) et adaptée au climat doux et humide de la région. Ainsi, on enregistre à partir de 2005 une progression des surfaces plantées en lin. 10 % des exploitations en produisent avec en moyenne 9,3 ha par exploitation.

Les principaux bassins de production en Nord Pas de Calais sont les secteurs du Calaisis, la Flandre Maritime, la Flandre et Lys et la région de Montreuil.



Enjeu principal : développer les débouchés, notamment en valorisant les sous produits

87 exploitations enquêtées cultivent du lin (12 % des exploitations de la CCFI et 4 % de celles de la CCFL) sur en moyenne 7 ha. Cette production ne représente que 1% de la SAU des exploitations du SCOT.

Le houblon

Le houblon est une plante vivace pérenne de la famille du chanvre. Les fleurs femelles sont récoltées dans un but brassicole. C'est une culture exigeante qui nécessite de nombreux investissements, une immobilisation foncière de deux ans avant de pouvoir récolter, un bon apport en eau et une main d'œuvre en quantité lors de la récolte et du séchage.

La production française de houblon est assez peu développée et tend même à diminuer : on recense en France 470 ha de houblonnières, principalement localisés en Alsace et dans le Nord.



On compte dans le Nord 7 producteurs qui cultivent 27 ha de houblon. Ils sont tous présents sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys et sont regroupés dans la coopérative Coophounord basée à Berthen. Cette organisation produit environ 30 tonnes de houblon, ce qui équivaut à 20 millions de litres de bière (seuls 1 à 2 grammes de houblons sont incorporés dans 1 litre de bière).

La production est écoulee par les brasseurs locaux.

Des productions végétales spécifiques générant de la valeur ajoutée

Au niveau des enquêtes, on a également recensé dix exploitations faisant de l'arboriculture sur 66 ha et qui commercialisent leur production à la SIPENORD ou en circuits courts. 13 exploitations font des fruits rouges sur au total 6 ha, avec un débouché vers les circuits courts, dont le marché de Phalempin.

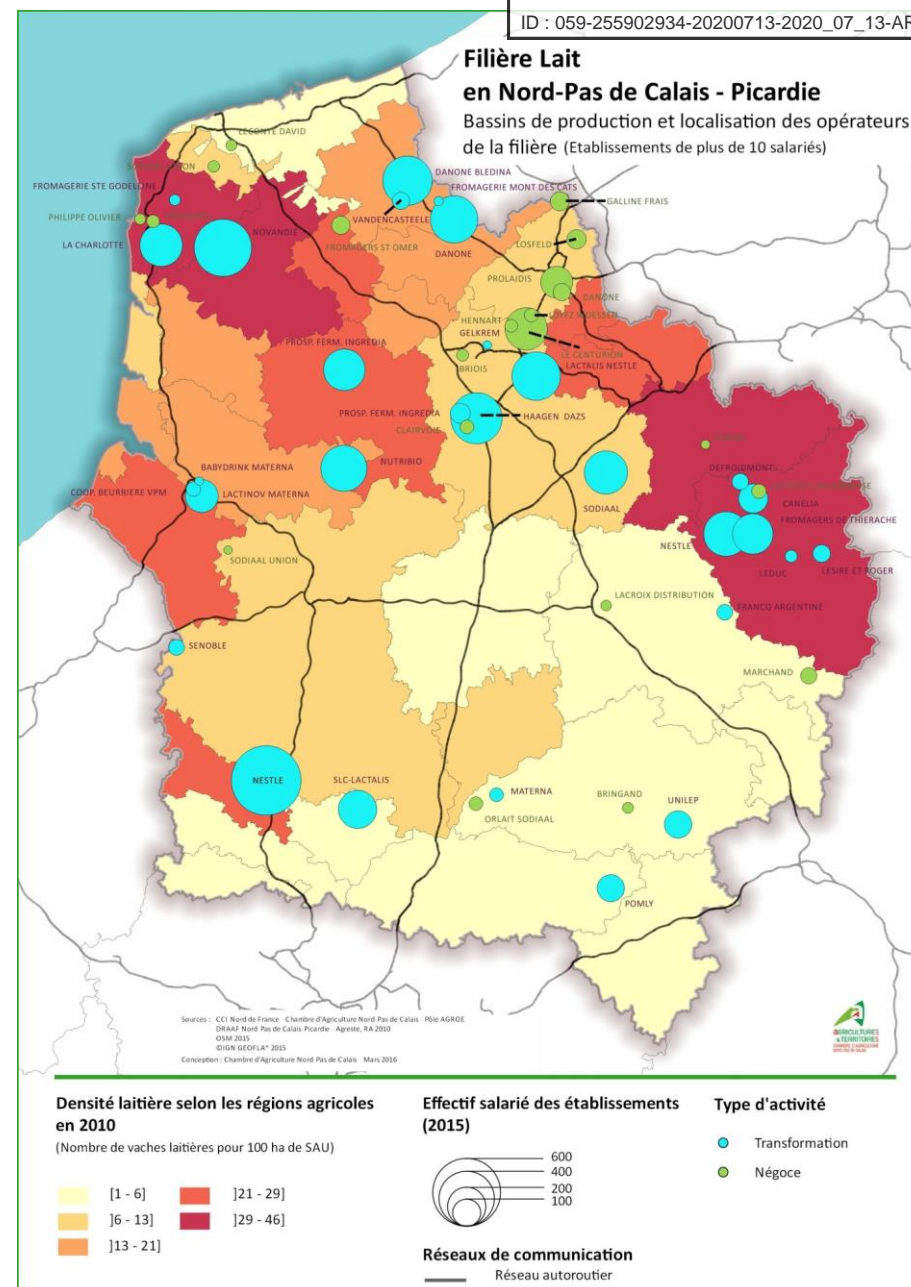
¹⁹ ONIDOL « l'avenir du lin oléagineux français », 2011

PRODUCTIONS ET FILIERES ANIMALES EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE

- **La filière bovin lait**

La filière bovin lait est très développée en Nord Pas de Calais :

- **En termes de production** : le Nord Pas de Calais compte 4 199 livreurs de lait, soit 30 % des exploitations, avec en moyenne 45 vaches et 379 000 litres par exploitation. Les principaux bassins de production laitière sont les secteurs du Boulonnais, de l'Audomarois et de Flandre et Lys et ceux de l'Avesnois et du Valenciennois.
- **En termes de chiffre d'affaire et de volume** : la filière lait représente la moitié du chiffre d'affaire des productions animales et 16 % du chiffre d'affaire agricole du Nord Pas de Calais. La région est au 2° rang de la production de yaourts, au 3° rang de la fabrication de yaourts et de glaces et au 5° rang de la production de lait.
- **Au niveau du tissu agro-industriel** : très développé, le Nord Pas de Calais rassemble tous les maillons de la filière, de la collecte à la transformation, avec des structures coopératives ou des opérateurs privés. Le lait régional est très bien valorisé en local avec de nombreuses entreprises de transformation
- **En termes d'innovation et de techniques de pointe** : la présence d'Ingrédia à St Pol sur Ternoise, spécialiste mondial du cracking du lait et de plusieurs laboratoires d'analyse permet d'extraire les protéines du lait et de valoriser également ses sous produits.



Les chiffres clé de la filière bovin lait**REGION NORD PAS DE CALAIS**

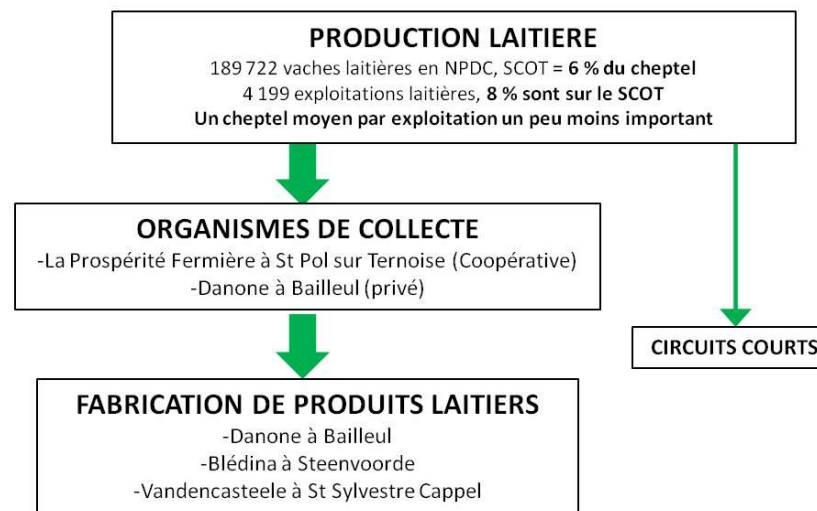
- 3° filière agricole en NPDC
- 4 199 livreurs, soit 30 % des exploitations
- 45 vaches en moyenne par exploitation

SCoT de FLANDRE ET LYS**RGA 2010 :**

- 317 exploitations, soit 27 % des exploitations du SCOT
- 38 vaches laitières par exploitation

Enquêtes 2016 (75 % des exploitations du SCoT) :

- 221 exploitations avec un atelier lait, soit 31 % des exploitations (15 % sur la CCFL)
- Cheptel moyen de 51 vaches laitières (64 sur la CCFL)

LA FILIERE BOVIN LAIT SUR LE TERR

La collecte se fait pour 2/3 des exploitations laitières par l'entreprise Danone située à Bailleul. 25 % des éleveurs laitiers travaillent avec l'organisation coopérative Prospérité Fermière située à St Pol sur Ternoise. Enfin, quelques éleveurs sont en lien avec la coopérative Sodiaal ou des opérateurs belges. Au moins 7 exploitations commercialisent également une partie de leur production en vente directe.

En tant que bassin de production laitier, le secteur Flandre et Lys subit de plein fouet la crise du lait. Toutefois, au niveau des exploitations enquêtées en 2015 début 2016, 28 % souhaite développer davantage l'atelier et seulement 2 % projettent de cesser cette activité. Ces chiffres semblent indiquer que l'élevage bovin lait pourrait se maintenir sur le secteur, en partie grâce à la diversité de productions conduites par les exploitations.

Atouts	Difficultés
Un savoir faire qui se transmet de générations en générations	Une production exigeante en temps de travail
Des exploitations performantes : d'importants investissements humains, au niveau du matériel et des bâtiments	Une conjoncture difficile (fin des quotas, embargo russe) et un manque de rémunération par rapport au temps passé
Un outil agro-industriel solide, diversifié et innovant	

LES AUTRES FILIERES ANIMALES

L'élevage porcin est assez présent²¹

L'élevage bovin viande

La filière bovin viande représente en **Nord Pas de Calais 6 750** détenteurs de bovins, pour un volume de 70 400 tonnes abattues.

Au niveau du secteur d'étude et des enquêtes, **186 exploitations** font de la viande bovine avec en moyenne **19 vaches allaitantes** et **46 bovins à l'engraissement** par exploitation (26 % des enquêtées) . Le RGA 2010 nous informe que le territoire d'étude compte **245 exploitations** avec des bovins viande et un cheptel moyen de **17 mères**. (20 % des exploitations du SCOT).

La quasi-totalité de ces bovins est abattue dans le Pas de Calais à Noeux les Mines. Seulement quelques éleveurs font abattre leurs bêtes chez **Timmerman** (privé) situé à **Zegerscappel**, qui représente des volumes inférieurs à 5 000 T (2013)²⁰. Une partie des bovins sont en intégration en France pour le compte d'entreprises belges.

On recense à l'échelle de la région **690 exploitations²²** qui font de l'élevage ou de l'engraissement de porcs pour 815 000 porcs produits. Cet élevage représente en moyenne 659 porcs et 110 tonnes de viande produits par exploitation.

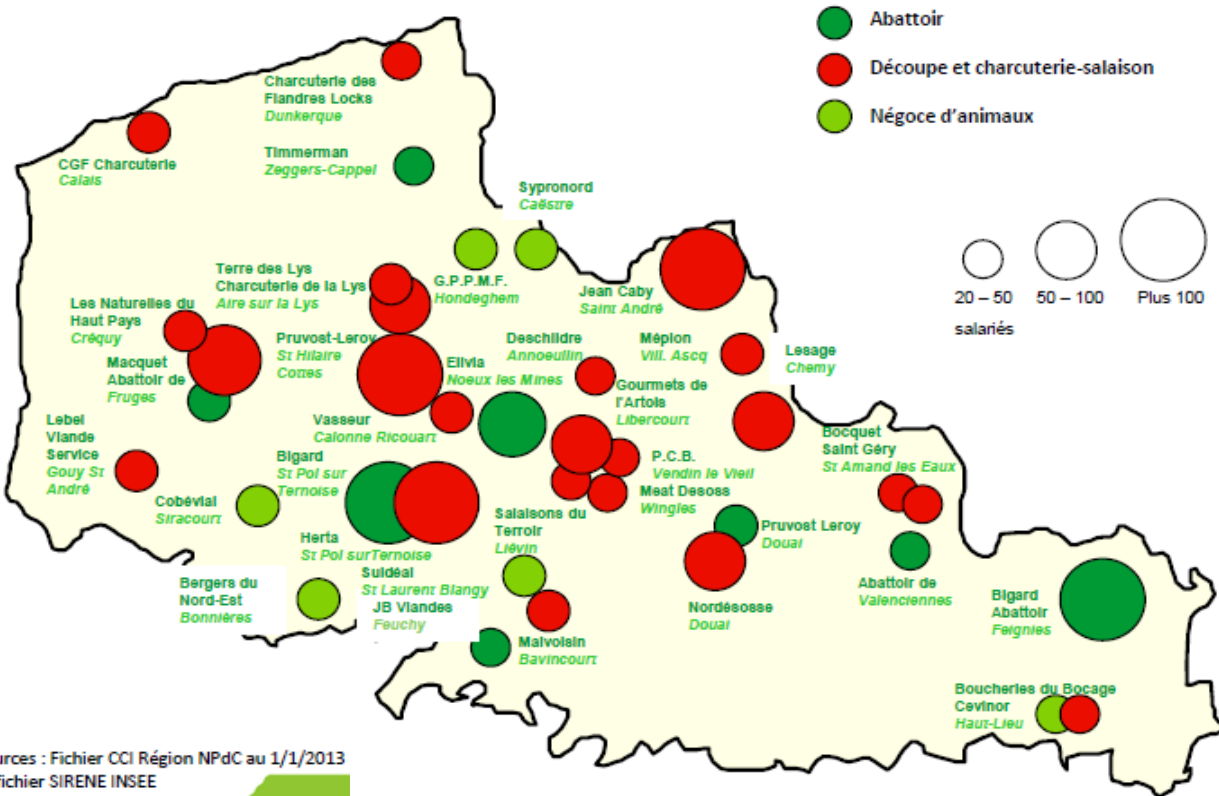
Sur le territoire du SCoT, le RGA nous informe que **210 exploitations** élèvent des porcs, avec en moyenne un cheptel de **864 têtes** par exploitation, soit davantage que la moyenne régionale.

Au niveau des exploitations enquêtées, 146 élèvent des porcs, soit 20 % d'entre elles. **L'élevage conventionnel** domine mais quelques éleveurs produisent via une **marque collective** (Porcs du Haut Pays, Porcs d'Antan...) et sont soumis à un cahier des charges rigoureux qui régit notamment l'alimentation des bêtes.

Les porcs sont principalement vendus à des négociants, notamment à destination de la Belgique. Une partie est abattue à **Saint Pol sur Ternoise** par Bigard et dans une moindre mesure à **Zegerscappel** par Timmerman.

Enjeu principal : élevage contraignant au niveau des réglementations (mise aux normes, environnement), cette activité pâtit d'une mauvaise acceptation sociétale et d'une conjoncture économique difficile.

Les entreprises de la filière viande de boucherie



Sources : Fichier CCI Région NPdC au 1/1/2013 et fichier SIRENE INSEE

²⁰ Source : DDPP 59

²¹ Agreste SAA 2013, Comptes 2013, RA 2010

²² Sources : CA NPDC, septembre 2013



L'élevage avicole, un cheptel par exploitation important sur le territoire du SCoT

Il existe plusieurs types de productions avicoles :

- L'élevage de **poulets de chair** représente en région Nord pas de Calais 780 éleveurs et 6,3 millions de poulets de chair. Le **RGA 2010** recense sur le périmètre du SCoT **138 exploitations** faisant des volailles de chair (18 % du total régional) et un total de 1 828 799 poulets (31 %), soit un **cheptel par exploitation largement supérieur à la moyenne régionale**. Cette filière dispose de nombreux outils de découpe et de fabrication de produits à base de volailles avec notamment l'abattoir Lionor à Steenbecque qui traite la majeure partie de la production avicole du SCoT.
- L'élevage de **poules pondeuses** représente en région Nord Pas de Calais 990 éleveurs et 2,3 millions de poules. Les œufs sont valorisés sur le marché du frais par les sociétés Cocorette et Sovimo. Le **RGA 2010** nous informe que le territoire du SCoT **est un bassin de production majeur** : il regroupe 31 % des élevages d'œufs à couvrir et 38 % des volumes régionaux. Il rassemble également 13 % des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation et 5 % des volumes régionaux.



- Les **autres élevages** : dindes (110 éleveurs en région NPDC), pintades (155 producteurs), oies et canards à gaver, pigeons, gibier...

DES DEBOUCHES ARTICULANT FILIERES LONGUES ET FILIERES COURTES

Les **filières longues** correspondent aux formes de commercialisation classiques des productions agricoles : coopératives, les négociants, les industries agroalimentaires... Pour ne citer que les principales.

La plupart de ces élevages se font en hors sol mais quelques exploitations font des volailles de plein air, soit via le Label Rouge ou via une marque collective. Ces exploitations disposent de parcours herbeux afin de répondre aux exigences de certains cahiers des charges (surface minimale par volaille, diversifier les apports alimentaires...).

L'élevage ovin : une production marginale sur le secteur²³

L'élevage ovin est pratiqué par **720 éleveurs** sur la région **Nord Pas de Calais** mais reste une activité assez marginale qui ne représente que 0,7 % du chiffre d'affaire de la production animale.

Au niveau des enquêtes, on a recensé 10 exploitations élevant des ovins, avec en moyenne 80 brebis par élevage, avec quelques élevages plus importants. Il existe quelques petits ateliers d'élevage ovin sur des exploitations en polyculture qui sont destinés à valoriser des surfaces à contraintes environnementales.

L'abattage se fait Sur **Bailleul, Fruges ou Zegerscappel**. Certains agriculteurs vendent leurs agneaux via la **marque collective Agn'Haut pays**, et souvent en direct en boucheries.

Les autres élevages

On compte également au niveau des exploitations enquêtées 13 élevages cunicoles (l'abattage se fait principalement à Steenbecque par Lionor), trois exploitations caprines, un apiculteur, deux élevages de chiens, deux élevages de pigeons et un producteur de gibier.

Sont appelées **circuits courts** les formes de commercialisation pour lesquelles il existe **au maximum un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur : vente directe à la ferme, points de vente collectif, marchés, tournées, AMAP, livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS), restauration collective, vente via internet... Le critère de proximité entre producteur et consommateur n'est pas pris en considération dans cette définition. On constate que

²³Sources : Agreste Recensement 2010, SAA 2013, Comptes 2013

davantage d'agriculteurs ont recours aux circuits courts à mesure que l'on progresse vers le sud du territoire.

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents types de débouchés pour une même production.

- les exploitations commercialisant exclusivement via des filières longues,
- celles commercialisant l'ensemble de leurs productions en circuits courts (maraichage, horticulture...),
- et celles associant ces deux types de commercialisation

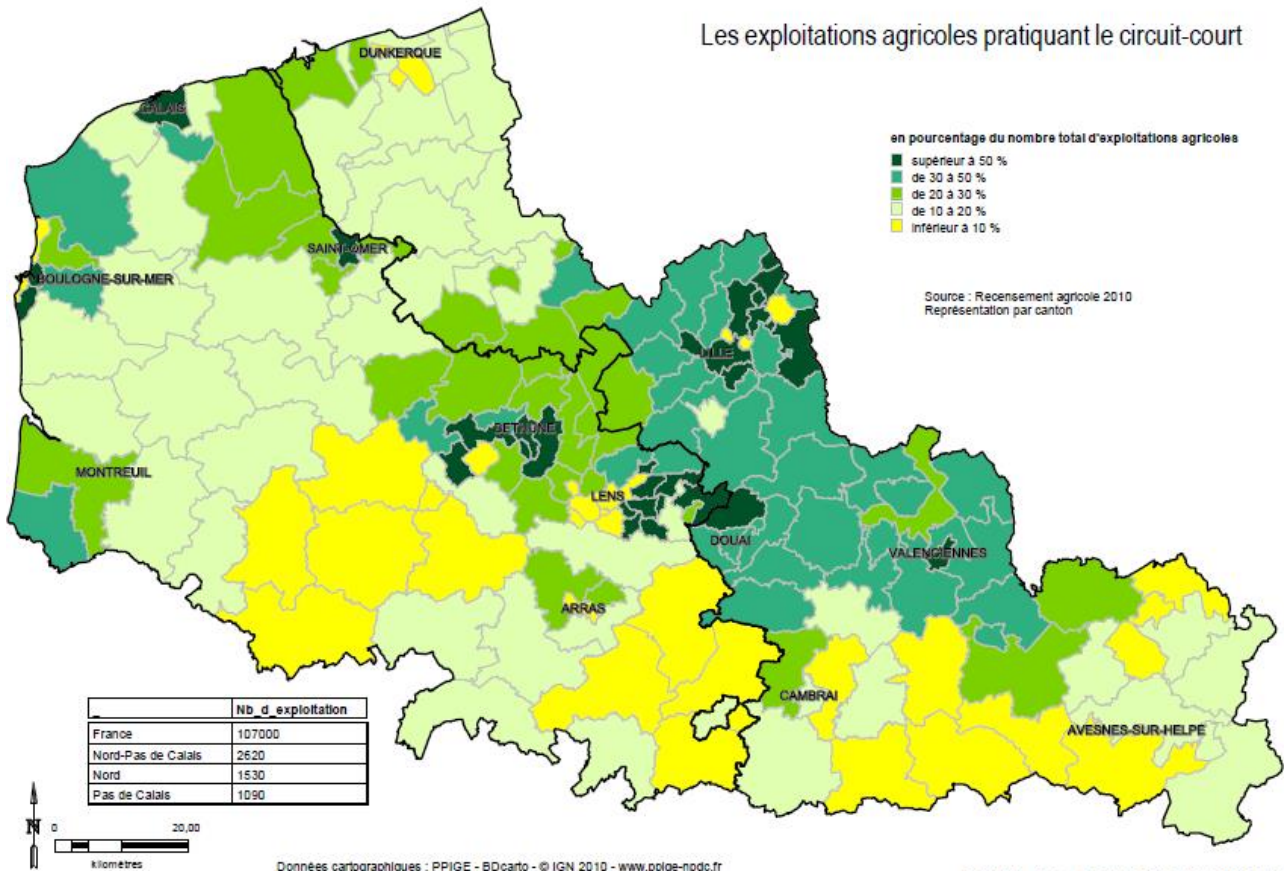
Compte tenu des productions et des filières présentes sur le territoire, la part de la production commercialisée via les circuits longs est dominante sur le territoire de la Flandre et Lys.

En effet, comme vu précédemment, il existe sur ce territoire et en région des filières historiques et bien structurées avec des opérateurs (industries, coopératives, négoce...) qui absorbent la majeure partie de la production.

Toutefois, on constate que les producteurs tournés vers les circuits longs sont confrontés à un certain nombre de problèmes : cours des productions, concurrence internationale, prix fluctuants, conjoncture économique exigeantes des opérateurs... qui fragilisent voire menacent les revenus des agriculteurs.

Face à ces difficultés, certains agriculteurs s'intéressent aux circuits courts et aux activités de diversification.

Les exploitations agricoles pratiquant le circuit-court



VERS UNE PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

En agriculture, la diversification regroupe l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole. On distingue ainsi plusieurs formes de diversification : les activités de vente direct, d'accueil à la ferme, la production d'énergie et la prestation de services.

UN RECOURS A LA VENTE DIRECTE EN DEVELOPPEMENT

Le recours aux circuits courts permet aux exploitations de **multiplier leurs débouchés**, de supprimer les intermédiaires et ainsi d'avoir une **valeur ajoutée** plus importante sur leurs produits. En découlent cependant pour les exploitations des contraintes en termes de temps, d'organisation (main d'oeuvre) et de moyens (local de transformation ou de conditionnement, camion) qui font que certaines structures peuvent difficilement y avoir recours, notamment celles conduites par des personnes seules.

On relève qu'à l'échelle du territoire du SCOT, **24 % des exploitations font des circuits courts** (19 % des exploitations du Nord Pas de Calais). C'est même 1 exploitation sur 3 sur la CCFL qui a recours à ce mode de commercialisation.

Il faut toutefois signaler ici que ces exploitations peuvent également avoir plus ou moins recours aux circuits courts et que les taux présentés ne reflètent pas un volume de production écoulé via ces modes de commercialisation.

	Part des exploitations enquêtées pratiquant la vente directe
CCFI	23 %
CCFL	33 %
SCOT	24 %

Sources : Enquêtes 2016

DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DIVERSIFIES

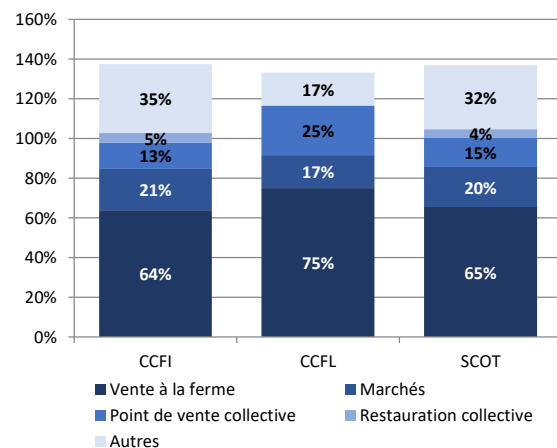
Les modes de commercialisation en circuits courts sont diversifiés et une **exploitation peut recourir à plusieurs circuits de vente directe en même temps** : vente à la ferme et sur les marchés par exemple.

Au niveau des modes de commercialisation, la **vente à la ferme** est le mode de commercialisation le plus pratiqué par les exploitations enquêtées sur le SCOT, et notamment celles de la CCFL.

La vente sur les **marchés** et en **point de vente collective** sont ensuite bien pratiqués. De nombreuses exploitations ont recours à d'autres modes de commercialisation comme les distributeurs ou le porte à porte.

Il apparaît toutefois que la **restauration collective** est assez peu pratiquée par les exploitations du SCOT.

Types de commercialisation en circuits courts pratiqués par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

En ce qui concerne les projets en circuits courts, seulement 5 % des exploitations enquêtées (8 % sur la CCHF), ont indiqué projeter de mettre en place un ou plusieurs circuits de vente directe sur leur exploitation. 5 % des exploitations recourant déjà aux circuits courts souhaitent également développer ces débouchés en augmentant les volumes commercialisés ou en cherchant de nouveaux débouchés.

On compte sur le territoire **trois points de vente collective** de produits fermiers gérés par des groupes de producteurs :

- le Panier Flamand à Hazebrouck, 10 agriculteurs
- le Rond Point Fermier à Bailleul, 11 agriculteurs
- le Rendez-vous fermier à La Gorgue



On recense également des points de retraits de paniers de produits fermiers issus de nombreux agriculteurs locaux :

- via une **AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne destinée à soutenir une agriculture paysanne de proximité) à Borre.
- Via le **Court Circuit** qui a 4 points de retrait sur le territoire : Bailleul, Hazebrouck, Oxelaere et Laventie.

DES DEMARCHES QUALITE DIVERSIFIEES

Les démarches attachées à certaines productions agricoles sont nombreuses. Se sont des démarches **volontaires** et **encadrées** dans lesquelles les agriculteurs peuvent s'engager et qui garantissent au consommateur des produits de **qualité** aux caractéristiques particulières, définies dans des cahiers des charges et régulièrement contrôlés.

Les démarches reconnues par l'Etat et l'Europe

Il n'existe pas de productions AOP²⁴ ou IGP²⁵ sur le territoire du SCoT.

On compte quelques exploitations produisant de la viande Label Rouge, notamment en volailles de chair.

Les démarches imposées par l'agroalimentaire

Les agriculteurs et les industriels établissent des contrats de culture sur certains types de productions (céréales, légumes, pomme de terre pour les plus courants). Ces contrats garantissent à l'agriculteur la vente de la production et à l'industriel la qualité de la production. En effet, les industriels sont exigeants sur la qualité des sols, la qualité des produits ... et ne délivrent le contrat que lorsque ces conditions sont respectées. Le contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de productions de l'agriculteur nécessaires à l'obtention du produit désiré par l'industriel. Le cahier des charges vise essentiellement à harmoniser les pratiques entre agriculteurs afin d'obtenir une récolte homogène. La contrepartie pour l'agriculteur est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

²⁴ AOP : Appellation d'Origine Protégée

Selon les productions, les industriels imposent leur propre cahier des charges aux exploitants agricoles (Bonduelle, Danone ...) ou un référentiel privé (McCain demande aux agriculteurs la certification Globalgap ; la certification CKC est demandée par les opérateurs belges).



Les marques collectives : des démarches plutôt locales

Une démarche qualité spécifique au Nord-Pas de Calais: Saveur en'Or

Il s'agit d'une démarche de qualité différente de celles évoquées précédemment puisqu'elle cible les agriculteurs mais aussi les transformateurs régionaux. Saveurs en Or est une **marque collective** qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité (Saveur en Or, 2012). L'adhésion à la marque est volontaire, les adhérents doivent néanmoins satisfaire les conditions d'adhésion : un site de production ou de transformation dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'utilisation maximale de matières premières issues de la région ...).

La marque compte **189 entreprises, 300 producteurs régionaux et 680 produits sélectionnés**. On compte **14 opérateurs et producteurs** qui commercialisent des produits de toutes sortes sous cette marque.

Les autres marques collectives

Il existe en région un certain nombre de marques collectives liées cette fois ci à une production en particulier : Porcs des Hauts Pays (25 exploitations adhérentes dont 7 sur le SCoT), Agn'Haut pays, Porcs d'antan, Poulet des Hauts Pays... Les cahiers des charges de ces produits imposent que les animaux soient élevés, abattus et distribués en Nord Pas de Calais, que leur alimentation soit naturelle, que les règles de bien-être animal soient respectées et que la vente se fasse exclusivement auprès d'artisans-bouchers. Ces produits sont identifiés par des logos :

²⁵ IGP : Indication Géographique Protégée





Des démarches liées à des réseaux

L'ARVD²⁶ est une association régionale d'éleveurs laitiers vendant en direct leurs produits transformés. Une charte encadre les pratiques des adhérents. On compte une quinzaine d'adhérents à l'échelle du SCOT.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique est assez peu développée en région Nord Pas de Calais : on recense 296 exploitants et 7527 ha en agriculture biologique ou en conversion, (0,9 % de sa SAU).

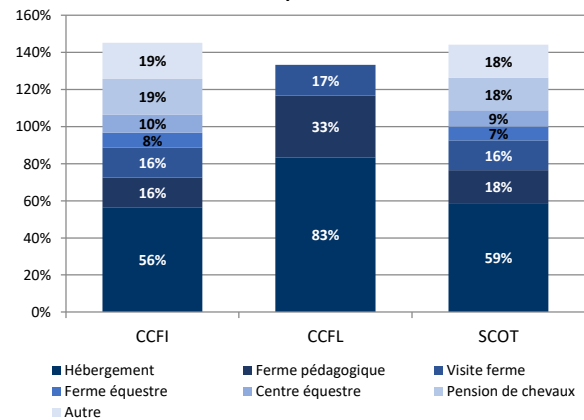
Elle est également peu présente à l'échelle du SCoT. Au niveau de l'annuaire de l'Agence Bio, on recense **une vingtaine d'exploitations en agriculture biologique sur le SCoT**, principalement sur des productions légumières. Ces exploitations disposent d'un parcellaire exploité en agriculture biologique ou en conversion : un peu plus de 100 ha²⁷.

L'ACCUEIL A LA FERME : UNE OFFRE DIVERSIFIEE

L'accueil à la ferme comprend des activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme.

A l'échelle du SCoT, **10 % des exploitations ont développé une activité d'accueil (8 % sur la CCFL).**

Activités d'accueil pratiquées par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

L'hébergement est l'activité la plus pratiquée au niveau de notre échantillon et peut prendre plusieurs formes : gîte, logement étudiant...

On constate que les activités pratiquées sont beaucoup plus diversifiées sur les exploitations de la CCFI, notamment au niveau des activités équestres.

Au niveau des exploitations enquêtées, **5 % déclarent souhaiter mettre en place une activité d'accueil à la ferme** (7 % sur la CCFL, notamment en lien avec l'hébergement d'étudiants).

Souvent, ces activités sont encadrées et promues par des réseaux et associations :



Bienvenue à la Ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

Sur le territoire du SCoT, neuf exploitations proposent une offre Bienvenue à la ferme et proposent des produits fermiers, des activités de loisirs estampillés et un hébergement²⁸

²⁶ ARVD : Association - Régionale - Vendeurs – Directs de produits laitiers du Nord - Pas-de-Calais

²⁷ DREAL NPDC (périmètre qui exclut le canton de Cassel)

²⁸ Données réseau Bienvenue à la ferme





Campus vert est la fédération des associations des fermes d'accueil en **chambres d'étudiants**. Ce réseau permet de mettre en relation des agriculteurs qui souhaitent maintenir et valoriser leur patrimoine et aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme et des étudiants qui recherchent une bonne qualité de vie et de travail à des prix modérés. Le Campus Vert développe des studios dans un périmètre maximal de 20 minutes autour des villes étudiantes. Sur le secteur d'étude, St Omer, Béthune et surtout Lille sont concernées. Le réseau compte une centaine d'agriculteurs qui proposent près de 300 studios.



Le **Savoir Vert** est une association de 110 **fermes pédagogiques** accueillant des enfants afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole.

Neuf fermes sont adhérentes sur le territoire du SCoT²⁹, toutes sur la CCFL.

PERSPECTIVES DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

Au niveau des enquêtes, **32 % des exploitations enquêtées ont déclaré disposer de bâtiments susceptibles de changer de destination** en zone agricole pour accueillir des activités de diversification (42 % sur la CCFL). Ces évolutions des bâtiments agricoles sont importantes pour les exploitations qui peuvent ainsi évoluer et développer d'autres activités sans remettre en question l'activité agricole.

²⁹ Données Réseau Savoir Vert



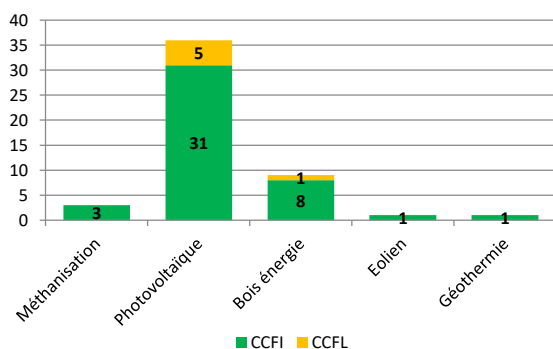
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SUR LA FERME : DES ACTIVITÉS PEU PRATIQUÉES

L'ADEME³⁰ estime que sur la période 1990-2020, les **coûts liés à l'énergie représentent de 12 à 17% des charges variables d'une exploitation**. Ils peuvent atteindre jusqu'à 30% à 40% des charges d'exploitation dans le cas de cultures sous serres chauffées, comme c'est le cas sur les exploitations disposant de serres chauffées.

Par conséquent, certaines exploitations ont fait le choix de développer sur leur exploitation des énergies nouvelles en complément de revenus et faire un peu d'autoconsommation.

Le graphique suivant présente les différentes initiatives des exploitations par rapport aux énergies nouvelles :

Les énergies nouvelles développées par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

7 % des exploitations sur le SCOT (homogène sur les deux intercommunalités) ont développé des énergies nouvelles, avec une part importante dédiée au **photovoltaïque**. La méthanisation est pratiquée uniquement sur la CCFI par trois exploitations.

Il faut toutefois signaler que dans le cas de la méthanisation, l'électricité produite est revendue et la chaleur dégagée est autoconsommée. Le photovoltaïque permet de valoriser les toitures de bâtiments agricoles pour produire de l'électricité qui est revendue à EDF. L'autoconsommation n'est pas systématique compte tenu des difficultés pour stocker l'électricité produite.

6 % des exploitations enquêtées ont déclaré être intéressées par les énergies nouvelles en général et souhaiter mettre en place un de ces dispositifs (3 % sur la CCFL). La plupart concernent le photovoltaïque, moins difficile à mettre en place (notamment en cas d'absence d'élevage) et moins coûteux. La méthanisation est également régulièrement citée, principalement sur la CCFI auprès d'exploitations d'élevage.

LA PRESTATION DE SERVICES

On a pu relever au cours de nos enquêtes que quelques exploitations ont développé des activités de prestation de services (auprès des collectivités notamment : travaux d'aménagement rural, traitement des déchets verts...) ou ont développé en parallèle une ETA.

³⁰ ADEME : agence de développement et de maîtrise de l'énergie

POINTS DE REPÈRE

Un territoire marqué par une agriculture dynamique

Une forte présence des activités d'élevage

$\frac{3}{4}$ des exploitations font de l'élevage, $\frac{1}{4}$ font uniquement des productions végétales

Utilisation du sol

89 % de la SAU en terre labourable, 11 % de prairies permanentes

Des exploitations performantes source de valeur ajoutée

Des productions végétales diversifiées

Des **assolements variés** : pomme de terre, lin, betterave, chicorée, légumes de plein champ...

Près de $\frac{1}{4}$ de la SAU dédiée à l'élevage : prairies et fourrages

Les **céréales** occupent **45 % de la SAU** des exploitations : vente et autoconsommation

Un **bassin de production majeur** pour la **production de pommes de terre de consommation** et de **légumes**

De **nombreux opérateurs liés aux filières** coopératives, usines de transformation, négoce, teillages ...

Un bassin d'élevage majeur en Nord Pas de Calais

L'**élevage bovin lait** (27 % des exploitations enquêtées) et **viande** (26 %) sont **les plus présents** sur la CCFI

30 % des exploitations ont au moins deux ateliers d'élevage

Des **élevages avicoles et porcins en proportion plus nombreux** et avec des **cheptels plus importants** que la moyenne régionale

Régime sanitaire des élevages enquêtés :

RSD : 235

ICPE : 296

Présence de **marques collectives locales**

Des débouchés variés et des activités de diversification en développement

Une quarantaine d'établissements agro-alimentaires, 5 700 emplois et ce uniquement sur le territoire de la CCFI

24 % ont recours aux **circuits courts**, souvent en complément des circuits longs

10 % des exploitations accueillent du public

7 % des exploitations ont développé une **production d'énergie**

L'essentiel

Des exploitations riches de leur diversité, source de valeur ajoutée et maillons de nombreuses filières

Une forte complémentarité cultures/élevage : autoconsommation des cultures, utilisation des déjections comme fertilisant...

Des systèmes équilibrés très sensibles à toute emprise : vigilance pour les contrats de culture, les rotations, les surfaces épandables...

Un potentiel de développement des circuits courts (productions diversifiées, proximité de l'agglomération lilloise, marché de consommation local), des débouchés à structurer (restauration collective...)

Une part plus importante d'élevages classés par rapport au reste du Nord Pas de Calais

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIETE : LES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITE AGRICOLE, ENVIRONNEMENT ET SOCIETE



EAU, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

L'EAU, UN ENJEU IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

Les eaux de surfaces sont très présentes en Flandre et Lys et se caractérisent par un réseau hydrographique très dense. Cette spécificité a façonné le paysage et représente des opportunités en termes d'irrigation. Cette forte présence de l'eau peut aussi être source de contraintes : inondations, obligation de drainer... De plus, les principaux cours d'eau du secteur sont de qualité médiocre. Enfin, le territoire du SCOT est fortement dépendant des territoires voisins pour l'alimentation en eau potable, notamment du secteur Audomarois depuis lequel la ressource est acheminée. Par conséquent, la gestion et la maîtrise de l'eau sont des enjeux majeurs pour le territoire de la Flandre et Lys.

LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'EAU

La gestion des eaux étant un enjeu majeur sur le territoire, un organisme de coopération intercommunale a été constitué. Il s'agit de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) qui regroupe 131 communes. L'USAN a trois compétences :

- l'hydraulique (entretien et aménagement des cours d'eau et lutte contre les inondations),
- la participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- la lutte contre les espèces invasives.

Le périmètre d'intervention de l'USAN couvre une surface de près de 113 000 ha et un réseau de plus de 1000 kms de cours d'eau.

LA RESSOURCE ET LA MAITRISE DE L'EAU EST ENCADREE PAR PLUSIEURS DOCUMENTS

Le SDAGE 2016-2021, récemment approuvé, permet de planifier la gestion de l'eau à partir de dispositions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux du bassin Artois-Picardie

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** sont des documents de planification élaborés par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat) sur un périmètre hydrographique cohérent et qui fixent des objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en

eau. Le territoire est celui du delta de l'Aa, de l'Audomarois et de la Lys.

Les **Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** sont destinés à repérer et à délimiter les zones pouvant subir des inondations dans lesquelles l'urbanisation est réglementée. Un PPRI a été approuvé sur le **secteur de l'Yser**, qui concerne 16 communes de Flandre et Lys. Le PPRI de la Lys Aval concerne 7 communes de Flandre et Lys (9 communes à l'échelle du SCOT).

Ces documents de gestion de la ressource en eau peuvent impacter l'activité agricole en imposant la réalisation d'ouvrages nécessaires pour une bonne maîtrise de l'eau ou pouvant rendre inconstructibles certains secteurs.

UN PAYSAGE FAÇONNE PAR L'ACTIVITE AGRICOLE

En tant que principale composante du territoire de Flandre et Lys, l'agriculture et les agriculteurs ont façonné les paysages en fonction des activités pratiquées et des spécificités naturelles de ces espaces.

Devant composer avec un territoire plutôt vallonné et marqué par la présence de nombreux cours d'eau, les agriculteurs de Flandre et Lys ont eu une gestion agricole des terres qui a dessiné un paysage marqué : grande diversité de cultures, présence de prairies à proximité des sites agricoles, de haies et de mares pour le bétail...

Les sites agricoles quant à eux sont souvent implantés historiquement en dehors du tissu urbain et forment de l'habitat isolé, caractéristique du secteur des Flandres.



Un paysage vallonné, présence de haies (commune de Cassel)

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRESENTS

L'agriculture valorise les ¼ du territoire : cela favorise le maintien de la biodiversité et permet l'entretien du territoire et des paysages.

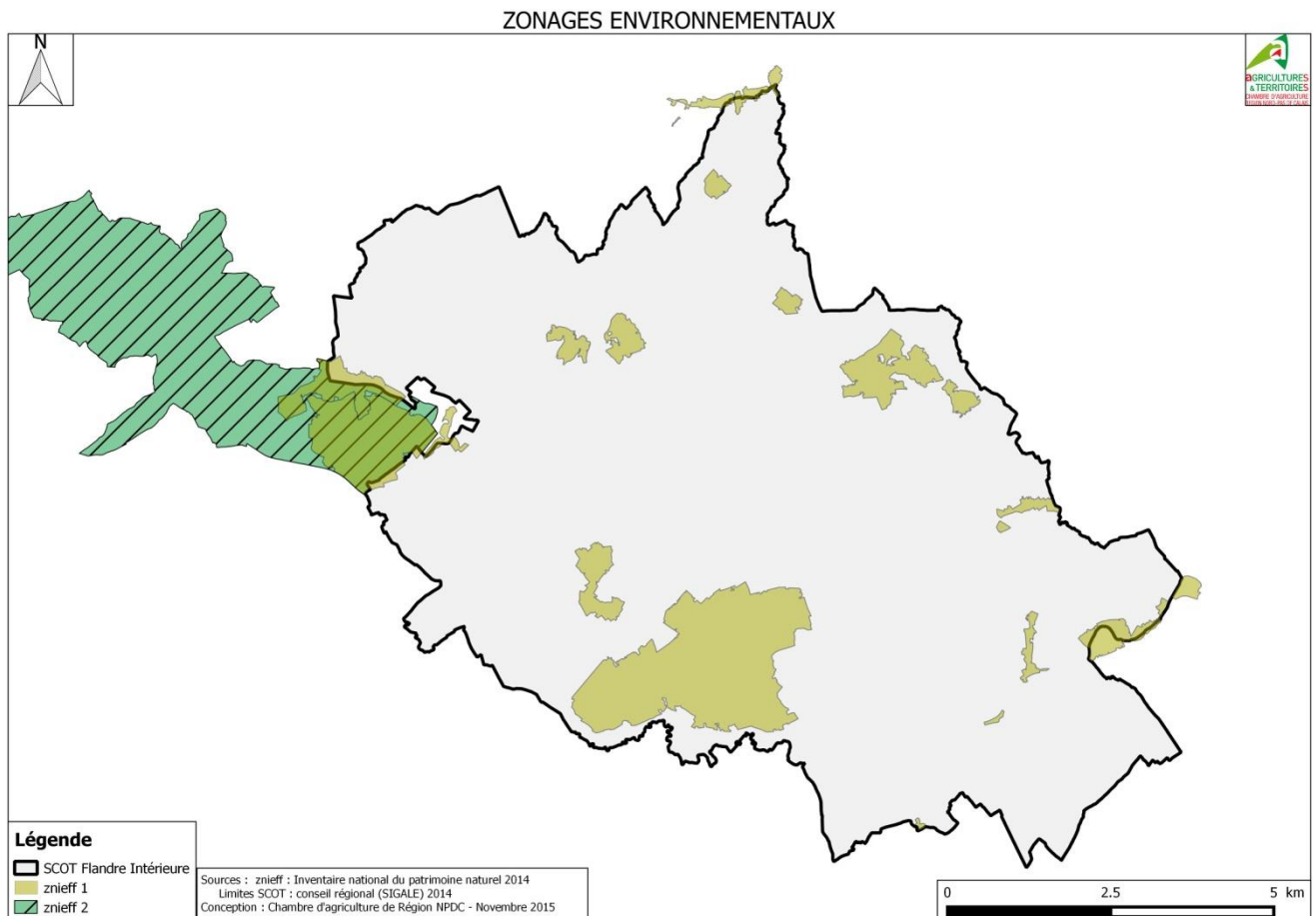
Le territoire de la Flandre et Lys se caractérise par peu d'outils de protection des espaces naturels : absence de Réserves Naturelles, de Parc Naturel Régional, de sites Natura 2000... En revanche, 7 sites ont fait l'objet d'opérations de maîtrise foncière sur un total de 70,3 ha, soit 0,11 % du territoire :

- cinq sites sont gérés par le Conseil Général du Nord au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- deux sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais.

En revanche, on recense sur le territoire une quinzaine d'espaces inventoriés en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Ces inventaires couvrent environ 10 % du territoire de la CCFI et n'ont pas de portée réglementaire.

Il s'agit principalement de secteurs boisés, comme la forêt de Nieppe, les bois de la Franque, de la Cruysable, de St Acaire... , et du secteur des Monts de Flandre.

Enfin, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un schéma régional des réseaux de continuités écologiques d'importance à maintenir et à reconsidérer pour assurer le développement des espèces animales et végétales. Il faudra veiller au maintien de la vocation agricole des secteurs concernés.



DES AGRICULTEURS ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

DES PRATIQUES REGLEMENTEES...

L'activité agricole est régie par de nombreuses réglementations européennes et nationales.

Ces lois visent à anticiper les mutations de l'agriculture, mutations qui proviennent notamment de l'ouverture à la concurrence du secteur agricole et de la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Les zones vulnérables

Les **zones vulnérables** aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates », qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables. Les principales conséquences sont l'obligation de respecter un calendrier d'épandage, l'interdiction de retournement des prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) en interculture longue et la réalisation d'un reliquat azoté en sortie d'hiver

L'ensemble du territoire est concerné par ce classement.

La conditionnalité des aides PAC

Le versement des aides est soumis au respect de certaines règles en matière de salubrité publique et d'environnement (bandes tampons, maintien des prairies, Surfaces d'Intérêt Ecologique, etc.) Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera

appliquée, pouvant entraîner des pénalités.

Sur le territoire, les agriculteurs ont par exemple beaucoup de bandes enherbées/ bandes tampons en lien avec la présence des nombreux cours d'eau. Ils exploitent également quelques cultures qui entrent dans le cadre des surfaces d'intérêt écologique de la PAC (SIE) : pois, fèves, haricots...

...MAIS AUSSI DES ACTIONS VOLONTAIRES

Les pratiques raisonnées

Par ailleurs, au-delà de la réglementation qui s'impose à l'ensemble des agriculteurs des dispositifs basés sur le volontariat existent. Ceux-ci permettent aux agriculteurs de percevoir une aide en compensation des coûts supplémentaires ou pertes de revenus résultant des pratiques adoptées. C'est le cas notamment des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Sur le territoire de la Flandre et Lys, les exploitations peuvent prétendre aux MAEC nationales (conversion et maintien de l'agriculture bio), régionales (protection des races menacées de disparition, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques...) et de MAEC territorialisées sur les zones d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) situées au niveau de la vallée de l'Yser.

Actuellement, les exploitations peuvent également avoir recours aux aides du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA). Ce dispositif fonctionnant par appel à projets comprend un volet « performances environnementales » qui permet de financer certains investissements.

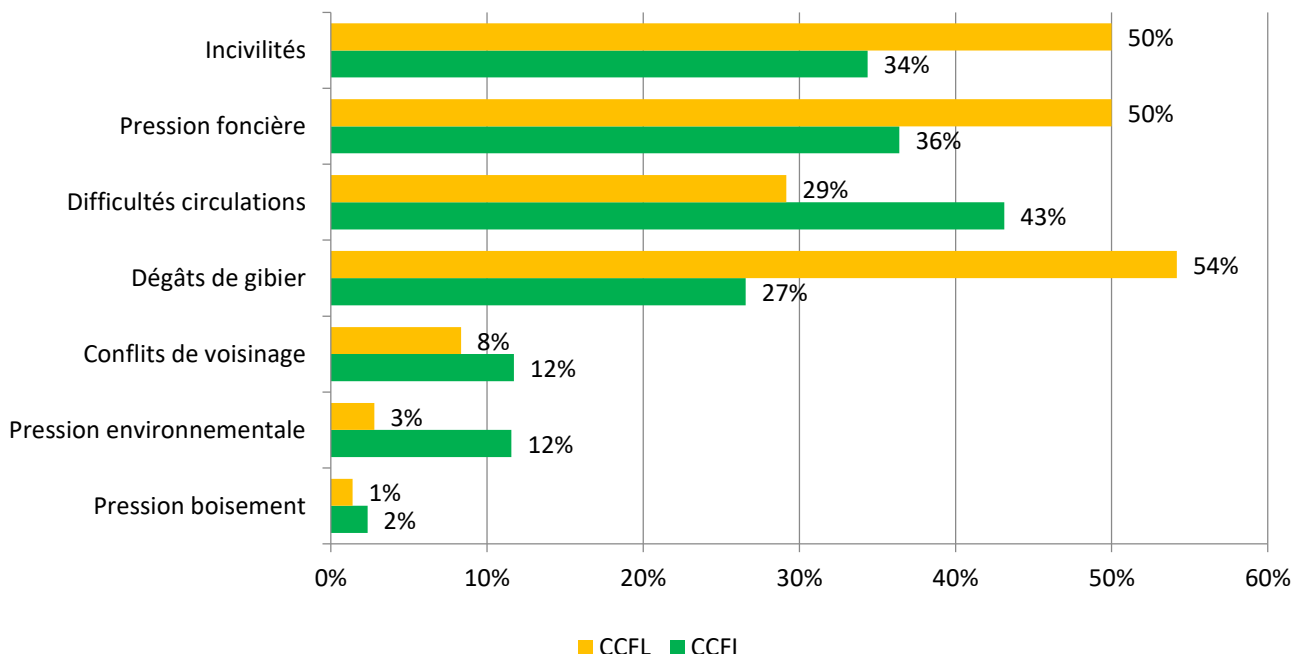
Au niveau des exploitations enquêtées, **9 ont contractualisé des MAE**, soit 1 % de la cible. Ces contrats concernent principalement le maintien des mares, la préservation de haies et la sauvegarde des races menacées : Bleue du Nord et rouge flamande.

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES AGRICULTEURS

Bien que le territoire d'étude soit plus rural que le reste du Nord Pas de Calais, il est aussi sous l'influence urbaine de Dunkerque, Saint Omer et Lille et subit également une certaine pression de la Belgique. Cette situation peut être source d'opportunités pour les

exploitations, notamment pour le développement des circuits courts ou l'accueil du public mais peuvent aussi être ressenties comme des sources de contraintes pour les exploitations, et ce à différentes échelles, comme on le voit avec le diagramme suivant :

Part d'exploitations concernées par type de pressions



Source : Enquêtes 2015

LES DIFFICULTES DE CIRCULATION : UN PROBLEME GENERAL

42 % des exploitations ont déclaré avoir des difficultés de circulation au niveau de leur activité. Ces difficultés sont particulièrement ressenties sur la CCFI.

Les déplacements agricoles ne se résument pas uniquement aux trajets que l'agriculteur effectue entre son siège d'exploitation et ses parcelles. Il faut considérer plusieurs types de déplacements :

- **Les circulations bâtiments/parcellaire : façons culturales, du semi (ou plantation) à la récolte.**
- **L'organisation de chantiers à plusieurs agriculteurs ou en faisant appel à plusieurs opérateurs (ETA, CUMA)**
- **Les circulations liées à l'amont et l'aval : approvisionnement, livraisons...**

Les enquêtes ont permis de mieux cerner les problèmes de circulation auxquels les agriculteurs sont confrontés quotidiennement :

- **Les problèmes ponctuels/localisés**
 - Les **aménagements urbains** de types ralentisseurs, chicanes, haricots routiers qui peuvent endommager les engins agricoles, voire carrément les empêcher de passer en raison de leur gabarit,
 - Les **carrefours dangereux** et les problèmes de **visibilité** engendrés par le gabarit des véhicules qui oblige les agriculteurs à s'engager sur les routes sans pouvoir contrôler la présence d'autres véhicules,
 - La difficulté de **traverser certains villages** en raison de l'étroitesse des rues, de la présence de véhicules stationnés, du trafic...

• **Des problèmes sur certains itinéraires**

- Les **restrictions de voirie** avec des limitations de tonnage
- Les modifications d'itinéraires pour les poids lourds sur des routes non adaptées à leur gabarit : erreurs d'indication des GPS ou modifications de certains axes routiers utilisation abusive de ponts de champs ou d'entrées de fermes comme refuges par des poids lourds sur la commune de Steenwerck...
- La **densité du trafic** qui concerne la plupart des axes du secteur et qui complexifie les circulations agricoles
- Des **heures de pointe**, qu'elles soient quotidiennes (sortie des écoles...) ou saisonnières, avec la cohabitation des flux touristiques et des circulations agricoles lors de la période estivale

Tous ces problèmes peuvent contraindre les agriculteurs à des allongements de parcours ou à rendre difficile l'accès à leurs bâtiments ou à certaines parcelles.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés dans les centres bourgs où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole (la traversée d'Hazebrouck notamment, rendue nécessaire par l'interdiction pour les camions de circuler sur le contournement, ce et qui pose des problèmes d'accessibilité et de sécurité)

Les exploitants sont nombreux à nous avoir indiqué subir une pression foncière, qu'elle soit liée à des emprises passées, à venir ou du fait de la proximité de l'urbanisation qui contraint le développement de bâtiments : **38 % des exploitations enquêtées sont confrontées à des pressions foncières, davantage sur la CCFL (50 %).**

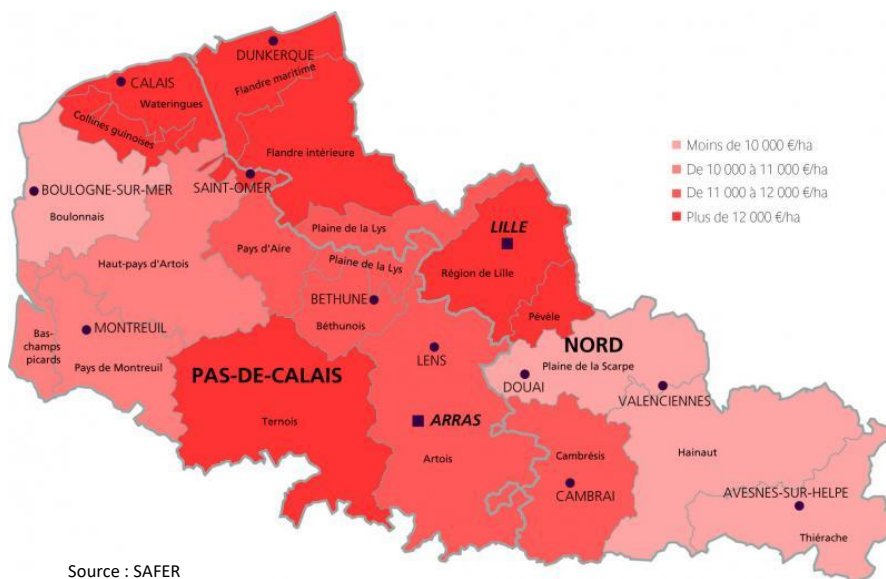
Le foncier constitue l'outil de travail de l'exploitation agricole : il permet à l'agriculteur de tirer un revenu de son activité, de percevoir les aides européennes et de réaliser un plan d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

Les agriculteurs enquêtés ont régulièrement insisté sur la pression foncière forte, liée à la proximité de la Belgique et à un prix des terres élevé (en seconde position derrière la région de Lille).

Tous ces éléments expliquent pourquoi les exploitants sont davantage intéressés en cas d'emprises par des compensations foncières. **La mise en place d'un dispositif permettant de réaliser des compensations foncières en cas d'expropriations est la solution à privilégier.**

Les principales causes de perte de foncier agricole sont le changement de destination des parcelles (ZAE, habitat, loisirs), la création d'ouvrages linéaires, de retenues d'eau...

Prix moyen des terres et prés libres non bâtis dans la région en 2013, par petites régions agricoles



Source : SAFER

DES DEGRADATIONS ET INCIVILITES A ATTENUER

Plusieurs types de dégradations et incivilités sont fréquemment cités dans les enquêtes :

- Les **déchets** en bordure de champs et dans les fossés. Les problèmes sont accentués sur les parcelles isolées (décharges sauvages...), les parcelles en bordure de route à forte circulation (canettes, bouteilles et papiers dans les bas cotés...).

C'est un problème récurrent pour les exploitations qui peut engendrer des pertes économiques importantes, notamment pour les exploitations avec des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels en cas de présence de verre) ou de l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal).

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles. Néanmoins, une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux ...).

- Les **vols dans les champs** ou sur les sites d'exploitation (moins fréquents). Les champs de pommes de terre ou d'oignons sont particulièrement concernés par cette problématique. Les volumes volés sont en général peu importants mais peuvent augmenter si la parcelle est à proximité d'habitations ou difficile à surveiller... Ainsi, des agriculteurs évitent de mettre des cultures industrielles sur certaines parcelles pour limiter le nombre de vols. Ont également été signalés un certain nombre d'actes de vandalisme sur le matériel agricole ou les bâtiments.

DES DEGATS DE GIBIER ASSEZ LOCALISES

Ils concernent 29 % des exploitations enquêtées sur le SCOT (deux fois plus sur la CCFL). Ils sont en général causés par des lapins, des rats musqués, des sangliers, des faisans, des biches... Ces dégâts peuvent être localisés (le long des talus qui bordent les infrastructures linéaires, à proximité de huttes de chasse ou de bois) ou diffus pour les volatiles. Ces animaux causent des dégâts au sol et aux cultures. D'autres peuvent abîmer le matériel : les corbeaux

crèvent le plastique
l'ensilage.

Les **moyens de lutte** sont limités (épouvantails, canons) et la chasse et le piégeage sont réglementés.

DES RELATIONS DE VOISINAGE ASSEZ PEU CONFLICTUELLES

En milieu périurbain et de plus en plus en milieu rural, la cohabitation entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente.

Toutefois, seulement 11 % des exploitations ont déclaré avoir des relations « mitigées voire mauvaises » avec leur voisinage. Ces aspects négatifs sont peu fréquents, il convient tout de même de veiller à maintenir un climat favorable aux discussions entre les différents résidents du territoire.

En effet, un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end, nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérents à l'activité agricole. Mais aussi l'absence d'entretien des arbres en bordure des chemins gênant l'accès aux parcelles ou le stationnement de véhicules sur les chemins de desserte agricole qui sont le fait de citoyens ignorant le fonctionnement agricole.

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

- **En lien avec de mauvaises conditions météorologiques qui peuvent engendrer :**

- **Le salissement des routes**, notamment pour les cultures légumières (poireaux, choux) qui nécessitent d'être récoltées quotidiennement. Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.

- **La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end** : en effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimale que lorsque certaines conditions météo sont remplies : taux d'humidité du sol, absence de vent ou vent très faible, ...

- **Des nuisances sonores ou olfactives** pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une



parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...

UNE PRESSION ENVIRONNEMENTALE DIFFEREMMENT RESSENTIE

Les enquêtes ont permis de relever que 11 % des exploitations enquêtées sur le SCOT ressentait des pressions et des contraintes liées aux zonages environnementaux.

Ces inquiétudes sont parfois localisées, comme à proximité de la forêt de Nieppe (présence de la forêt, inventaire ZNIEFF de type I : des inquiétudes par

rapport au zonage plus diffuses et être ressenties par un plus grand nombre d'agriculteurs qui craignent la multiplication des zonages et de contraintes sur leur activité (trame verte et bleue). Les inquiétudes sont fortes au sujet des zones humides définies dans les SAGE, notamment au sujet des perspectives de développement des exploitations.

Enfin, du fait de son contexte hydraulique spécifique, les agriculteurs estiment avoir déjà beaucoup de contraintes sur leur activité avec les bandes enherbées et les contraintes d'épandage en raison du chevelu hydrographique dense sur le secteur.

L'essentiel

L'eau, un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire qui peut contraindre l'évolution des exploitations

Des zonages et inventaires environnementaux

Natura 2000, Réserve Naturelle, ZNIEFF I et II...

Les difficultés de circulation, un problème pour la moitié des exploitations

Des problématiques de déchets fréquentes pouvant entraîner des pénalités économiques (cultures sous contrats, productions légumières)

Une gestion de population de nuisibles à surveiller à proximité des axes routiers et ferrés et des zones boisées

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE



Au regard des éléments mis en lumière lors de l'état des lieux, un travail d'approfondissement des enjeux agricoles a été réalisé sur le territoire de la Flandre et Lys.

Ce travail se décompose en trois points :

- Une synthèse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
 - Les enjeux pour le PLUi
 - Les enjeux globaux et complémentaires

ANALYSE AFOM

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces à son environnement.

4 dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale.

Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.



DIMENSION HUMAINE

ATOUTS

FAIBLESSES

Nombre d'exploitations et de sites agricoles

- **Des communes étendues** : en moyenne 1 300 ha
- **Un tissu dense d'exploitations**
- **Un nombre d'exploitations important** : en moyenne 17 exploitations par commune, 1,7 exploitations en activité/100 ha de SAU (2 sur la Métropole Européenne Lilloise, données Enquêtes 2016)
- **Une progression des formes sociétaires**
- **Une situation qui génère une bonne dynamique agricole locale, notamment pour les exploitations d'élevage**

- Une tendance à la diminution du nombre d'exploitations, moins rapide que sur le reste de la région
- ¼ des exploitations sont gérées par un seul chef

L'activité agricole est source d'emploi

Des exploitations qui génèrent de nombreux emplois :

- Des emplois directs sur les exploitations : chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers, apprentissage...
- Des emplois indirects en amont et en aval de la production agricole (services, industrie...)

- Des métiers exigeants en temps de travail et de plus en plus techniques : des difficultés pour trouver une main d'œuvre motivée et qualifiée (en lien avec l'utilisation de matériel onéreux et performant) ou nombreuse et motivée pour les emplois saisonniers
- Certaines difficultés pour dégager un revenu suffisant pour rémunérer la main d'œuvre salariée
- **Des difficultés lors des périodes de gros travaux dans les champs : les besoins sont difficilement satisfaits**

Des perspectives d'évolution des exploitations plutôt bonnes malgré des incertitudes

Une recherche d'une certaine liberté d'entreprendre et l'amour du métier

L'agriculture est désormais un choix de carrière et ses métiers se professionnalisent

- 94 % des agriculteurs de moins de 40 ans ont au moins le niveau baccalauréat
- Une augmentation de l'âge moyen à l'installation : 23 ans en moyenne en 1980, 34 ans aujourd'hui

Une forte volonté de s'installer chez les jeunes et une transmission familiale bien développée

¼ des exploitations est concerné par l'enjeu de transmission des exploitations (1/3 sur la MEL). La moitié des exploitations concernées a déjà un successeur connu

Pour les exploitations sans successeur connu à ce jour, l'avenir est incertain. Plusieurs évolutions sont possible :

- une reprise à terme par les enfants qui peuvent :
 - s'installer en double activité avec une simplification des systèmes d'exploitation (arrêt de l'élevage par exemple)
 - quitter leur emploi pour s'installer dans un esprit d'une certaine liberté d'entreprendre
- L'exploitation n'est pas reprise : les surfaces viendront conforter les exploitations voisines
- **Le risque de diminution du nombre d'exploitations est inévitable : c'est la tendance générale, avec toutefois un ralentissement depuis le début des années 2000.**

DIMENSION HUMAINE

OPPORTUNITES

MENACES

Une organisation du travail adaptée à la grande diversité des productions

- Mise en commun de moyens matériels et humains : développement de nombreuses CUMA, entraide

- Appel à des services extérieurs pour la réalisation de nombreux travaux : un recours aux ETA de plus en plus fréquent dans de plus ou moins fortes proportions

- Un développement de structures pourvoyeuses de main d'œuvre : groupement d'employeurs, service de remplacement...

→ **Permet aux agriculteurs des gains de temps et le recours à un matériel spécialisé et performant**

Une difficulté à trouver de la main d'œuvre adaptée aux besoins

→ **Un recours souvent nécessaire à la main d'œuvre étrangère qui se développe**

Une reprise d'exploitations en double activité

Un phénomène plus marqué sur la CCFL

La possibilité de dégager un revenu complémentaire ou de conserver un patrimoine familial

Un moyen de maintenir le nombre d'exploitations et de sites agricoles

Des perspectives éventuelles pour ancrer l'installation future d'un enfant en attendant de développer une activité complémentaire

Un manque de foncier qui conduit à un développement de la double activité

- Une situation le plus souvent subie
- Simplification des systèmes de production

→ **Un risque potentiel de diminution de la dynamique agricole**

Un métier en évolution

décourager des jeunes susceptibles de s'installer : crainte des contrôles/pénalités

ATOUS

FAIBLESSES

Des exploitations de taille moyenne

En moyenne 45 ha par exploitation (RGA 2010), un peu plus petites que la moyenne régionale

Une pression foncière interne à la profession qui peut peser sur de nouvelles installations

- Un tissu d'exploitations dense et un besoin de conforter les structures existantes
- un foncier très convoité qui fait augmenter les prix
- peu de surfaces agricoles disponibles (des installations en double activité ou la poursuite d'une activité après la retraite,...)

Une pression foncière qui pèse sur le fonctionnement des exploitations : rotations de cultures plus ou moins longues, mise en place de contrats, contraintes liées à l'épandage

Un foncier majoritairement en fermage

Les terres agricoles exploitées sont en grande partie louées, ce qui limite les investissements liés à l'achat du foncier

→ Des charges foncières relativement limitées

Assez peu de maîtrise du foncier agricole (76 % en location, 9 propriétaires par exploitation en moyenne)

- Des difficultés potentielles pour construire un bâtiment
- Risque de perte de terres en cas de changement de destination ou de reprise de terres en fin de bail par le propriétaire pour exploitation personnelle
- Des difficultés lors de la transmission des exploitations hors cadre familial

Un lien fort entre parcellaire agricole et sites d'exploitation

Des sites agricoles nombreux et répartis sur tout le territoire, souvent en dehors de la tâche urbaine mais de plus en plus concernés par l'habitat linéaire (notamment sur la CCFL, davantage marquée par la périurbanisation)

Globalement une bonne structuration du parcellaire et des surfaces attenantes aux bâtiments agricoles importantes (en moyenne 10 ha), ce qui facilite les conditions de travail et permet le développement des bâtiments

Un parcellaire agricole assez groupé : réparti sur 3 communes en moyenne, avec 2/3 de la SAU sur la commune du siège

Un certain nombre de sites agricoles contraints par l'urbanisation

- Un développement pouvant être compromis, surtout en cas d'activités d'élevage (réciprocité) ou pour les exploitations ne disposant que d'un seul site
- Des sièges ou des bâtiments identifiés en tissu urbain

Des secteurs au parcellaire morcelé, notamment sur la CCFL, lié à des d'aménagements fonciers anciens et à la présence d'éléments physiques (fossés)

→ Des contraintes d'exploitation qui peuvent occasionner des pertes de revenus et/ou des charges (temps de déplacement...)

Un territoire maillé par un réseau hydrographique dense

Des terres agricoles drainées historiquement

complexes

DIMENSION FONCIERE**OPPORTUNITES****MENACES****Un territoire de rencontre situé entre trois pôles urbains (Lille, Dunkerque et St Omer) et la Belgique**

Une gestion économe de l'espace agricole rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement)

Le **diagnostic agricole** qui permet une meilleure prise en compte des questions agricoles dans les documents d'urbanisme

La préservation d'espaces agricoles bien structurés

→ Des opérations d'aménagement foncier en cours ou en réflexion sur le territoire

Maintien du potentiel agricole du secteur par la mise en œuvre du principe « Eviter, Réduire, Compenser »

Mise en place de dispositif de **compensations foncières** lors d'emprises

Un foncier agricole convoité, en lien avec un contexte géographique spécifique qui accentue la pression foncière : développement périurbain, notamment autour des principales villes (Hazebrouck, Bailleul, Merville...), proximité de la Belgique qui participe à l'augmentation des prix du foncier agricole, emprises...

Mitage et urbanisation linéaire : des menaces pour l'agriculture sur certains secteurs et notamment sur la CCFL

Relations entre agriculture et monde urbain

→ Des difficultés lors de dépôts de permis de construire notamment en élevage

DIMENSION ECONOMIQUE

ATOUTS

FAIBLESSES

Des exploitations performantes avec des productions très diversifiées

75 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage, 3/10 en ont au moins deux

Des activités d'élevage diversifiées et sources de valeur ajoutée :

- Des exploitations performantes avec une PBS³¹ moyenne plus élevée que sur le reste de la région, en lien avec les productions animales
- Des élevages bovins lait et viande très présents mais dans la moyenne régionale (tant en proportions qu'en effectifs)
- Un bassin de production majeur en NPDC pour les porcins, les volailles de chair et les poules pondeuses d'œufs à couver

Des exploitations dynamiques qui se développent

→ 1/3 des exploitations enquêtées ont au moins un projet de bâtiment

Une grande variété de productions végétales

- Près de ¼ de la SAU est destinée à l'élevage : prairies et cultures fourragères
- 45 % en céréales, commercialisées ou autoconsommées par le bétail
- ¼ des surfaces portent des cultures principalement destinées à une valorisation industrielle. 56 % des exploitations font des contrats de culture avec les industriels de l'agroalimentaire et des industries non alimentaires sur en moyenne 15 ha : une garantie de revenus et une sécurité pour les agriculteurs
- De nombreux sous-produits pouvant être valorisés, notamment pour l'alimentation du bétail : pulpes, drèches

→ **Des exploitations riches de leur diversité qui s'adaptent aux conditions climatiques et à la conjoncture**

Des activités d'élevage touchées par une mauvaise conjoncture : crise laitière, viandes bovines et porcines... Des activités insuffisamment rémunératrices actuellement par rapport au temps de travail passé

Des activités d'élevage qui ont besoin de place pour se développer :

- **Un enjeu fort autour des bâtiments d'élevage** qui doivent pouvoir évoluer (mise aux normes, extension de bâtiments, nouveau bâtiment...)
- **Un respect des surfaces agricoles nécessaires à l'épandage**, surtout lorsque les exploitations veulent augmenter leur cheptel

Des cultures soumises aux aléas climatiques et aux variations de prix

La possibilité de faire de nombreuses cultures pourrait inciter des agriculteurs à abandonner les productions animales au profit des productions végétales

³¹ Production Brute Standard

ATOUTS

FAIBLESSES

Un territoire qui présente un tissu agro-industriel et des débouchés solides

De nombreux opérateurs de proximité (en amont et en aval) dans la plupart des filières, également en Belgique : laiterie Danone, coopérative Sypénord, Bonduelle...

Une activité qui crée de nombreux emplois, sur le territoire et sur les territoires voisins

Une bonne situation géographique, en lien avec la présence de **villes moyennes** (Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde...) et la proximité de Lille qui présentent des marchés de consommation de proximité (MIN de Lomme, Marché de Phalempin...)

Des agriculteurs soumis aux exigences des industriels qui fonctionnent selon des logiques européennes, voire mondiales : les industries agro-alimentaires du secteur tendent à privilégier des pays qui ont une main d'œuvre moins couteuse ou changent leurs stratégies de commercialisation

→ **les agriculteurs doivent diversifier leurs débouchés pour écouler leur production et assurer leurs revenus**

Peu d'outils d'abattage pour la viande de boucherie (bovins, porcins, ovins) : des inquiétudes concernant l'abattoir Timmerman de Zegerscappel, l'abattoir de Bailleul ne traite que les ovins... Le bétail est abattu principalement à Noeux les Mines, St Pol sur Ternoise ou en Belgique pour les porcs.

Les activités de diversification

Un recours aux circuits courts, principalement en complément des circuits longs

La présence de points de vente collectifs de produits fermiers : Hazebrouck, Bailleul...

Quelques exploitations pratiquent l'accueil du public (hébergement, ferme pédagogique...)

Un certain développement des énergies nouvelles et le développement du pôle de méthanisation à Renescure

Un potentiel réel du fait de la diversité des productions et de la situation géographique mais assez peu d'exploitations en ont développé :

- Des exploitations très diversifiées sur lesquelles il est difficile de dégager du temps pour développer une activité de vente ou d'accueil
- Des débouchés difficiles à mettre en place pour certains circuits courts, notamment la restauration collective qui nécessite une organisation importante pour que l'opération soit rentable pour les agriculteurs
- Une professionnalisation de ces activités semble nécessaire
- Des dispositifs tels que les distributeurs de produits ou les points de vente collectifs sont plus adaptés aux besoins mais attention à la saturation

→ **Un potentiel certain mais une organisation à mettre en place**

OPPORTUNITES

MENACES

Conditions d'exploitation

Des conditions pédo-climatiques très propices aux activités agricoles

Des îlots de taille suffisante pour de bonnes conditions d'exploitation et pour faire des contrats de culture avec les industriels

Des interactions avec le monde urbain qui pèsent sur les conditions de travail des exploitants et peuvent avoir des conséquences financières (charges supplémentaires, pertes de revenus)

- **Les difficultés de circulation des engins agricoles** (50% des exploitations enquêtées) : itinéraires dangereux, augmentation du gabarit des engins agricoles, manque d'entretien des arbres...
- **Les incivilités** (36% des exploitations enquêtées) : en premier lieu les déchets dans les champs pouvant entraîner le refus des récoltes par les industriels ou des blessures sur les animaux
- **Les dégâts de gibier** (27% des exploitations enquêtées) : une réglementation lourde et des démarches longues pour obtenir des dérogations.

Un ressenti : il est difficile d'augmenter les rendements, qui ont tendance à plafonner alors que les charges augmentent et que les prix fluctuent

Des conséquences liées à la crise dont les effets sont difficilement mesurables à court terme

Diversification et innovation

Le changement de destination : une opportunité pour les bâtiments situés en zone agricole

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

ATOUPS

FAIBLE

L'agriculture participe à l'identité du territoire

% du territoire est mis en valeur par l'agriculture

Un paysage agricole caractéristique : diversité des cultures, présence d'élevage, haies, mares, ...

Agriculture et biodiversité

Les cultures diversifiées et les activités d'élevage favorisent la biodiversité : cycles culturaux, floraisons successives, matières organiques...

Une évolution des pratiques, bénéfiques à l'environnement

- Des actions liées à la conditionnalité des aides PAC : bandes enherbées, mares, haies (Surfaces d'Intérêt Ecologique)
- Des contributions volontaires : semi direct, bas volume, réduction des intrants, mise en place de méthodes alternatives...

OPPORTUNITES

MENACES

Associer le monde agricole en amont et évaluer les impacts globaux (multitude de zonages : SAGE, TVB...) sur l'activité agricole

Privilégier des mesures contractuelles négociées plutôt que le réglementaire avec un souci de simplification des démarches

Un potentiel de développement de l'agriculture biologique

Le **poids actuel des multiples réglementations et la crainte de leur renforcement** qui peuvent porter atteinte à la viabilité de l'exploitation et à l'attractivité du territoire dans le cadre du renouvellement des générations.

Des sites agricoles nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire : les réglementations environnementales peuvent avoir des impacts lourds (exemple : les zones humides)

Une gestion complexe du réseau hydraulique, surtout sur le CCFL (VNF, USAN...)

LA PRISE EN COMPTE DU BATI AGRICOLE

Comme toute activité économique, l'activité agricole a besoin d'évoluer dans le temps et notamment au niveau du bâti agricole (développement ou création d'un atelier, modernisation, mises aux normes, etc...). L'agriculture a toutefois la particularité d'être répartie sur l'ensemble du territoire qu'elle met en valeur).

En Flandre et Lys, on constate que le type d'implantation des bâtiments agricoles sur le territoire communal est diversifié avec certaines dominantes par secteur géographique.

A noter qu'une même commune peut combiner plusieurs types d'implantation, il peut en être de même pour une exploitation multi-sites (environ 30% des exploitations).

Pour permettre à cette activité de s'adapter aux évolutions économiques et réglementaires et d'assurer le renouvellement des générations, il y a lieu de prendre en compte cette spécificité territoriale lors de la traduction spatiale des orientations politiques et notamment lors de la délimitation des zonages et de leur règlement dans les documents d'urbanisme.

La démarche qui consiste à éviter le rapprochement de l'urbanisation des bâtiments agricoles permet de réduire les risques de conflits de voisinage qui peuvent apparaître en raison d'une forte présence de l'élevage ou de bâtiments spécifiques en production végétale (ex : les bâtiments de pommes de terre équipés de ventilateurs).

Nous pouvons distinguer quatre grands types d'implantation :

- Des bâtiments agricoles implantés dans le tissu urbain
- Des bâtiments agricoles localisés dans des hameaux qui se sont développés
- Des bâtiments agricoles intégrés à des zones urbanisées suite au développement de l'habitat linéaire
- Des bâtiments agricoles isolés au sein de la plaine agricole,

Situation :

- une insertion historique ou liée au développement urbain de la commune qui peut fragiliser l'exploitation
- une grande proximité entre le monde urbain et les agriculteurs
- une transmission généralement familiale depuis plusieurs générations qui a tissé des liens avec son environnement

→ Des cas rencontrés plus fréquemment près des plus grandes villes

Avantages :

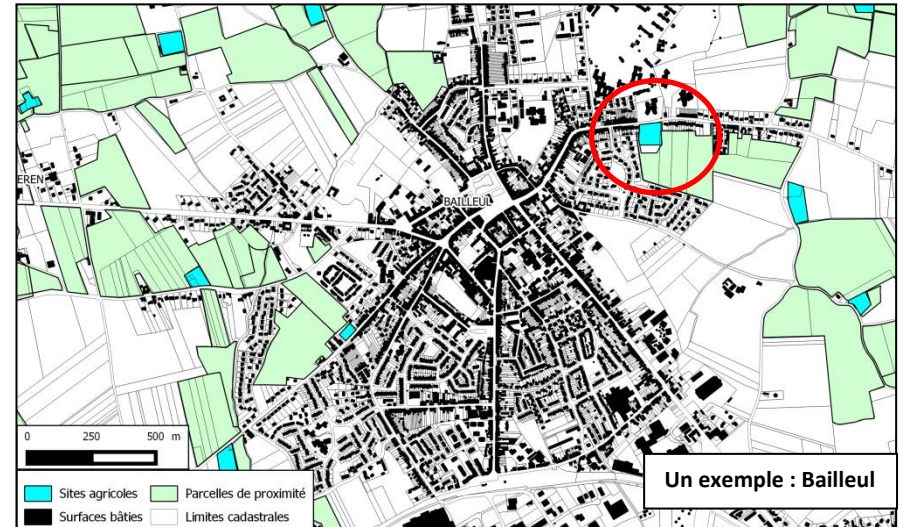
En cas d'activité de vente directe à la ferme ou d'accueil, bénéficiant parfois de bâtiments ayant un intérêt architectural

Risques potentiels :

- Peu de disponibilité foncière à proximité limitant les fonctionnalités de l'exploitation et son développement
- Des difficultés pour mettre en œuvre le principe de réciprocité
- Des risques accrus de conflits de voisinage
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (accessibilité pour les livraisons, les collectes, déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ...). *Plus précisément, les routes en centre ville sont plus étroites, sont en général bordées par des véhicules en stationnement et peuvent être soumises à des restrictions liées au gabarit des véhicules.*

Préconisations

- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'exploitation ou remettre en cause son avenir
- Le règlement de la zone urbanisée devra permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation.
- Les accès vers les espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés.
- Donner par ailleurs la possibilité à ces exploitations de se délocaliser, si nécessaire.



Situation

- Un développement de l'habitat à proximité de fermes existantes. Un certain nombre de hameaux a une origine agricole
- Un développement du bâti agricole en profondeur (à l'arrière des bâtiments existants), les terres se trouvent à l'arrière des bâtiments dans un cône de développement

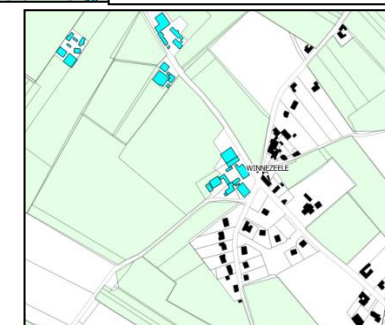
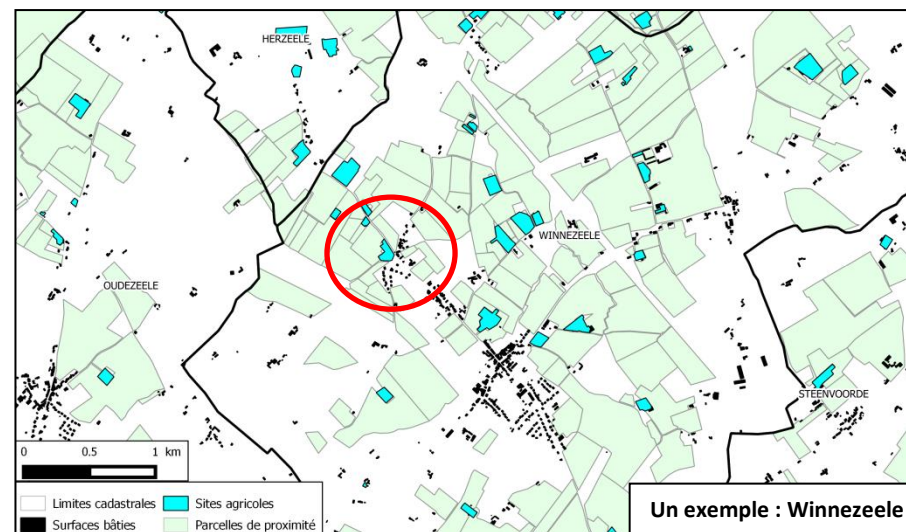
Avantages

- Un cadre de vie agréable et de bonnes conditions d'exploitation
- Le caractère fonctionnel de l'exploitation et les possibilités d'extension liées à la présence d'un cône de dégagement pour les extensions futures

Risques potentiels

- Le développement des bâtiments agricoles rendu plus difficile dans certains cas et notamment lors de la mise en œuvre du principe de réciprocité des bâtiments d'élevage. Les situations sont variables selon la configuration du hameau et le type d'exploitation (polyculture, élevage RSD ou ICPE)
- Des risques accrus de conflits de voisinage, en cas d'élevage ou de bâtiments spécifiques (nuisances olfactives ou sonores,...).
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ..)
- Une vigilance à avoir par rapport à la question des zones humides et à leur classement éventuel en zone à caractère environnemental dans les documents d'urbanisme, pouvant avoir des conséquences sur leur développement.
- L'accessibilité si le réseau routier n'est pas mis en hors gel

Préconisations



- Prévoir un zonage et un règlement adaptés pour permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation en vigueur
- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte à l'activité agricole présente et ainsi éviter de remettre en cause l'avenir de l'exploitation
- Préserver les plaines agricoles et les parcelles attenantes et de proximité nécessaires au développement des exploitations
- Privilégier le classement en A de ces espaces, notamment à proximité des bâtiments agricoles pour permettre au bâti agricole d'évoluer.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



Situation :

- Un développement de l'habitat sous forme linéaire le long des routes : des constructions en front à rue pouvant aller jusqu'à encercler des bâtiments agricoles
- Un développement du bâti agricole en profondeur (à l'arrière des bâtiments existants)
- L'arrivée de néo-ruraux à proximité des exploitations

→ Un phénomène plus marqué sur la Vallée de la Lys.

Avantages :

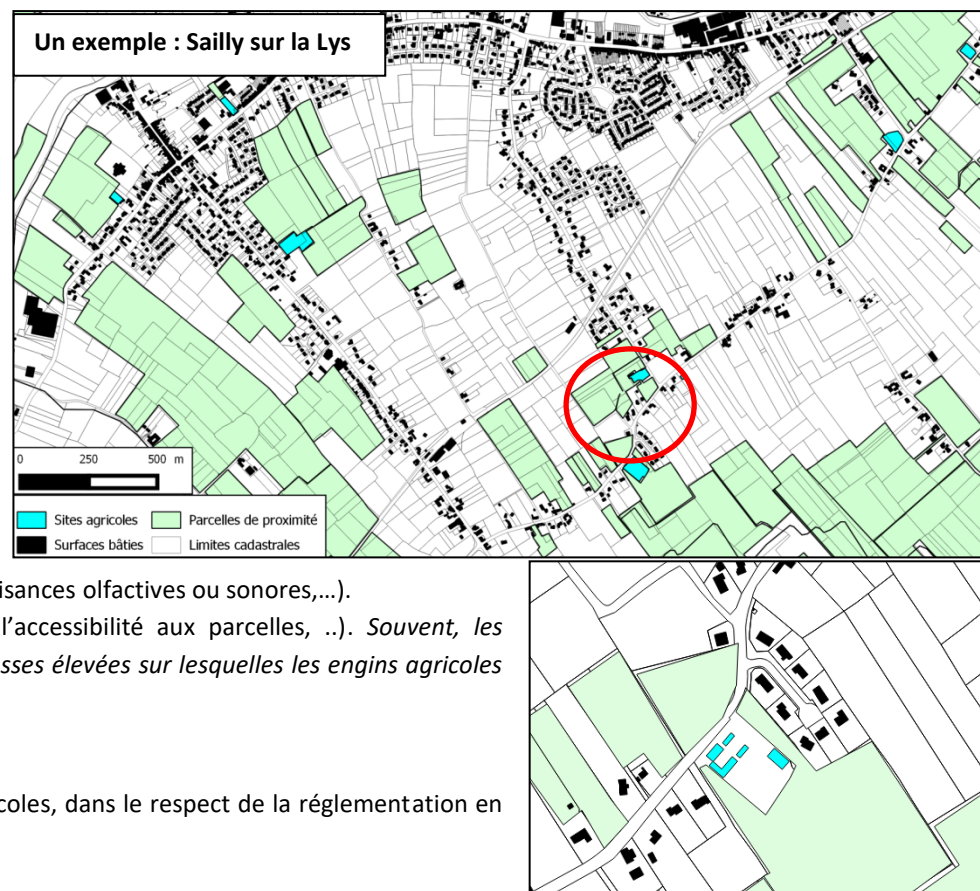
Une localisation favorable aux activités de vente directe à la ferme ou d'accueil.

Risques potentiels

- Le développement des bâtiments agricoles rendu plus difficile dans certains cas et notamment lors de la mise en œuvre du principe de réciprocité des bâtiments d'élevage.
- Des risques accrus de conflits de voisinage, en cas d'élevage ou de bâtiments spécifiques (nuisances olfactives ou sonores,...).
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ..). *Souvent, les exploitations de ce cas de figure sont implantées sur des axes plus fréquentés, avec des vitesses élevées sur lesquelles les engins agricoles doivent cohabiter avec les autres véhicules*

Préconisations :

→ Prévoir un zonage et un règlement adaptés pour permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation en vigueur



- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte à l'activité agricole présente et ainsi éviter de remettre en cause l'avenir de l'exploitation
- Les accès vers les espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés
- Donner par ailleurs la possibilité à ces exploitations de se délocaliser



4 – Les bâtiments agricoles isolés au sein de la plaine agricole

Situation :

Des bâtiments agricoles généralement entourés de leurs parcelles de proximité dans une plaine agricole, globalement isolés par rapport l'urbanisation.

Une situation adaptée à une agriculture en perpétuel mouvement.

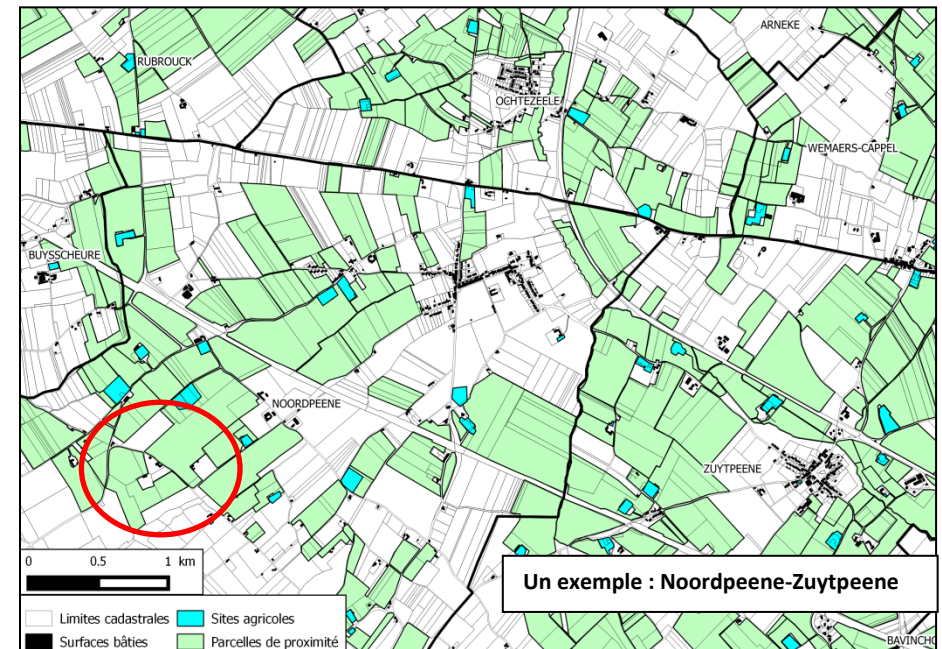
En revanche le bâti agricole peut évoluer en cas de changement de destination, ce qui peut entraîner un rapprochement d'habitations par rapport aux sites agricoles en activité.

→ Une situation fréquente sur tout le territoire, notamment hors vallée de la Lys.

Avantages :

- Un cadre de vie agréable et de bonnes conditions d'exploitation
- Le caractère fonctionnel de l'exploitation et les possibilités d'extension
- Des sites moins concernés par le principe de réciprocité et les problèmes de conflits voisinages

Risques potentiels :

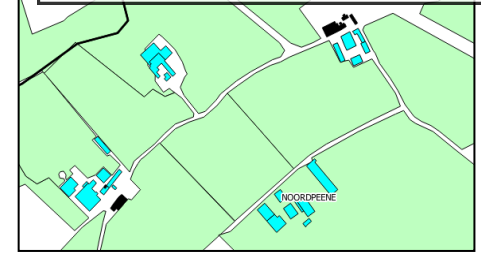


- Une vigilance à avoir par rapport à la question des zones humides et à leur classement éventuel en zone à caractère environnemental dans les documents d'urbanisme, pouvant avoir des conséquences sur leur développement.
- L'accessibilité si le réseau routier n'est pas mis en hors gel
- Un enjeu croissant : la prise en compte de la question paysagère dans la conception des bâtiments agricoles (des bâtiments de plus en plus gros dans des paysages ouverts et vallonnés)

Préconisations :

- Préserver les plaines agricoles et les parcelles attenantes et de proximité nécessaires au développement des exploitations
- Privilégier le classement en A de ces espaces, notamment à proximité des bâtiments agricoles pour permettre au bâti agricole d'évoluer.
- Eviter le développement du mitage et de l'habitat diffus
- Etre vigilants par rapport aux changements de destination des bâtiments agricoles qui ont cessé leur activité

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



Le tissu dense d'exploitations en Flandre et Lys est une richesse et la preuve d'un grand dynamisme. Les orientations politiques traduites dans un SCOT auront des incidences sur l'avenir de cette activité répartie sur l'ensemble du territoire avec une transmission de l'outil de travail principalement familiale.

Comme toute activité économique, elle a ses logiques de fonctionnement basées sur leurs productions et les débouchés (filières courtes et longues) et activités de service.

Au fil du temps, grâce à son savoir faire qui se transmet souvent de génération en génération, l'agriculture s'adapte en permanence à son environnement (économique, réglementaire). Elle cherche aussi en permanence à répondre aux attentes sociétales.

Elle constitue un maillon essentiel de nombreuses filières dont certaines sont implantées sur le territoire de la Flandre et Lys. Il y a lieu également de leur permettre de se développer et de préserver leur accessibilité ainsi que les flux de circulation.

BESOINS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE

LE FONCIER AGRICOLE : UN BIEN NON RENOUVELABLE, UNE RESSOURCE A PRESERVER

La multifonctionnalité de l'agriculture

Il est important de préciser que l'agriculture est une activité multifonctionnelle qui revêt principalement trois dimensions :

- « Campagne ressource » : une fonction économique
 - Production de biens alimentaires et non alimentaires
 - Production de matières premières ou de produits transformés
 - Création d'emplois non délocalisables directs et indirects
 - Circuits de commercialisation associant filières courtes et filières longues
- « Campagne nature » : une fonction environnementale
 - Mise en valeur et entretien des espaces
 - Composante du paysage qui donne de la couleur selon les saisons
 - Maintien d'espaces ouverts
- « Campagne habitée » : une fonction sociale
 - Lieu de vie : habitats, déplacements...
 - Agriculture garante de l'identité et de l'attractivité du territoire : patrimoine bâti et culturel riche
 - Contribution au dynamisme du tissu social dans les zones rurales

Le territoire Flandre et Lys constitue un territoire rural situé au carrefour de grandes agglomérations. L'agriculture contribue fortement à valoriser et à entretenir cet espace, mais aussi le cadre de vie de tout ce territoire.

Ce concept de multifonctionnalité définit toute la place de l'agriculture dans la société.

L'aménagement des communes du secteur doit ainsi prendre en compte les besoins de l'agriculture en économisant le foncier agricole afin que toutes les activités humaines puissent s'exercer en bonne cohabitation. Il est donc nécessaire de préserver l'avenir de l'agriculture, permettre son bon fonctionnement et ne pas compromettre ses potentialités ainsi que ses perspectives d'évolution car l'agriculture est une activité qui doit s'adapter en permanence à la réglementation et aux lois du marché (locales, européennes, mondiales...)



UNE ACTIVITE EN PERPETUEL MOUVEMENT

Assurer la pérennité des exploitations et leur développement, préserver un maillon essentiel d'un tissu économique constitué de nombreuses filières

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme :

Avoir une gestion économe du foncier agricole et préserver la fonctionnalité des exploitations agricoles.

→ Savoir apprécier les différentes facettes de l'activité agricole

Elle est répartie sur l'ensemble du territoire et met en valeur une part importante de sa surface. Ainsi, elle contribue à l'attractivité du territoire au regard de la qualité du cadre de vie, de la diversité et de la qualité paysagère

→ Bien appréhender le foncier agricole comme support d'une activité économique en limitant les emprises sur l'espace agricole.

Il est le support des bâtiments et des projets, des productions et des activités de diversification. En zone à vocation d'élevage très marquée, il valorise les effluents d'élevage et d'origine urbaine ou industrielle.

→ Préserver des espaces agricoles cohérents en évitant le fractionnement par diverses infrastructures et en luttant contre des formes de mitages (habitat, zones d'activité,...)

Préconisation n°1 : Porter une attention particulière aux parcelles à enjeux identifiées dans le cadre du PLUi :

- Enjeux liés au bâti agricole : présence d'un élevage en précisant le régime sanitaire, ou d'activités spécifiques (ex : bâtiments de pommes de terre, silos de céréales),
- Enjeux liés aux parcellaires :
 - Les parcelles à proximité des bâtiments agricoles, essentielles au développement des bâtiments sur le site et au bon fonctionnement de l'exploitation
 - Les parcelles « support » de productions spécifiques : cultures pérennes (arboriculture, houblonnière, etc....), cultures maraîchères, agriculture biologique, etc...

Préconisation n°2 - Associer le monde agricole dans l'élaboration du projet de territoire

- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles et de nouvelles implantations grâce à une traduction réglementaire adaptée (zonage, règlement, repérage de bâtiments)
- Prendre en compte les perspectives d'évolution des élevages selon leur régime sanitaire et l'application du principe de réciprocité. Avoir une vigilance particulière pour les installations situées en contact du tissu urbain des villes et villages.
- Permettre les besoins de délocalisation de sites agricoles ou d'activités, dont certaines situations peuvent même être source d'opportunité pour la collectivité. Dans les situations complexes, des échanges devraient avoir lieu avec la commune concernée afin d'accompagner au mieux ces délocalisations.
- Encourager la diversification de l'activité agricole et mener une réflexion sur le changement de destination des bâtiments agricoles (activités d'accueil, hébergement) et procéder au repérage des bâtiments agricoles concernés dans les zones A des PLU ou PLUi.
- Faciliter les démarches administratives lors du dépôt de permis de construire par exemple.
- Procéder à l'actualisation de ces données au niveau de la localisation des activités agricoles existantes et des activités d'amont et d'aval de l'agriculture, avec une prise en compte des projets
- Intégrer les problématiques de circulation agricole avec une démarche d'anticipation :

- Dans la traversée des communes (cœurs de villes ou villages) : repérer les différents points de vigilance et savoir tirer des enseignements sur la conception des aménagements urbains ponctuels (mobiliers urbains par exemple).
- Dans l'identification des itinéraires dangereux et/ou dans les zones d'habitat linéaire très développé : rechercher de solutions adaptées aux spécificités du territoire concerné.
- La prise en compte des flux agricoles liés aux activités d'amont et d'aval.
- Favoriser le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants

Préconisation n°3 - Adapter la traduction réglementaire aux enjeux environnementaux des espaces sans porter atteinte à la viabilité des exploitations

- Apprécier ses effets sur l'activité agricole, y compris en zone humide et privilégier le zonage A pour l'espace agricole et justifier le classement en zone N

Des enjeux complémentaires liés aux perspectives d'avenir du territoire

→ Valoriser le métier d'agriculteur et encourager l'esprit d'entreprise afin de faciliter le renouvellement des générations.

- Actualiser la connaissance de l'activité et des enjeux agricoles afin d'anticiper les projets et les problématiques rencontrées par le monde agricole
- Développer des échanges entre collectivités et monde agricole à partir du retour d'expérience et dans un souci d'anticipation (diagnostic agricole, futures études d'impacts agricoles...). Poursuivre le partenariat entre structure porteuse du SCOT et le monde agricole afin de faire connaître le SCOT et ses orientations et d'organiser une veille sur les problématiques rencontrées par le monde agricole en matière d'aménagement.

→ Avoir une démarche d'anticipation

- Mettre en place des dispositifs de compensation foncière en cas d'emprise, pour atténuer les impacts négatifs
- Intégrer la mise en application du principe « Eviter-Réduire- compenser » agricole qui se traduit par une étude d'impact agricole des projets dans leur phase opérationnelle. Il est issu de la Loi Avenir de 2004 et du décret d'août 2016
- Appréhender très en amont les grands projets, notamment d'infrastructures, en évaluant les impacts potentiels et en recherchant avec le Maître d'ouvrage le tracé le moins pénalisant pour l'activité agricole. Un ouvrage linéaire est toujours très perturbant pour l'activité agricole, mais si son utilité est reconnue, il y a lieu de rechercher ensemble les solutions ou remèdes à mettre en place pour en limiter les impacts négatifs. Ils portent à la fois sur l'intégration du projet dans le paysage, mais également sur la déstructuration potentielle de l'outil de travail des agriculteurs, et donc sur l'économie des exploitations.
- Valoriser les activités de vente directe et la consommation locale, en lien avec le bassin de consommation, et contribuer au développement de débouchés, notamment en restauration collective.
- Favoriser la communication afin de faire connaître l'activité agricole. Travailler sur une meilleure acceptabilité des nuisances inhérentes à l'activité agricole, déjà soumise à une réglementation stricte.
- Identifier et valoriser les contributions à la biodiversité existantes, encourager et valoriser les pratiques raisonnées.
- Veiller au bon entretien du réseau hydraulique, un impératif sur ce territoire où le chevelu hydraulique est dense

En résumé, le territoire du SCOT de Flandre et Lys est un territoire qui garde un caractère agricole très marqué, avec $\frac{3}{4}$ de sa surface mise en valeur par l'agriculture et près de 1 000 exploitations recensées. On trouve sur le périmètre du SCOT de Flandre et Lys une agriculture dynamique avec 17 exploitations par commune et des productions (animales et végétales) très diversifiées : céréales, pommes de terre, légumes de plein champ, betteraves, houblon, arboriculture..., mais aussi des élevages : bovins laitiers, allaitants, porcins, avicoles...

La Flandre et Lys représente à l'échelle du Nord Pas de Calais un bassin de production majeur pour les pommes de terre de consommation, les porcs et les volailles. L'activité agricole du territoire est une activité économique à part entière qui génère près de 1 700 emplois rien que sur les exploitations (chefs d'exploitation, salariés agricoles) et près de 6 000 emplois dans les établissements des filières amont et aval (coopératives, négoce, industries agro-alimentaires, ...), et ce uniquement au sein du périmètre d'étude.

L'agriculture est une vraie richesse pour ce territoire attractif qui jouit d'une situation géographique favorable et qui connaît une croissance démographique relativement soutenue. Toutefois, l'attractivité de ce territoire entraîne un développement de l'urbanisation relativement important qu'il convient de réguler par le biais des documents d'urbanisme.

Le travail présenté dans ce rapport a consisté à réaliser l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire, destiné à qualifier et à faire connaître l'agriculture du territoire. Le diagnostic agricole a bénéficié d'une mobilisation importante du monde agricole mais aussi des élus communaux et élus agricoles avec pour résultat une participation de 75 % des exploitations. L'objectif de ce diagnostic est d'alimenter les travaux du SCOT en cours afin que l'agriculture soit bien prise en compte en amont des documents d'urbanisme.

Au regard de l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire, il est important de mettre l'accent sur la gestion économe du foncier agricole, afin de réduire la perte en surfaces agricoles (utilisation des friches, densification des zones d'habitat et de développement, optimisation des taux de remplissage des zones d'activités,...). Il est impératif de limiter le morcellement de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain afin de ne pas déstructurer davantage l'espace agricole. De même, les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles qui constituent un enjeu important pour le fonctionnement et l'évolution des exploitations doivent être préservées dans la mesure du possible. Concernant le bâti agricole, différents points de vigilance peuvent être mis en avant : mise en application du principe de réciprocité (RSD/ICPE), risque d'enclavement et possibilités d'extensions et/ou de nouveaux projets agricoles. Par ailleurs, avec une Surface Agricole Utile par exploitation plus faible que la moyenne régionale, une présence importante des activités d'élevage et de productions à forte valeur ajoutée, toute emprise peut avoir des conséquences économiques importantes et remettre en cause la pérennité d'une exploitation.

Enfin, en mobilisant des acteurs clés autour de la question agricole, le diagnostic agricole a suscité d'importantes interrogations et attentes au sein du monde agricole. Il est important d'insister sur la nécessaire poursuite du dialogue entre les exploitations agricoles, la sphère politique et la population du territoire. La bonne prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme pourra donner aux agriculteurs la visibilité nécessaire pour développer leur exploitation.



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

ANNEXES



GLOSSAIRE, SIGLES ET ABREVIATIONS

AB	Agriculture Biologique
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CCFI	Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

CIPAN	Culture Intermédiaire Piège à Nitrates
--------------	--

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

DUP	Déclaration d'Utilité Publique
------------	--------------------------------

EARL	Entreprise A Responsabilité Limitée
-------------	-------------------------------------

ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
------------	---------------------------------

GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
-------------	--

GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
------------	------------------------------

IAA	Industrie Agro Alimentaire
------------	----------------------------

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
-------------	--

MAE	Mesure Agro-Environnementale
------------	------------------------------

MSA	Mutualité Sociale Agricole
------------	----------------------------

NATURA 2000

Réseau de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale en termes de faune et de flore.

OTEX Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards (MBS) des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

PAC	Politique Agricole Commune
------------	----------------------------

PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
-------------	--------------------------------------

PP	Prairie permanente
-----------	--------------------

PPRI	Plan de Prévention de Risques Inondation
-------------	--



RG Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

RNR Réserve Naturelle Régionale

Aire protégée faisant partie des réserves naturelles de France. Elle peut être complétée par d'autres statuts juridiques de protection, tels que l'Arrêté préfectoral de protection du Biotope.

RSD Régime Sanitaire Départemental

SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

SAU Surface Agricole Utile

Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA Société Civile d'Exploitation Agricole

SCOT Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

SIE Surface d'Intérêt Écologique

TL Terre Labourable

UGBTA Unité Gros Bétail Tout Aliments

Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).

VA Vaches allaitantes

Élevées pour la production de viande.

VL Vaches laitières

Élevées pour la production de lait.

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais n'ayant aucune portée réglementaire.

Diagnostic agricole – PLUI de la CC de la Flandre Intérieure

Commune de : _____ EPCI : _____

Date : _____ Réalisé par : _____

EXPLOITATION ET COORDONNEES

LEGENDE	N°	N° RPG :	N°PACAGE
RAISON SOCIALE			
N° SIRET			
ADRESSE	du siège :	Postale (si différente du siège) :	
PERSONNE ENQUETEE	NOM : _____ Prénom : _____ <input type="checkbox"/> Fixe : _____ Portable : _____ Mail : _____		
STATUT	<input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Sociétaire <input type="checkbox"/> GAEC <input type="checkbox"/> EARL <input type="checkbox"/> SCEA <input type="checkbox"/> SCL		

DIMENSION HUMAINE

CHEF D'EXPLOI-TATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	Année De naissance	sexe		Année d'installation	Si double activité	
				F	H		Agriculture Activité Principale	Agriculture Activité secondaire
	1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ASSOCIES	1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FORMATION	CE	< BAC	BAC	BAC + 2		BAC + 5
	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

SUCESSEUR
Si plus de 55 ans

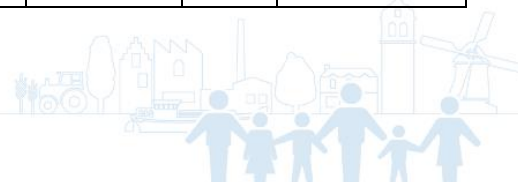
OUI **NOM/PRENOM :** _____ Cadre familial : oui non
 NON Ne sais pas **AGE :** _____ Echéance : - 5 ans + 5 ans

MAIN D'OEUVRE	Type	Permanents		Saisonniers		apprenti	
		Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de trav
	Salariée						
	Projet d'embauche						
	Familiale non rémunérée		Nbre :		Temps de travail :		
Groupement d'employeur :		Nbre de salariés		Temps de travail :			

ORGANISATION DU TRAVAIL Adhérent à une CUMA Appel à une entreprise

DIMENSION FONCIERE

BATI DE L'EXPLOI-TION	Différents sites		Com-mune	Faire valoir			Type de bâtiments		
	Nom- b re :	A siège		Proprié-taire	Locataire	Indivision	Elevage		autre
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ICPE	RSD		
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	B		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	C		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	D		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	Bâtiments spécifiques	<input type="checkbox"/> Pomme de terre <input type="checkbox"/> Forcerie d'endive	<input type="checkbox"/> silos à grains	<input type="checkbox"/> Autre, à préciser
	Serres ou tunnels	Surface totale :m ²	Surface vitrée :m ²	Surface plastique :m ²

Avez-vous des bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A du PLU en vigueur : oui **préciser le site (A,B,C..)** :

DIMENSION FONCIERE (suite)

	S.A.U . totale :	LOCALISATION		FAIRE VALOIR			
		Surface sur la commune du siège	Nombre de communes total	Surface			Nombre de propriétaires (hors OP)
haha	Propriétaire	Locataire	Occupation précaire (OP)
FONCIER DE L'EXPLOITATION	Nombre d'îlots PAC :			Surface en échanges cultureux :ha			
	OCCUPATION DU SOL				Surface totale :		Surface attenantes aux bâtiments :
			Terres labourables	ha	ha
			Prairies permanentes	 ha	ha
	HYDRAULIQUE		Surface irriguéeha		Forage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
			Surface drainée :ha		Problème d'érosion : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
EVOLUTION DE L'EXPLOITATION		Depuis 10 ans					
		Diminution :ha		Augmentation :ha			

DIMENSION ECONOMIQUE

ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE	<input type="checkbox"/> polyculture <input type="checkbox"/> maraîchage <input type="checkbox"/> horticulture <input type="checkbox"/> polyculture-élevage <input type="checkbox"/> élevage <input type="checkbox"/> cultures spécialisées, précisez					
ADHESION A UN GROUPE de DEVELOPPMENT	oui	GEDA,CETA	Légumes	GABNOR	Accueil à la ferme	Autres, précisez
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
METHODE DE PRODUCTION	<input type="checkbox"/> conventionnelle <input type="checkbox"/> pratiques raisonnées <input type="checkbox"/> agriculture biologique : <input type="checkbox"/> totalité <input type="checkbox"/> partielle <input type="checkbox"/> en projet					

PRODUCTIONS VEGETALES

Cultures	Surface En ha	Evolution		Circuits courts	Circuits longs		
		Dvlpt	Arrêt		frais	Transform a-tion	Nom de société, Négoce, localisation
Prairies permanentes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Cultures fourragères		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Céréales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Maïs grains		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	



Colza	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Lin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Betteraves sucr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Chicorée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Pomme de terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Endives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Légumes plein ch	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maraîchage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fruits rouges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Arboriculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PRODUCTIONS VEGETALES (suite)						
Pépinière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Horticulture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Surface d'intérêt écologique (PAC)	Surface :ha					
Cultures sous contrat	Surface :		Type de culture :			

PRODUCTIONS ANIMALES											
Types d'élevage	Effectifs/an	Evolution		Circuits courts	Circuits longs (destination)						
		Dvlpt	Arrêt		Frais	Transforma-tion	Nom de société, Négoce, localisation				
Vaches laitières											
Vaches allaitantes											
Bov engraisst											
Total bovins											
Porcs naisseurs											
Porcs engraisst											
Total porcs											
Ovins											
Caprins											
Volailles pondeuses											
Volailles chair											
Lapins											
Chevaux élevage											
Autres , précisez											
Observations :											
ACTIVITES de DIVERSIFICATION											
CIRCUITS COURTS		Adhésion à un réseau			Démarche de qualité		Evolution d'ici 5 ans				
Types	oui	Bienv. à la ferme	ARVD	AMA P	Autres	Saveur en or	Agri. Bio.	Autre	Dvlpt	Création	Arrêt
Vente à la ferme	<input type="checkbox"/>										
Marché	<input type="checkbox"/>										
Point de vente collectif	<input type="checkbox"/>										
Restauration collective	<input type="checkbox"/>										

Autre, précisez	<input type="checkbox"/>									
ACCUEIL A LA FERME		Adhésion à un réseau						Evolution d'ici 5 ans		
Types	oui	Bienv. à la ferme	Gîtes de France	Accueil paysan	Savoi r vert	Campu s vert	Autre s	Dvlpt	Création	Arrêt
Hébergement	<input type="checkbox"/>									
Ferme pédagogique	<input type="checkbox"/>									
Visite à la ferme	<input type="checkbox"/>									
Ferme équestre	<input type="checkbox"/>									
Centre équestre	<input type="checkbox"/>									
Pension de chevaux	<input type="checkbox"/>									
Autres, précisez	<input type="checkbox"/>									

Observations :

ACTIVITES de DIVERSIFICATION (suite)

ENERGIES NOUVELLES		Evolution d'ici 5ans			Evolution d'ici 5 ans			
Types	Oui	Dvlpt	Création	Arrêt	Types	Dvlpt	Création	Arrêt
Méthanisation	<input type="checkbox"/>				Eolien			
Photovoltaïque	<input type="checkbox"/>				Géothermie			
Bois énergie	<input type="checkbox"/>				Autres, précisez			

INVESTISSEMENTS DEPUIS 5 ANS et EN PROJET (hors renouvellement de matériel)

Catégories	Investissements récents		Projets dans les 5 ans	
	Année de réalisation	Type d'investissement	Type d'investissement	

Matériel équipement

Lié aux cultures		
Lié à la production animale		
Lié à la diversification		

Bâtiments

Production végétale		
Production animale		
Diversification		

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

TYPES	ZONAGES	oui	Site d'exploitation concerné				Surface en ha	Observations
			A	B	C	D		
EAU	Champs captants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Plan de prévention des risques d'inondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Zones humides (SAGE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Autres, précisez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Biodiversité Paysages	Sites classés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Espaces Naturels sensibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Trame bleue-trame verte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Autres, précisez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Types	Mesures et contributions	<input type="checkbox"/>	Surface en ha	Linéaire en Km	Observations
Mesures contractuelles	Couverture hivernale (CIPAN)	<input type="checkbox"/>			
	PVE	<input type="checkbox"/>			
	MAE (type) :	<input type="checkbox"/>			
	Plantation de haies	<input type="checkbox"/>			
	Programme Eau et Agri (PEA)	<input type="checkbox"/>			
	Autres, précisez	<input type="checkbox"/>			
Contributions à la biodiversité sur l'exploitation	Le linéaire de haies : existantkm planté depuis moins de 10 ans :.....km En projet :Km				
	La présence d'une mare : <input type="checkbox"/> oui - En projet <input type="checkbox"/> oui		Des prairies fleuries : <input type="checkbox"/> oui - en projet <input type="checkbox"/> oui		
	Les auxiliaires des cultures : <input type="checkbox"/> intéressé <input type="checkbox"/> mise en oeuvre				
	Les insectes pollinisateurs (ruches) : <input type="checkbox"/> intéressé <input type="checkbox"/> mise en oeuvre				
	Autres initiatives, précisez :				
PRATIQUES AGRICOLES	Types	<input type="checkbox"/> oui			
	Reliquats azotés	<input type="checkbox"/>	Nombre :		Surface :
	Méthodes alternatives (désherbage,..)	<input type="checkbox"/>	Type de culture :		Surface :
	Autres, précisez	<input type="checkbox"/>			

PERSPECTIVES D'AVENIR

Vision sur l'avenir de l'exploitation	Optimiste <input type="checkbox"/>	Incertaine <input type="checkbox"/>	Pessimiste <input type="checkbox"/>
Vision optimiste (à compléter)	Vision pessimiste (à compléter)		
-L'arrivée d'un jeune sur l'exploitation, par exemple - - -	-La pression foncière, par exemple - - -		

Remarques générales :

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

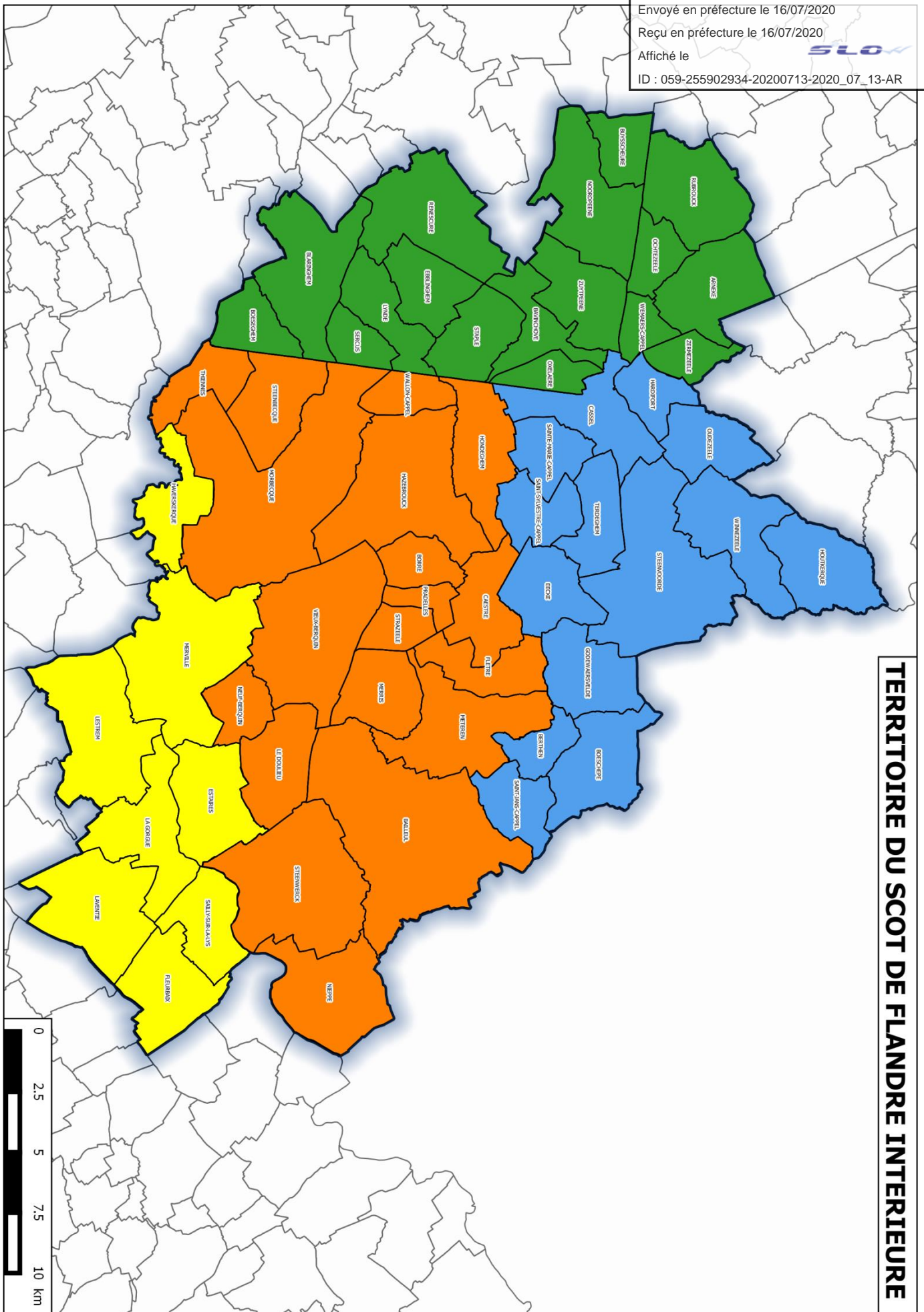
Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

FICHES DE SYNTHÈSE PAR TERRITOIRE





SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

	Monts de Flandre	Ouest Voie Romaine	Paine de la Lys	CCFI (78% de réponse)	CCFL (52 % de réponse)	SCOT (75 %)
Une agriculture très présente et des exploitations nombreuses						
Nombre d'exploitations recensées	14	17	19	50	8	58
Part du territoire mis en valeur par l'agriculture	77%	83%	72%	76%	71%	75%
Part des surfaces agricoles par rapport au SCOT	23 %	25 %	36 %	84 %	16 %	Plus De 56 000 ha agricoles
Près de 1 000 exploitations recensées						
Quelques chiffres sur les chefs d'exploitation du territoire						
Part d'exploitations individuelles	57%	52%	51%	53%	56%	53%
Nombre de chefs d'exploitation par structure agricole	1,2	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3
Part d'exploitants de moins de 40 ans	27%	17%	19%	20%	26%	20%
Des exploitations à taille humaine et de nombreux sites d'exploitation qui génèrent des périmètres de réciprocité						
SAU moyenne par exploitation (Enquêtes 2015-2016)	51 ha	72 ha	57 ha	59 ha	76 ha	61 ha
Part de sites enquêtés destinés à l'élevage	72%	65%	67%	65%	39%	62%
Part des sites d'élevage au RSD	45%	49%	40%	44%	40%	44%
Part des sites d'élevage ICPE	55%	51%	60%	56%	60%	56%
Un territoire homogène, avec un élevage très présent et des cultures très diversifiées						
Part des exploitations avec au moins un atelier d'élevage	80%	75%	76%	77%	47%	75%
Part des exploitations avec deux ateliers d'élevage ou plus	25%	21%	22%	23%	14%	21%
Part des surfaces destinées à l'élevage dans la SAU des exploitations	26%	22%	24%	24%	13%	21%
Part des exploitations faisant des contrats de culture avec les Industriels (pommes de terre, légumes...)	57 %	66%	53 %	57 %	54 %	56 %
Des exploitations qui génèrent de nombreux emplois						
Emplois directs sur les exploitations (Chefs d'exploitation et salariés des exploitations enquêtées)	26%	22%	46%	91%	9%	Plus de 1 700 emplois directs
Emplois amont et aval de la production agricole	9%	9%	20%	46%	54%	Près de 5 600 emplois indirects
Un intérêt grandissant pour les activités de diversification						
Part des exploitations pratiquant les circuits courts	15%	22%	27%	23%	33%	24%
Part des exploitations proposant une activité d'accueil	6%	10%	11%	10%	8%	10%



14 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 17 168 ha

SURFACE AGRICOLE: 13 287 ha (950 ha en moyenne par commune)

soit 77 % de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture



Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur 78 % des exploitations du territoire

DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

231 dont **180** enquêtées

17 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations : 215 chefs,

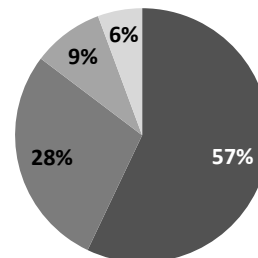
1,2/Expl. d'exploitations

Dont 15% femmes

Pluriactifs (15%)

Une proportion plus importante d'exploitations individuelles

Statut des exploitations



■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ GAEC ■ Autre

Des chefs d'exploitation un peu plus jeunes que sur le reste du territoire

Age moyen : 47 ans

27 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

Des exploitations un peu plus petites

SAU moyenne : - par exploitation : 51 ha

- Par exploitant : 41 ha

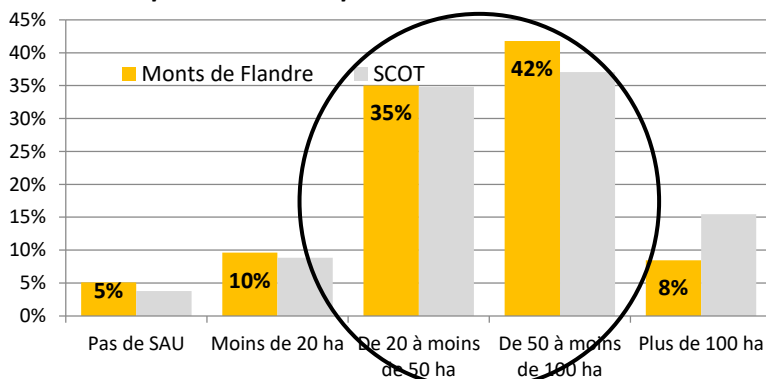
Taille moyenne de l'îlot de culture : 3,8 ha

Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage, un parcellaire plus morcelé

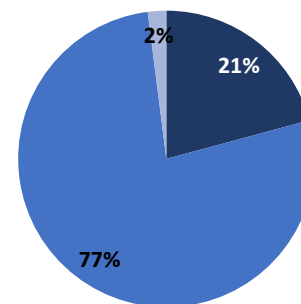
7 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 8 ha

Répartition des exploitations selon leur taille



Mode de faire-valoir de la SAU



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Environ 300 sites agricoles, en général dispersés dans les plaines

72 % des sites enquêtés destinés à l'élevage

Sièges recensés :

Sans Elevage : 35

Elevage : RSD : 67

ICPE : 77

Sites secondaires :

Sans Elevage : 30

Elevage : RSD : 6

ICPE : 14

55 % des sites d'élevage sont en ICPE

DIMENSION ECONOMIQUE

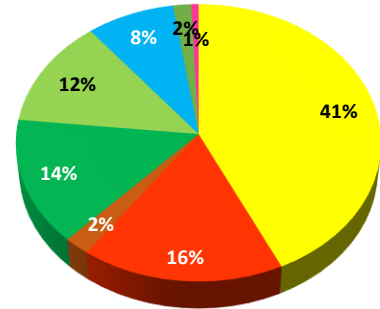
Un territoire d'élevage plus marqué

80 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 25% en ont au moins deux

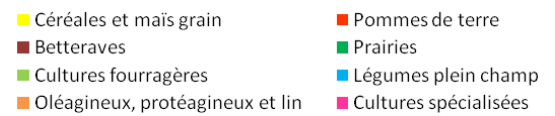
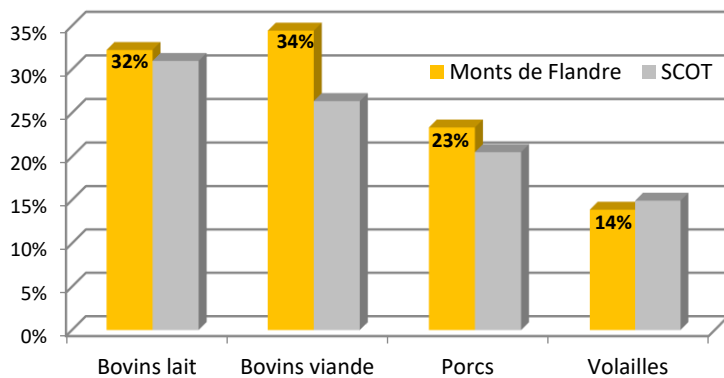
→ ¼ des surfaces en prairies et cultures fourragères

57% des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 14 ha en moyenne

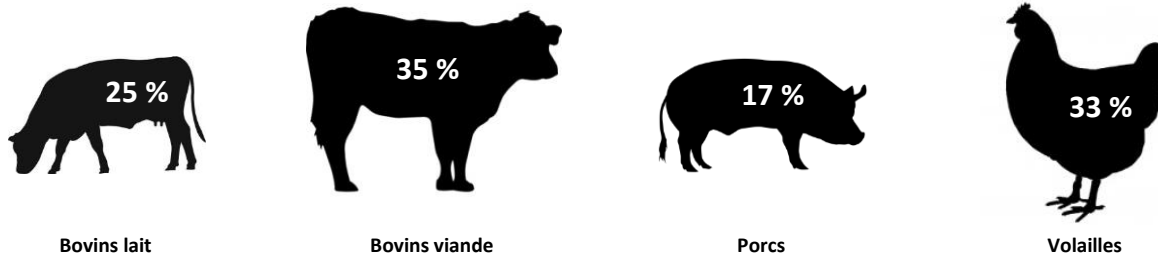
→ 1/3 de la SAU potentiellement sous contrat (beaucoup de pommes de terre, peu de betteraves...°



Exploitations ayant ces productions (%)



Part du cheptel (effectifs) sur le secteur Monts de Flandre par rapport au SCOT (Enquêtes 2016)



De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : près de 500 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 80 % d'exploitations enquêtées)

Des emplois indirects en amont et en aval de la production

10 établissements de plus de 10 salariés, près de 500 emplois (la moitié sur Danone Blédina à Steenvoorde)

DIVERSIFICATION

Peu d'exploitations ont mis en place une activité de diversification

15 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme

6 % des exploitations ont des activités d'accueil

Assez peu de projets diversification sur ce territoire

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 70 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.



SECTEUR OUEST VOIE ROMAINE

17 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 16 948 HA

SURFACE AGRICOLE: 13 983 ha (822 ha en moyenne par commune)

soit **83 %** de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture

Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur 77 % des exploitations du territoire



DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

197 dont **152** enquêtées

12 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations : 192 chefs,

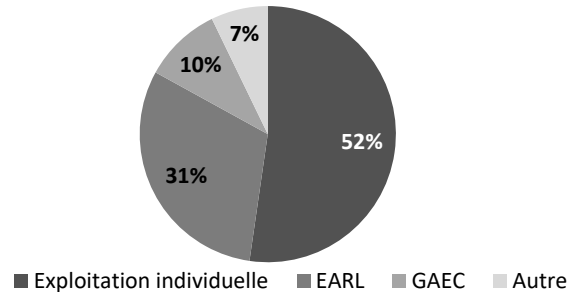
1,3/Expl. d'exploitations

Dont 22 % femmes

Pluriactifs (15%)

Davantage d'exploitations sociétales sur ce secteur

Statut des exploitations



Des chefs d'exploitation dans la moyenne d'âge régionale

Age moyen : 49 ans

17 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

Des exploitations plus grandes par rapport au reste du territoire

SAU moyenne : - par exploitation : 72 ha

- Par exploitant : 53 ha

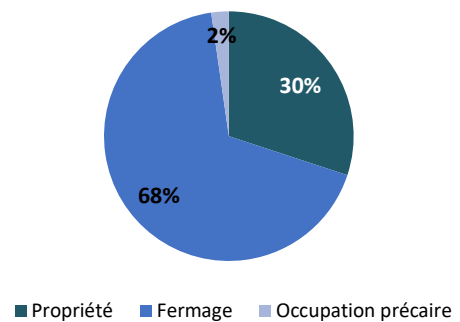
Taille moyenne de l'îlot de culture : 4,7 ha

Une part un peu plus importante de la SAU exploitée en propriété par les exploitants

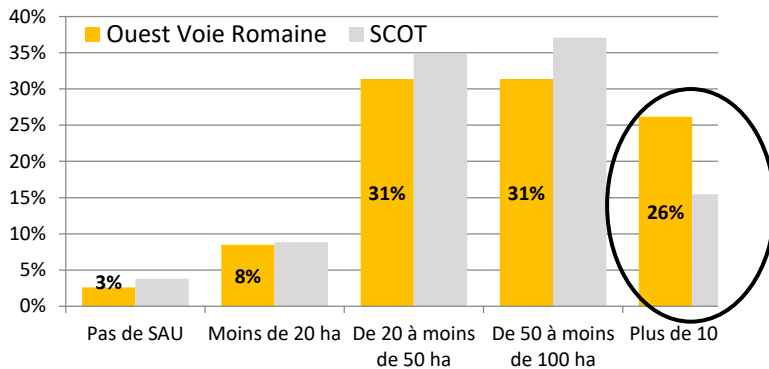
8 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 9 ha

Mode de faire valoir de la SAU



Répartition des exploitations selon leur taille



65 % des sites enquêtés destinés à l'élevage



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

Environ 260 sites les, en général dispersés dans les plaines, quelques uns dans des hameaux

Sièges recensés :

Sans Elevage : 40

Elevage : RSD : 58

ICPE : 56

Sites secondaires :

Sans Elevage : 33

Elevage : RSD : 10

ICPE : 10

Autant de sites RSD qu'ICPE

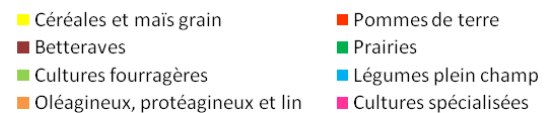
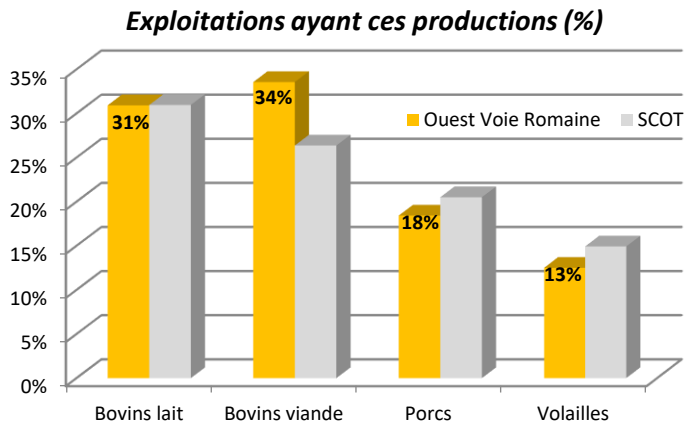
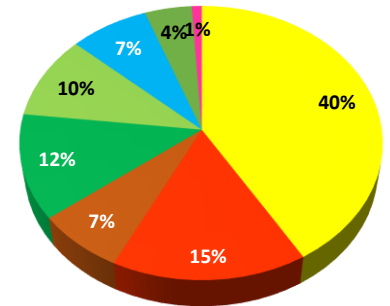
ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



DIMENSION ECONOMIQUE

Un territoire d'élevage moins diversifié

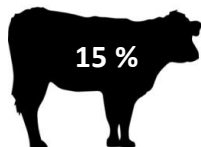
75 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 21 % en ont au moins deux
 → 1/5 des surfaces en prairies et cultures fourragères
 66% des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 18 ha en moyenne
 → 34 % de SAU potentiellement sous contrats



Part du cheptel (effectifs) sur le secteur Ouest Voie Romaine par rapport au SCOT (Enquêtes 2016)



Bovins lait



Bovins viande



Porcs



Volailles

De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : près de 380 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 80 % d'exploitations enquêtées)

Des emplois indirects en amont et en aval de la production

2 établissements de plus de 10 salariés, plus de 500 emplois (la plupart sur Bonduelle à Renescure)

DIVERSIFICATION

Un développement des activités de diversification

22 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme et en porte à porte

10 % des exploitations ont des activités d'accueil

Assez peu de projets diversification sur ce territoire

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CCFI et de la révision du SCOT de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 78 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.

19 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 28 924 HA

SURFACE AGRICOLE: 20 681 ha (1 088 ha en moyenne par commune)

soit **72 %** de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture

Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur **78 %** des exploitations du territoire



DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

399 dont **313** enquêtées

21 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations: 432 chefs,

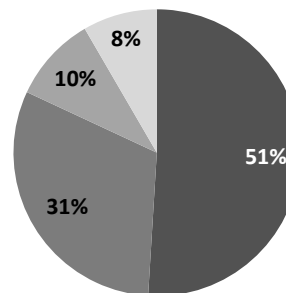
1,4/Expl. d'exploitations

Dont 16 % femmes

Pluriactifs (13%)

Davantage d'exploitations sociétaires sur ce secteur

Statut des exploitations



■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ GAEC ■ Autre

Des chefs d'exploitation dans la moyenne d'âge régionale

Age moyen : 48 ans

19 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

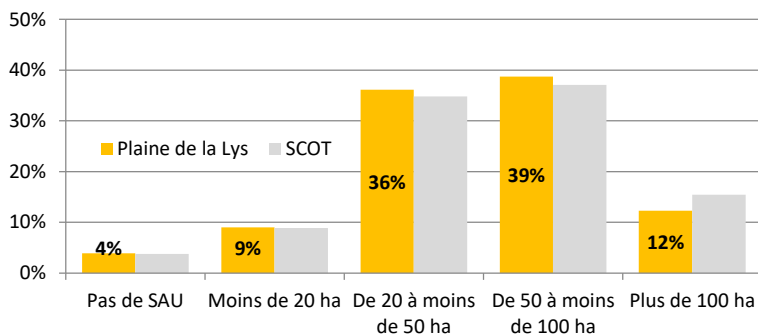
Des exploitations dans la moyenne du territoire

SAU moyenne : - par exploitation : 57 ha

- Par exploitant : 43 ha

Taille moyenne de l'îlot de culture : 4,4 ha

Répartition des exploitations selon leur taille

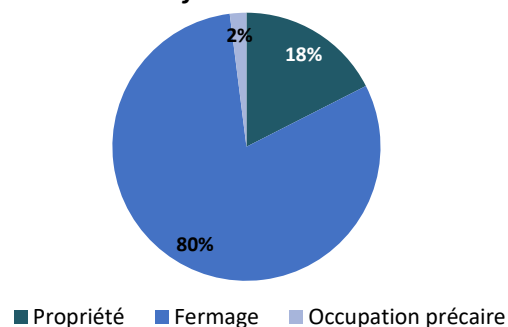


Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

9 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 6 ha

Mode de faire valoir de la SAU



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Environ 500 sites agricoles, parfois gagnés par l'urbanisation linéaire

67 % des sites enquêtés destinés à l'élevage

Sièges recensés :

Sans Elevage : 79

Elevage : RSD : 92

ICPE : 143

Sites secondaires :

Sans Elevage : 51

Elevage : RSD : 14

ICPE : 15

60 % des sites d'élevage sont des ICPE

DIMENSION ECONOMIQUE

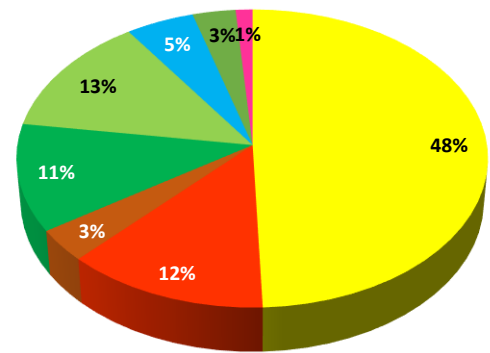
Un territoire d'élevage très diversifié

76 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 22 % en ont au moins deux

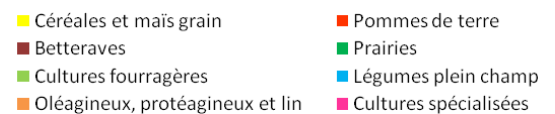
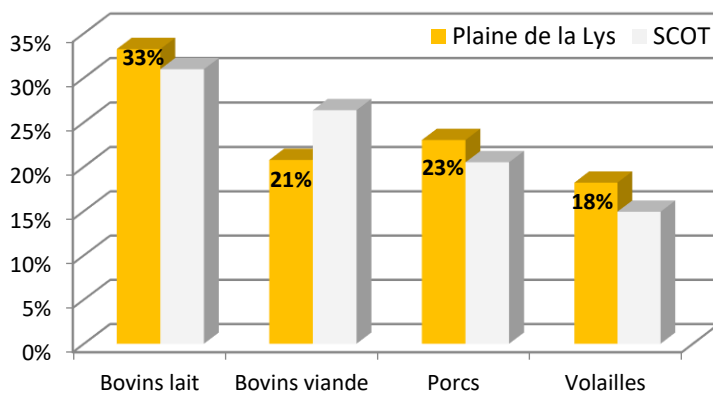
→ 1/5 des surfaces en prairies et cultures fourragères

53 % des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 12 ha en moyenne

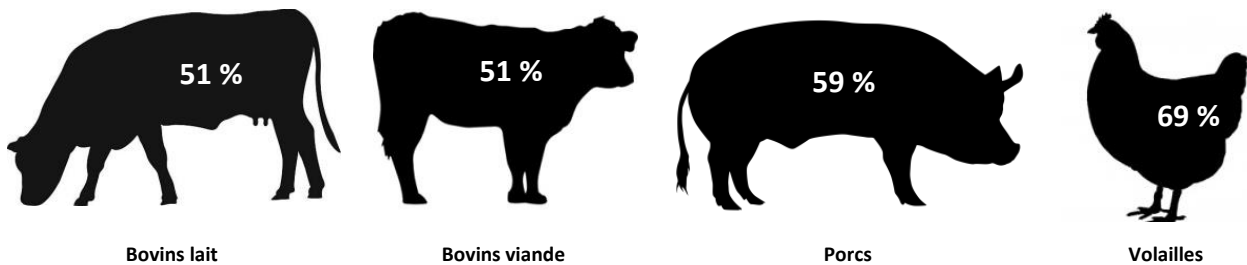
→ 1/4 de SAU potentiellement sous contrats



Exploitations ayant ces productions (%)



Part du cheptel (effectifs) sur le secteur Plaine de la Lys par rapport au SCOT (Enquêtes 2016)



De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : plus de 800 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 80 % d'exploitations enquêtées)

Des emplois indirects en amont et en aval de la production

17 établissements de plus de 10 salariés, plus de 1 100 emplois (de gros employeurs : Delacre à Nieppe, Lionor à Steenbecque..)

DIVERSIFICATION

Peu d'exploitations ont mis en place une activité de diversification

27 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme et dans les marchés, un développement des points de vente collective (Hazebrouck, Bailleul...) et autres démarches collectives

11 % des exploitations ont des activités d'accueil

Assez peu de projets diversification sur ce territoire

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du PUII de la CCFI et de la révision du SCOT de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 75 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.



50 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 63040 HA

SURFACE AGRICOLE : 47 951 ha (959 ha en moyenne par commune)

soit 76 % de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture



Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur 78 % des exploitations du territoire

DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

827 dont **645** enquêtées

17 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations : 839 chefs,

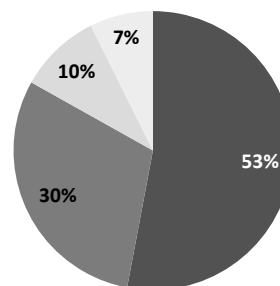
1,3/Expl. d'exploitations

Dont 17 % femmes

Pluriactifs (14%)

Un certain équilibre entre les exploitations individuelles et les sociétés

Communauté de Communes Flandre Intérieure



■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ GAEC ■ Autre

Des chefs d'exploitation d'un âge équivalent à la moyenne régionale

Age moyen : 48 ans

20 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

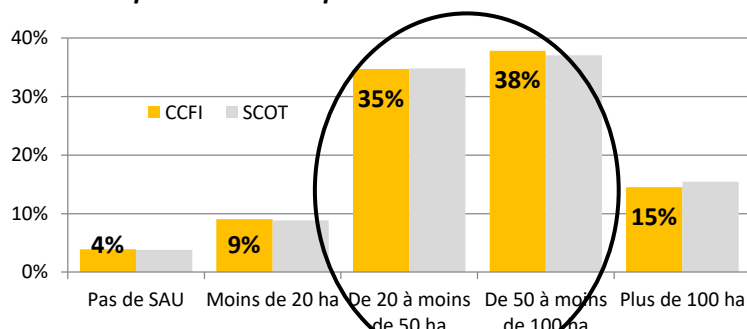
Des exploitations de taille moyenne

SAU moyenne : - par exploitation : 59 ha

- Par exploitant : 45 ha

Taille moyenne de l'îlot de culture : 4,3 ha

Répartition des exploitations selon leur taille

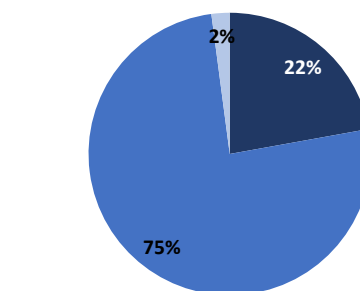


Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

8 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 7 ha

Mode de faire-valoir de la SAU



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Plus de 1 000 sites agricoles, en général implantés sur des plaines mais parfois situés dans des hameaux ou gagnés par l'urbanisation linéaire

68 % des sites enquêtés destinés à l'élevage

Sièges :

Sans Elevage : 154

Elevage : RSD : 217

ICPE : 276

Sites secondaires :

Sans Elevage : 114

Elevage : RSD : 30

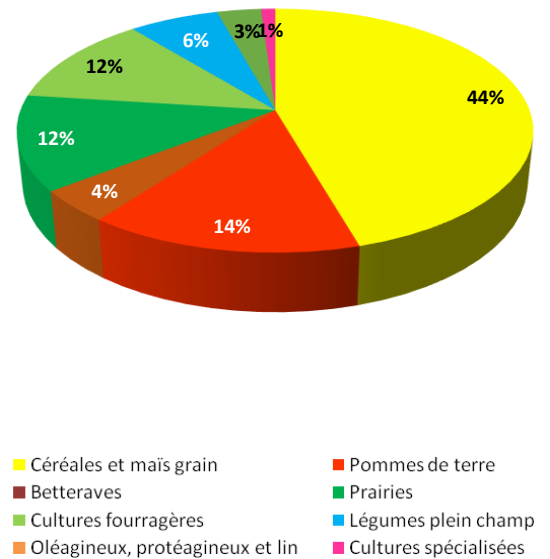
ICPE : 39

56 % des sites d'élevage sont ICPE

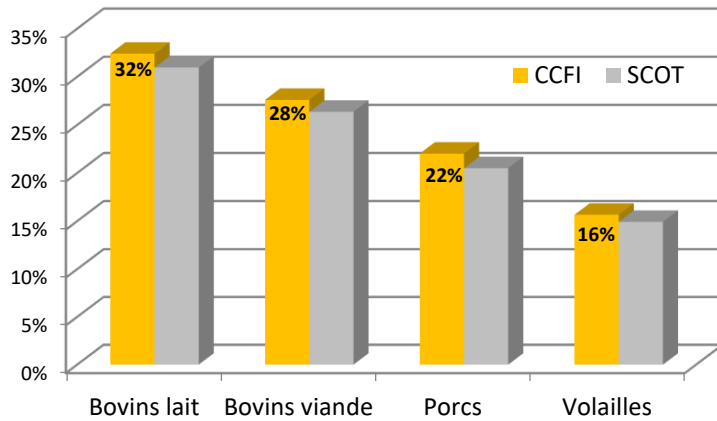
DIMENSION ECONOMIQUE

Un territoire aux productions diversifiées

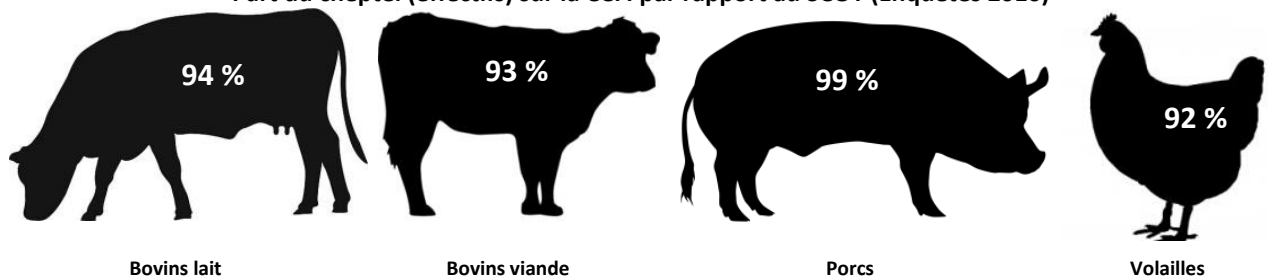
77 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 24 % en ont deux
 → 24 % des surfaces en prairies et cultures fourragères
 57 % des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 14 ha en moyenne
 → 1/4 de la SAU potentiellement sous contrats



Exploitations ayant ces productions (%)



Part du cheptel (effectifs) sur la CCFI par rapport au SCOT (Enquêtes 2016)



De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : environ 1 610 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 78% d'exploitations enquêtées)

De nombreux emplois indirects en amont et en aval de la production

30 établissements de plus de 10 salariés, plus de 2 000 emplois, de nombreuses filières présentes (lait, légumes, volailles, lin...)

DIVERSIFICATION

Des exploitations davantage tournées vers des activités de circuits courts

33 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme, sur des points de vente collective et dans les marchés

10 % des exploitations ont des activités d'accueil

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CCFI et de la révision du SCOT de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 78 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.



8 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 12 600 HA

SURFACE AGRICOLE: 8 886 ha (1 110 ha en moyenne par commune)

soit 71 % de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture

Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur 52 % des exploitations du territoire



DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

138 dont 72 enquêtées

17 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations : 97 chefs,

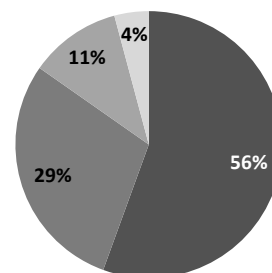
1,3/Expl. d'exploitations

Dont 24 % femmes

Pluriactifs (22%)

Une proportion plus importante d'exploitations individuelles

Communauté de communes Flandre Lys



■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ GAEC ■ Autre

Des chefs d'exploitation un peu plus jeunes que sur le reste du territoire

Age moyen : 47 ans

26 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

Des exploitations plus grandes

SAU moyenne : - par exploitation : 76 ha

- Par exploitant : 56 ha

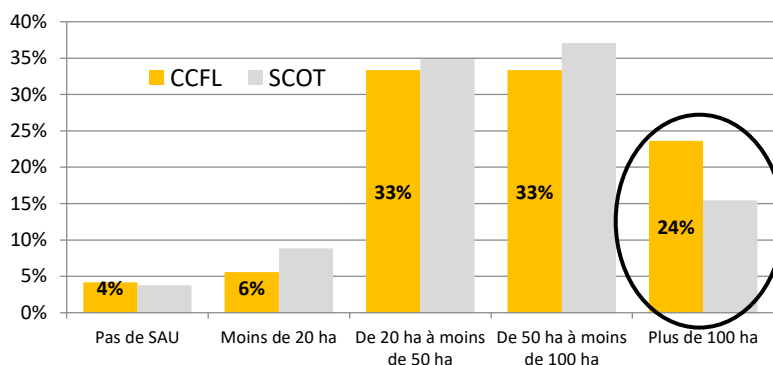
Taille moyenne de l'îlot de culture : 3,8 ha

Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

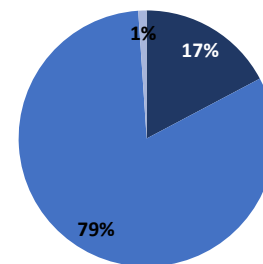
17 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 4 ha

Répartition des exploitations selon leur taille



Mode de faire valoir de la SAU



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Environ 170 sites agricoles, souvent gagnés par l'urbanisation linéaire et le mitage

1/3 des sites enquêtés destinés à l'élevage

Sièges :

Sans Elevage : 41

Elevage : RSD : 15

ICPE : 17

Sites secondaires :

Sans Elevage : 17

Elevage : RSD : 1

ICPE : 4

57 % des sites d'élevage sont ICPE

DIMENSION ECONOMIQUE

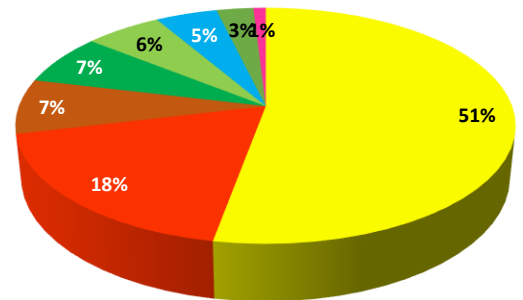
Un territoire aux productions diversifiées

47 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 14 % en ont deux

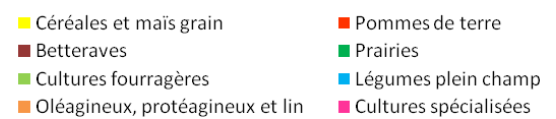
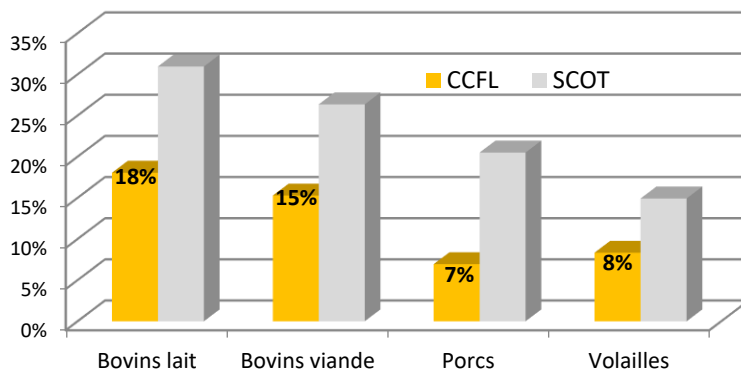
→ 13 % des surfaces en prairies et cultures fourragères

54 % des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 23 ha en moyenne

→ 1/3 de la SAU potentiellement sous contrats



Exploitations ayant ces productions (%)



Part du cheptel (effectifs) sur le secteur Communauté de Communes Flandre Lys par rapport au SCOT (Enquêtes 2016)



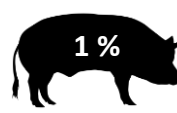
Bovins lait

6 %



Bovins viande

7 %



Porcs

1 %



Volailles

8 %

De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : environ 160 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 54% d'exploitations enquêtées)

De nombreux emplois indirects en amont et en aval de la production

10 établissements de plus de 10 salariés, plus de 3 000 emplois (principalement sur le site Roquette à Lestrem), la moitié des emplois du SCOT

DIVERSIFICATION

Davantage d'exploitations ont mis en place une activité de diversification (sur les 52 % d'exploitations enquêtées)

33 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme, sur des points de vente collective et dans les marchés

8 % des exploitations ont des activités d'accueil

Un peu plus de projets de diversification sur ce territoire

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUII de la CCFL et de la révision du SCOT de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 75 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.



58 COMMUNES

SURFACE CADASTRALE : 75 640 HA

SURFACE AGRICOLE: 56 837 ha (980 ha en moyenne par commune)

soit 75 % de la surface du territoire mis en valeur par l'agriculture

Les chiffres suivants sont issus d'une enquête qui a porté sur 75 % des exploitations du territoire



DIMENSION HUMAINE

Une densité d'exploitations importante

Nombre d'exploitations recensées :

965 dont **717** enquêtées

17 exploitations / commune

Nombre de chefs d'exploitations: 936 chefs,

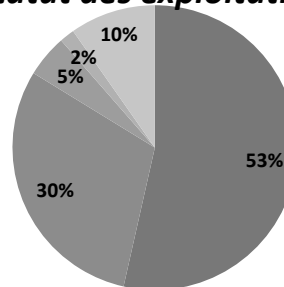
1,3/Expl. d'exploitations

Dont 18 % femmes

Pluriactifs (15%)

Autant d'exploitations individuelles que de structures sociétaires

Statut des exploitations



■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ SCEA ■ SARL ■ GAEC

Des chefs d'exploitation un peu plus jeunes que sur le reste du territoire

Age moyen : 48 ans

20 % des exploitants ont moins de 40 ans

DIMENSION FONCIERE

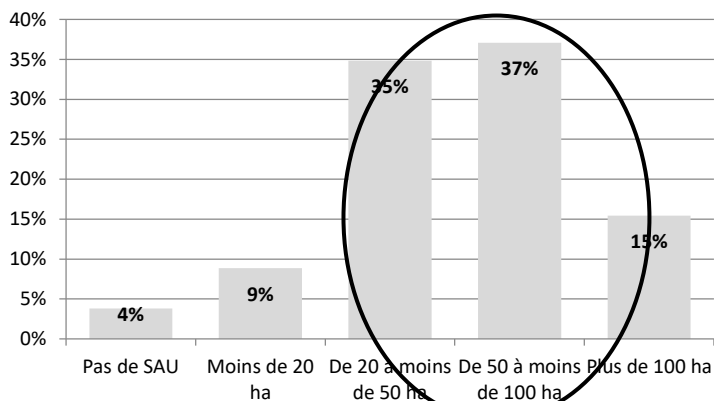
Des exploitations de taille moyenne

SAU moyenne : - par exploitation : 61 ha

- Par exploitant : 46 ha

Taille moyenne de l'îlot de culture : 4 ha

Répartition des exploitations selon leur taille

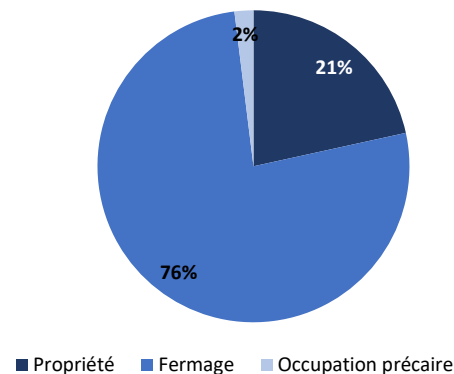


Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

9 propriétaires / exploitation :

Taille de l'îlot moyen par propriétaire : 7 ha

Mode de faire-valoir de la SAU



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Plus de 1 200 sites agricoles, en général implantés sur des plaines agricoles mais de plus en plus souvent gagnés par l'urbanisation linéaire et le mitage

60 % des sites enquêtés destinés à l'élevage

Sièges :

Sans Elevage : 195

Elevage : RSD : 232

ICPE : 293

Sites secondaires :

Sans Elevage : 131

Elevage : RSD : 31

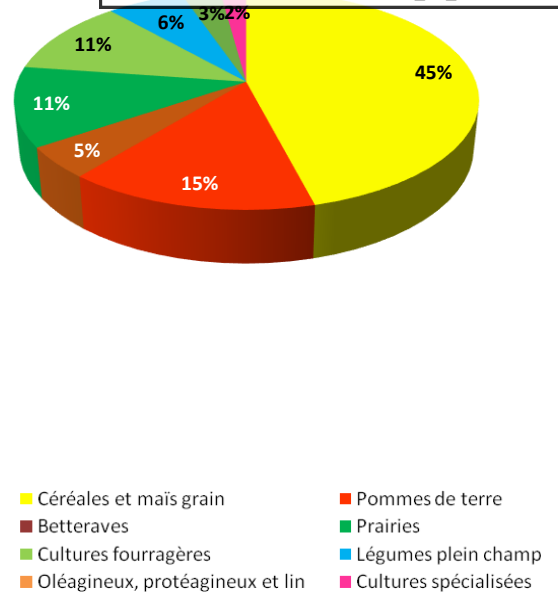
ICPE : 43

56 % des sites d'élevage sont ICPE

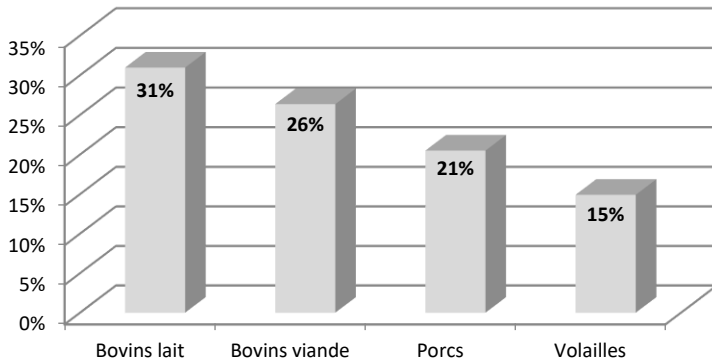
DIMENSION ECONOMIQUE

Un territoire aux productions diversifiées

75 % des exploitations ont un atelier d'élevage, 21 % en ont deux
 → 22 % des surfaces en prairies et cultures fourragères
 56 % des exploitations ont des cultures sous contrat, sur 14 ha en moyenne
 → 1/3 de la SAU potentiellement sous contrats



Exploitations ayant ces productions (%)



Part du cheptel (effectifs) SCOT par rapport au Nord Pas de Calais (RGA 2010)



De nombreux emplois directement liés aux exploitations* : plus de 1 700 emplois directs sur les exploitations

*Chefs d'exploitation, salariés permanents et saisonniers (effectifs sur les 75 % d'exploitations enquêtées)

De nombreux emplois indirects en amont et en aval de la production

40 établissements de plus de 10 salariés, plus de 5 600 emplois

DIVERSIFICATION

Des exploitations davantage tournées vers des activités de circuits courts

24 % des exploitations commercialisent en circuits courts

⇒ Principalement de la vente en directe à la ferme, sur des points de vente collective et dans les marchés

10 % des exploitations ont des activités d'accueil

Un peu plus de projets de diversification sur ce territoire

Les fiches de synthèse ont été réalisées sur la base d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CCFI et de la révision du SCOT de Flandre et Lys. Elles se sont déroulées entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Elles représentent 78 % des exploitations recensées sur la CCFI et 54 % des exploitations recensées sur la CCFL. Ces données sont valables à un temps T et n'ont pas de valeur juridique : elles correspondent à la situation des exploitations au moment de l'enquête. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

ATLAS CARTOGRAPHIQUE



Exploitations enquêtées et non enquêtées sur la CCFI	1
Utilisation du sol	2
Structure du parcellaire agricole	3
Aménagements fonciers	4
Régime sanitaire des exploitations enquêtées	5
Orientation des exploitations non enquêtées	6
Orientation des exploitations sur la CCFI.....	7
Principaux opérateurs des filières végétales en Hauts de France	8
Principaux opérateurs des filières animales en Hauts de France	9



EXPLOITATIONS ENQUETÉES ET NON ENQUETÉES SUR LE SCOT FI

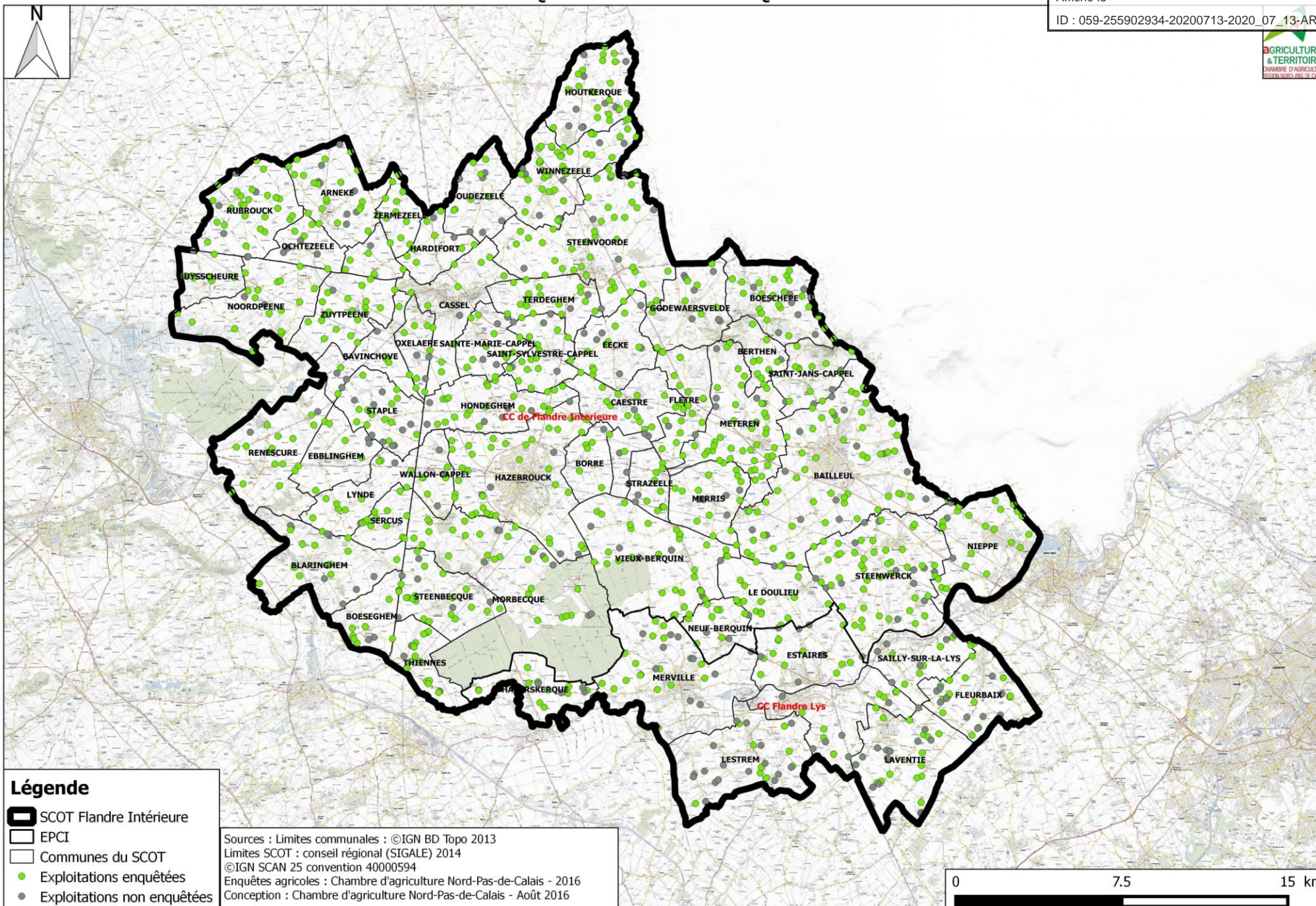
Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



Légende

- SCOT Flandre Intérieure
- EPCI
- Communes du SCOT
- Exploitations enquêtées
- Exploitations non enquêtées

Sources : Limites communales : ©IGN BD Topo 2013
 Limites SCOT : conseil régional (SIGALE) 2014
 ©IGN SCAN 25 convention 40000594
 Enquêtes agricoles : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - 2016
 Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Août 2016

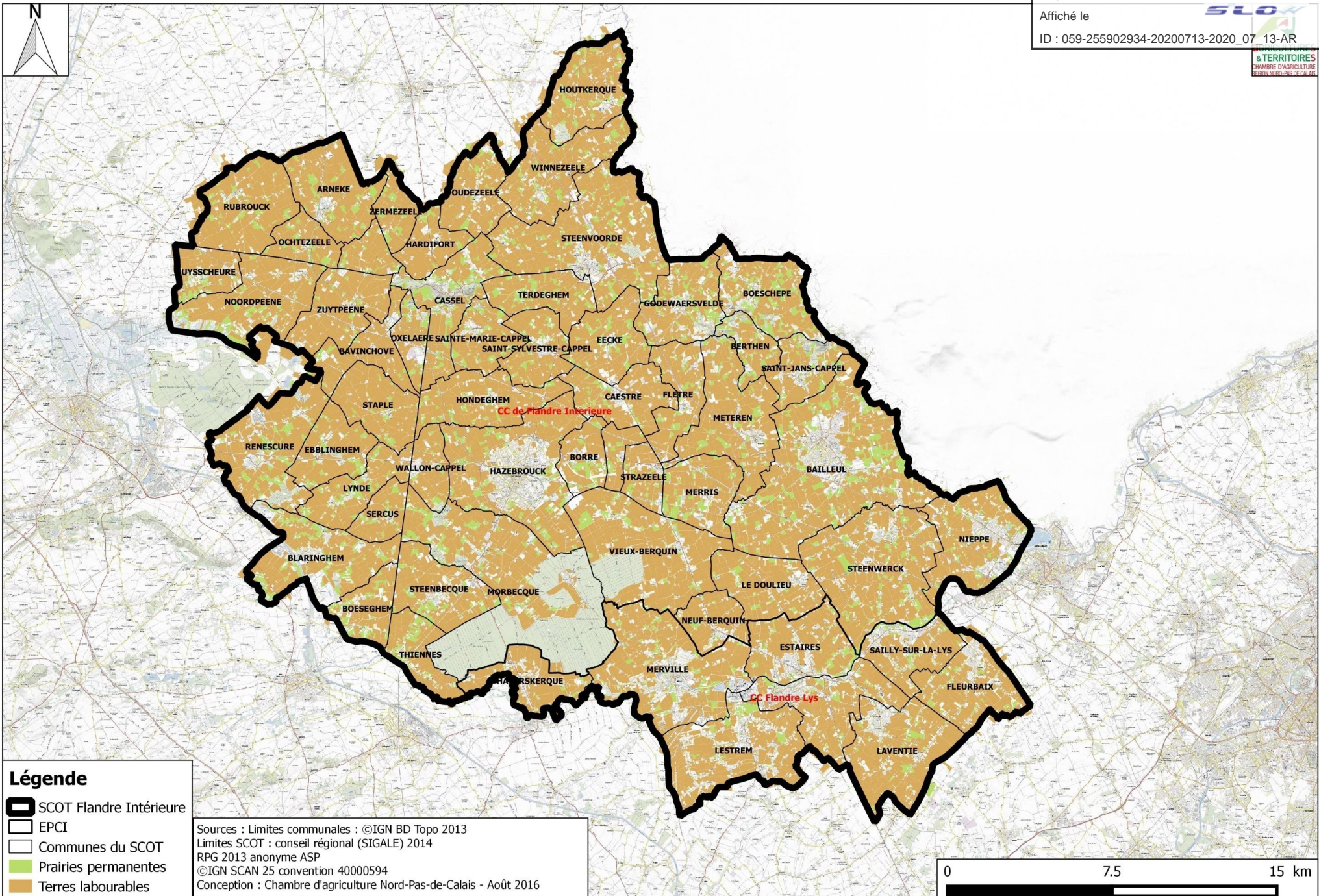
UTILISATION DU SOL

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



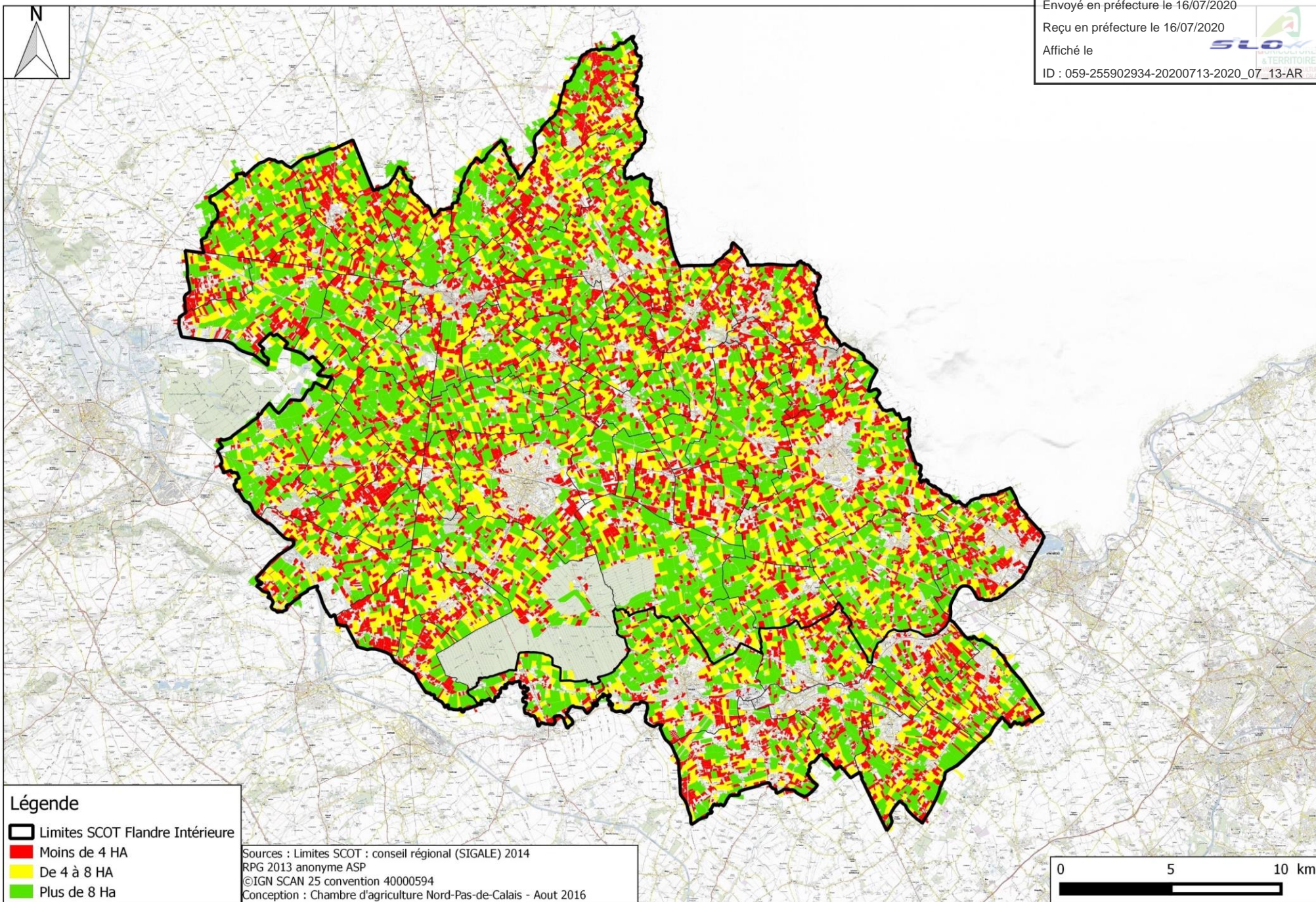
STRUCTURE DU PARCELLAIRE SUR LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



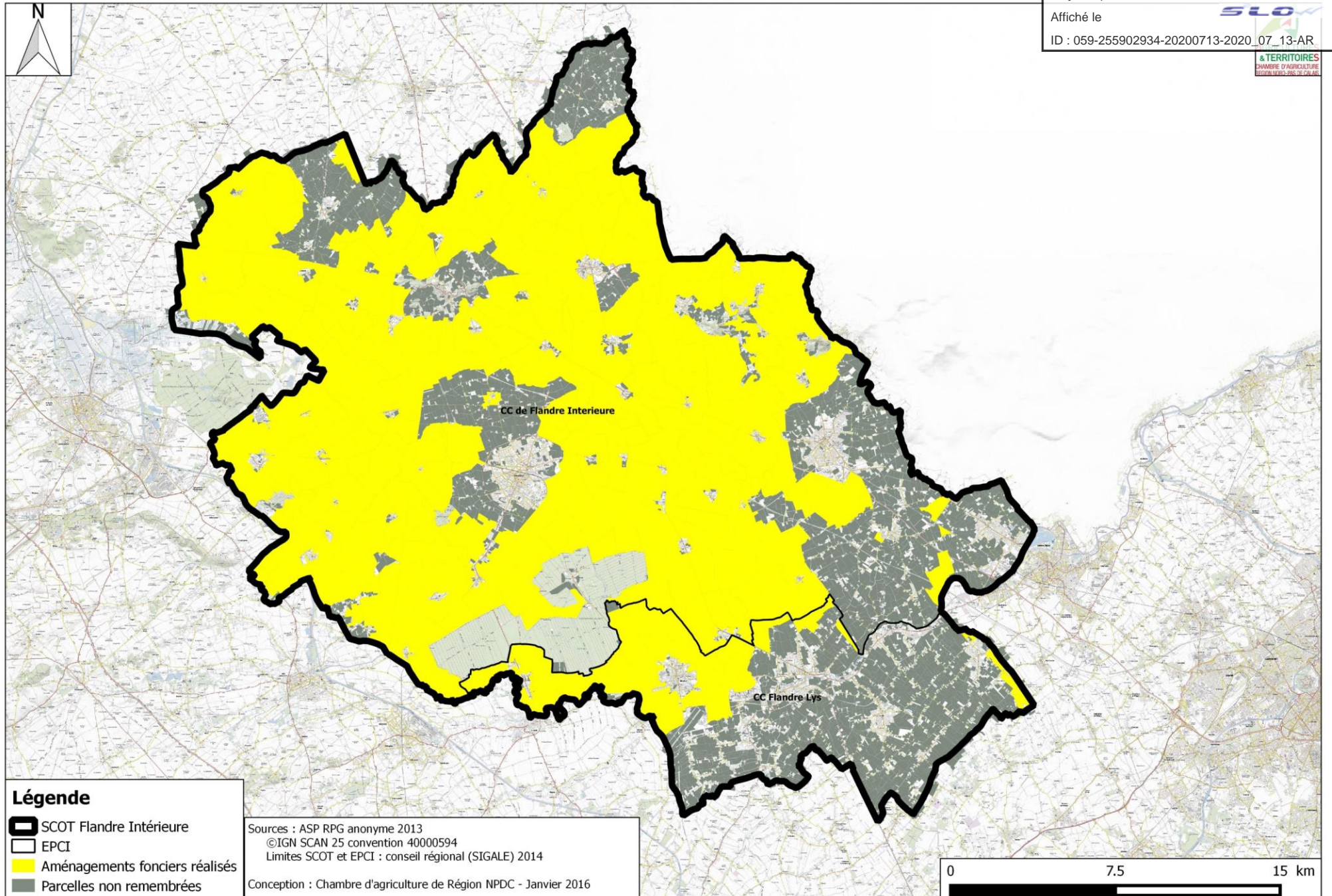
AMENAGEMENTS FONCIERS

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LE REGIME SANITAIRE SUR LE SCOT FLANDRE INTERIEURE

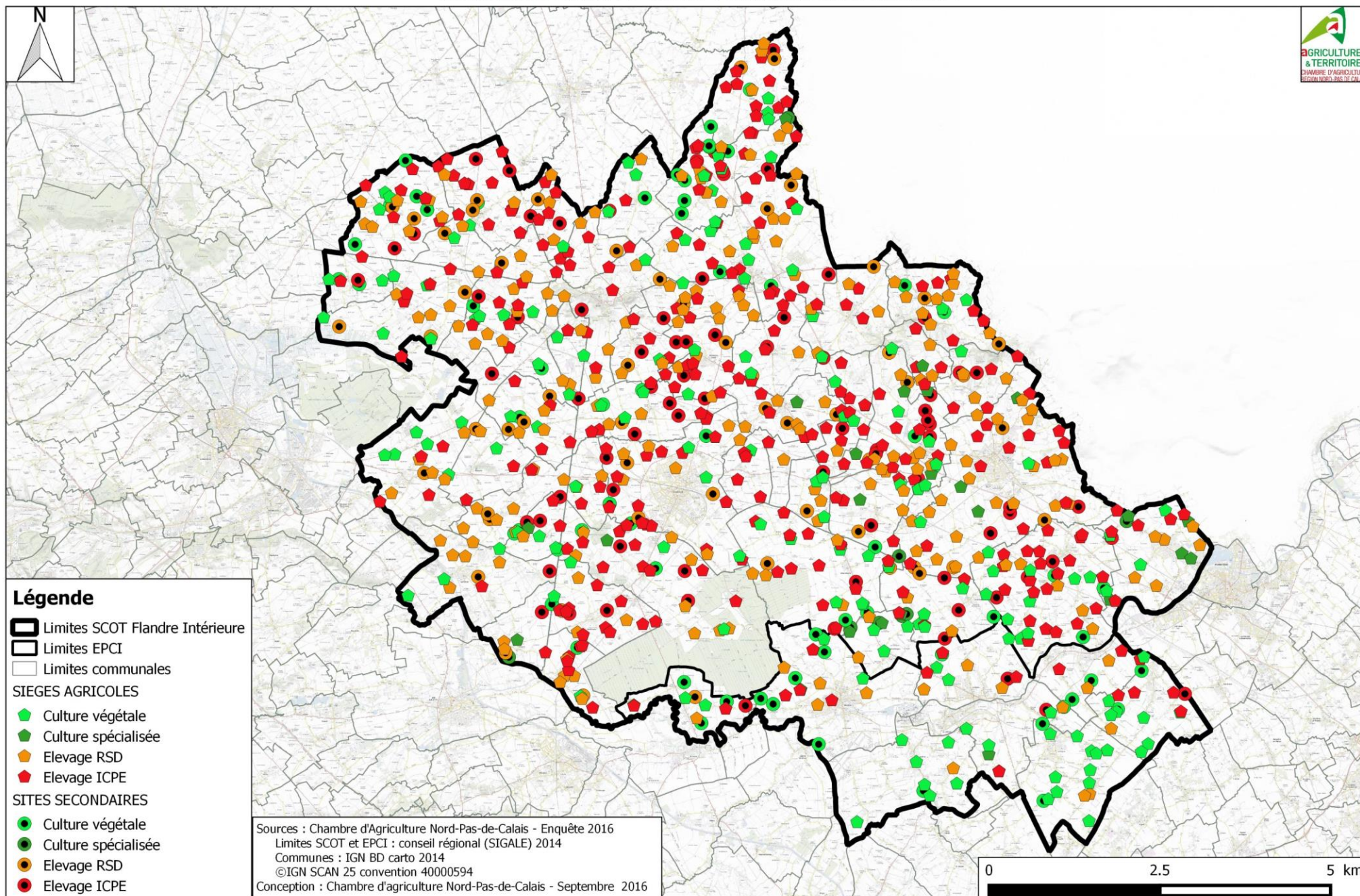
Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

REGIME SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

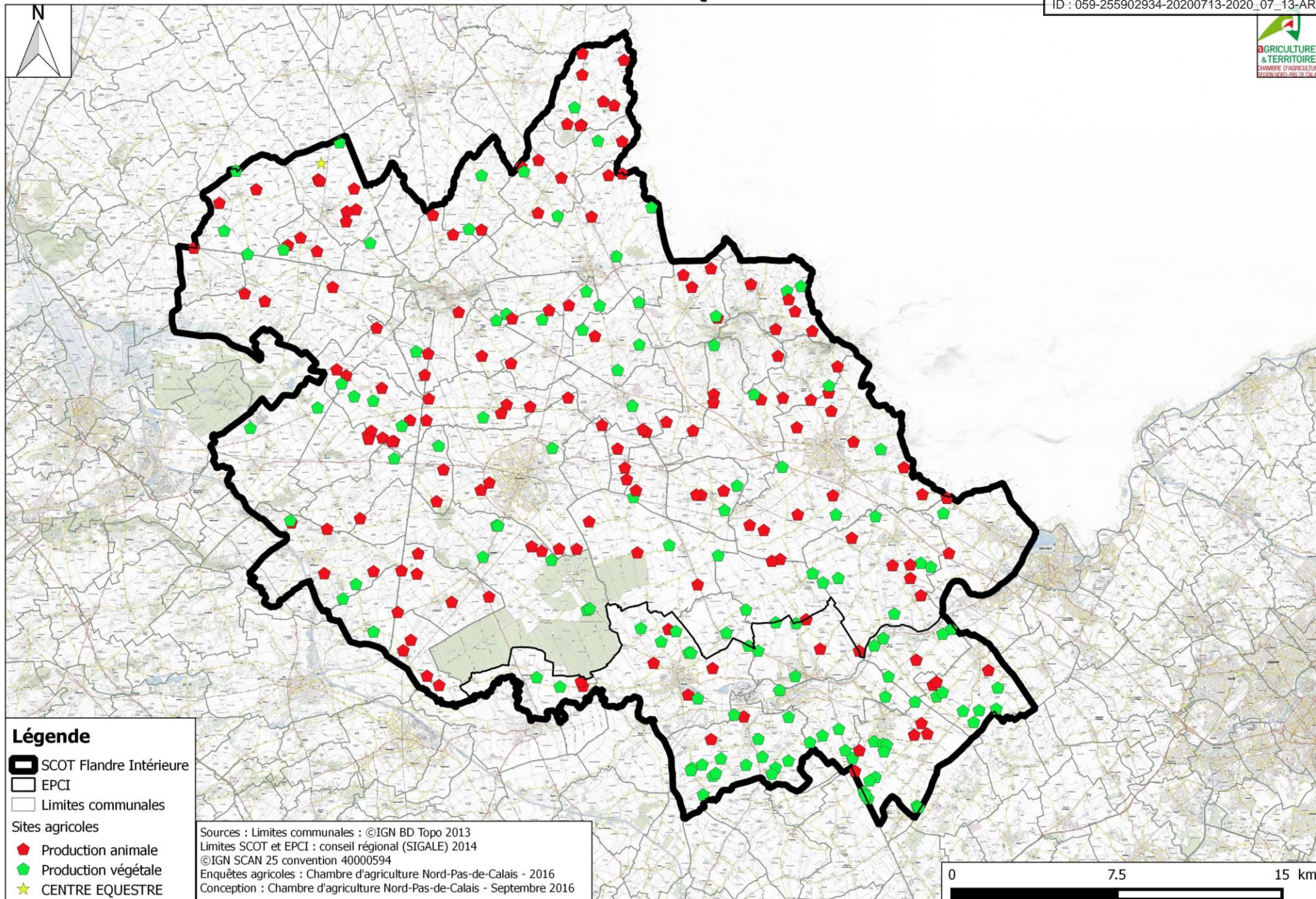
Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NON ENQUETÉES SELON LEUR ORIENTATION

ON SUR LE SCOT FI
SLOW



Légende

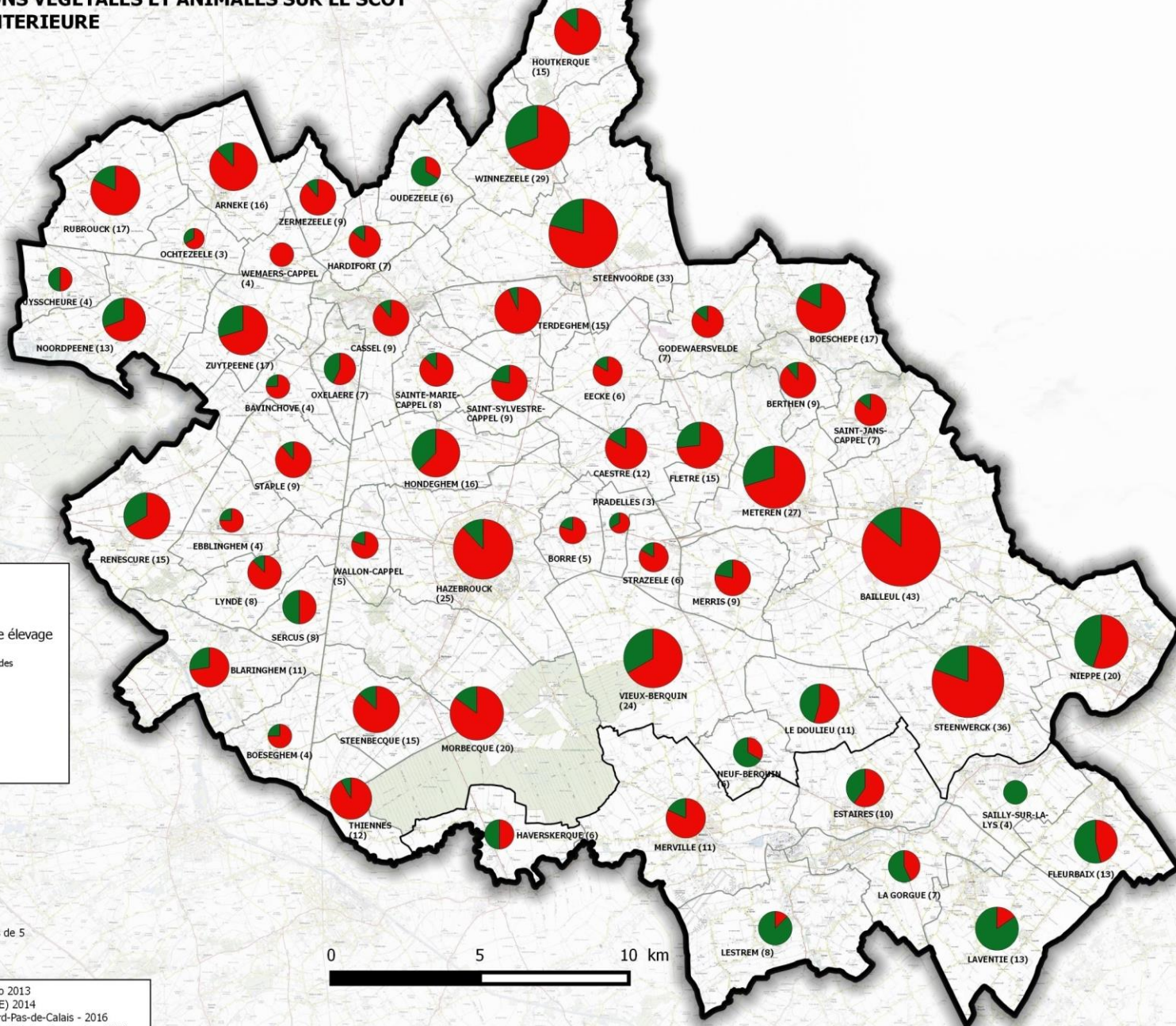
- SCOT Flandre Intérieure
- EPCI
- Limites communales

Sites agricoles

- Production animale
- Production végétale
- CENTRE EQUESTRE

Sources : Limites communales : ©IGN BD Topo 2013
Limites SCOT et EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
©IGN SCAN 25 convention 40000594
Enquêtes agricoles : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - 2016
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Septembre 2016

REPARTITION DES EXPLOITATIONS ENQUETÉES EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET ANIMALES SUR LE SCOT FLANDRE INTERIEURE

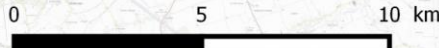


Légende

- Productions végétales
- Elevage ou polyculture élevage

Le nombre indiqué sur la carte est le total des exploitations enquêtées sur la commune

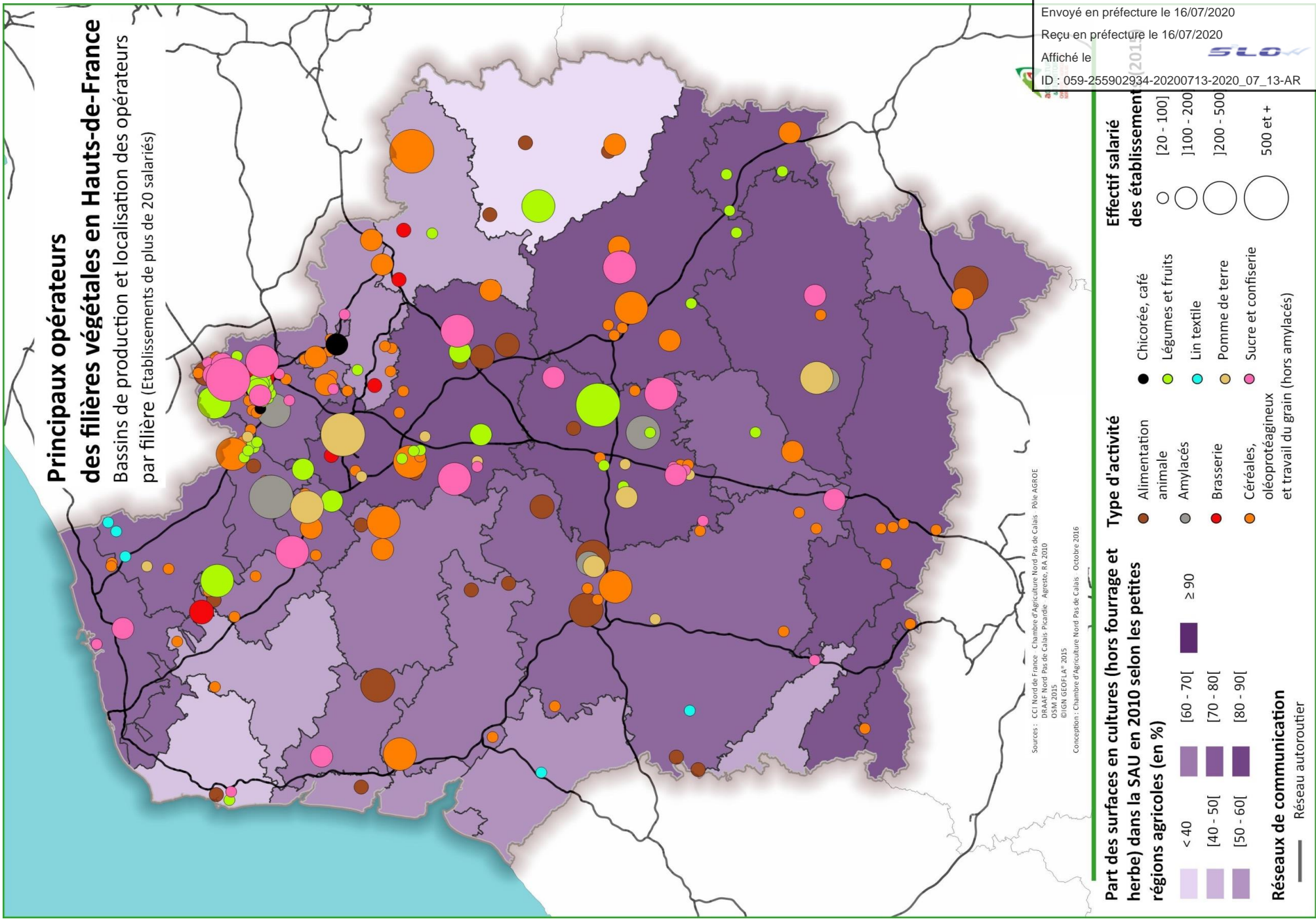
- Limites SCOT
- Limites EPCI
- Limites communales



Sources : Limites communales : ©IGN BD Topo 2013
 Limites SCOT et EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
 Enquêtes agricoles : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - 2016
 Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Septembre 2016

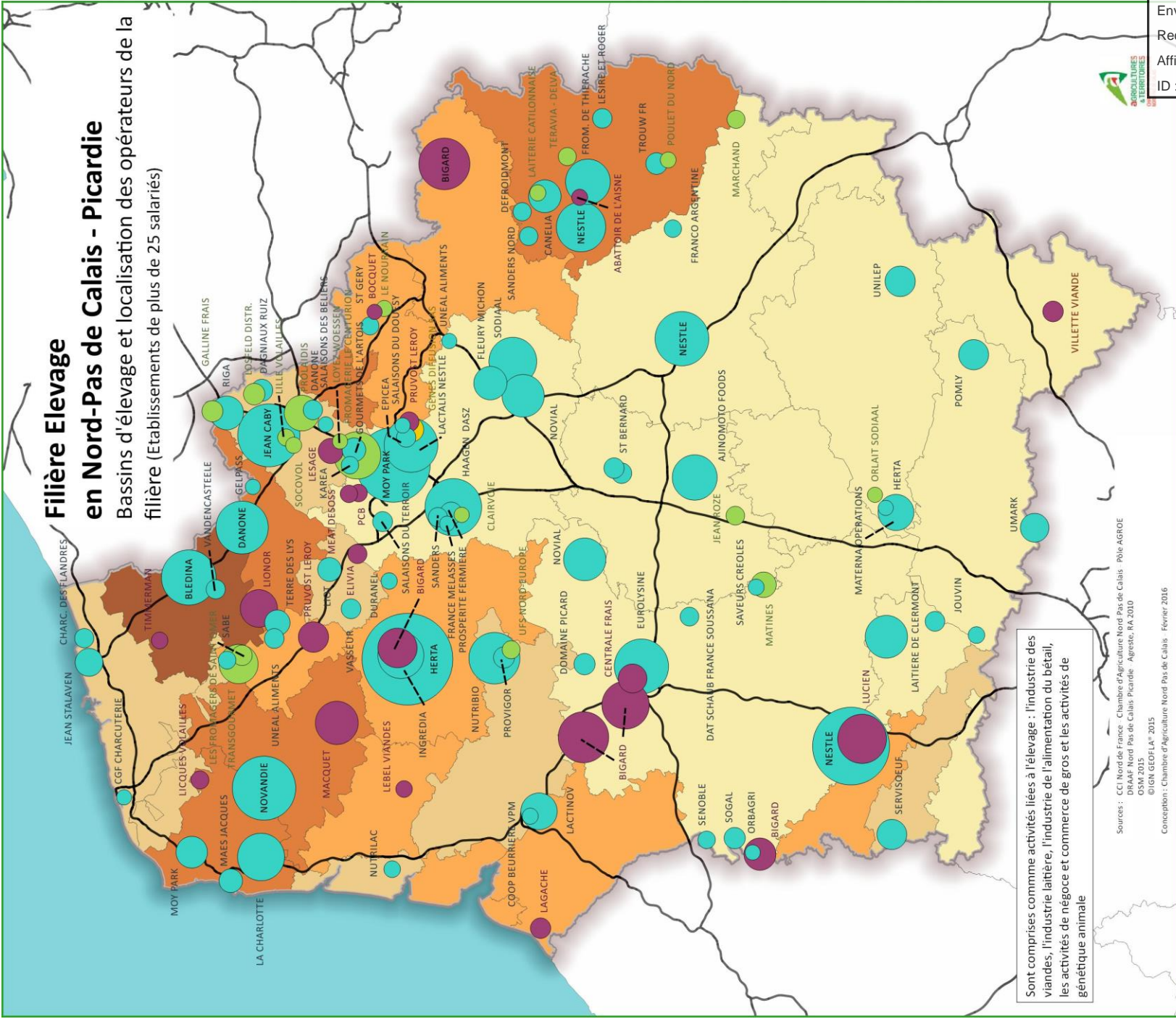
Principaux opérateurs des filières végétales en Hauts-de-France

Bassins de production et localisation des opérateurs
par filière (Etablissements de plus de 20 salariés)



Filière Elevage en Nord-Pas de Calais - Picardie

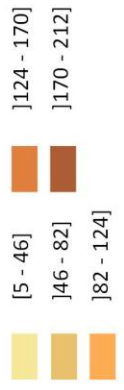
Bassins d'élevage et localisation des opérateurs de la filière (Etablissements de plus de 25 salariés)



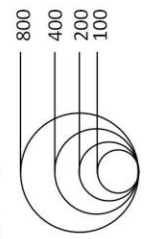
Sont comprises comme activités liées à l'élevage : l'industrie des viandes, l'industrie laitière, l'industrie de l'alimentation du bétail, les activités de négoce et commerce de gros et les activités de génétique animale

Sources : CCI Nord de France - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Pôle AGROE
 DRAAF Nord Pas de Calais - Picardie - Agreste, RA 2010
 OSM 2015
 © IGH GEOFLA* 2015
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais - Février 2016

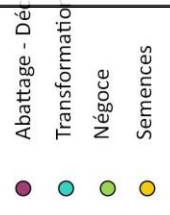
Densité animale selon les régions agricoles en 2010
 (Nombre UGBTA - Unité de Gros Bétail Tous Animaux - pour 100 ha de SAU)



Effectif salarié des établissements (2015)



Type d'activité



Réseaux de communication

